

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

**Document de Programmation budgétaire
et économique pluriannuelle
(DPBEP) 2026-2028**

juin 2025

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES	7
I. Développements économiques internationaux	7
II. Situation socio-économique interne en 2024.....	8
II.1. Evolution des indicateurs économiques	8
II.2. Évolution des indicateurs sociaux.....	11
III. Tendances économiques pour 2025	13
IV. Perspectives économiques pour la période 2026-2028	16
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2024-2025	18
I. Situation de l'exécution budgétaire de 2024	18
I.1. Mobilisation des recettes budgétaires	18
I.2. Exécution des dépenses budgétaires	19
II. Exécution budgétaire à fin mars 2025	21
III. Modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général	23
CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026-2028.....	25
I. les grandes orientations	25
I.1. Les orientations économiques	26
I.2. Les orientations sectorielles.....	32
II. Perspectives budgétaires sur la période 2026-2028	42
III. Projection des recettes et des dépenses d'hydrocarbures	46
CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS	54
I. Situation de la gestion des finances locales	54
II. Les organismes de protection sociale.....	58
II. 1 La Caisse de Sécurité sociale	58
II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.....	62
III. Situation des organismes publics.....	65
CHAPITRE V : GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES.....	75
I. Identification et quantification des risques.....	75
1. Les risques macroéconomiques	75
2. Les risques liés aux Partenariats publics-privés (PPP)	77
3. Les risques liés à la dette publique et aux garanties.....	78
4. Les risques liés aux sociétés publiques.....	79
5. Les risques liés aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires.....	80
II. Mesures de mitigations et provisions	81
ANNEXE.....	85

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : EXECUTION DES RECETTES BUDGETAIRES A FIN DECEMBRE 2024 (EN MILLIARDS FCFA)	18
TABLEAU 2 : PRESENTATION GENERALE DE L'EXECUTION DES RECETTES DU BUDGET GENERAL A LA FIN DU 1ER TRIMESTRE 2025 (EN MILLIARDS DE FCFA)	21
TABLEAU 3 : SITUATION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2025 (EN MILLIARDS).....	22
TABLEAU 4 : TABLEAU D'EQUILIBRE	42
TABLEAU 5 : FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE	43
TABLEAU 6 : SERVICE PREVISIONNEL DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE EN MILLIARDS FCFA	45
TABLEAU 7 : REPARTITION DES PREVISIONS PAR AXES DU PSE EN MILLIARDS FCFA	46
TABLEAU 8 : REPARTITION DES RECETTES DES HYDROCARBURES ENTRE LE BUDGET GENERAL, LE FIG ET LE FONSTAB	52
TABLEAU 9 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	56
TABLEAU 10 : SITUATION DES TRANSFERTS DE RESSOURCES FINANCIERES DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	56
TABLEAU 11 : SITUATION DES TRANSFERTS 2023-2025	56
TABLEAU 12 : TRANSFERT DES RESSOURCES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ...	57
TABLEAU 13 : PROJECTIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COLLECTIVITES DOTEES DE RESSOURCES PROPRES	57
TABLEAU 14 : PARAMETRES DE L'IPRES	62
TABLEAU 15 : REPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR CATEGORIE.....	63
TABLEAU 16 : REPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR SEXE.....	63
TABLEAU 17 : PROJECTIONS DE PRODUITS TECHNIQUES 2026-2028	63
TABLEAU 18: PROJECTIONS DES CHARGES TECHNIQUES 2026-2028.....	64
TABLEAU 19 : LES SOURCES DE FINANCEMENT	66
TABLEAU 20: MOBILISATION DES RECETTES GLOBALES PAR CATEGORIES D'ENTITES.....	66
TABLEAU 21 : MOBILISATION DES TRANSFERTS DE L'ETAT PAR CATEGORIE D'ENTITES.....	67
TABLEAU 22 : EXECUTION DES DEPENSES PAR CATEGORIE D'ENTITES.....	67
TABLEAU 23 : SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2024.....	68
TABLEAU 24 : EXECUTION DU BUDGET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET CENTRES D'ŒUVRES UNIVERSITAIRES	69
TABLEAU 25 : PROPORTION DES TRANSFERTS DE L'ETAT SUR LES RESSOURCES GLOBALES DES ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES.....	70
TABLEAU 26 : MOBILISATION DES RECETTES AU 31 MARS 2025 PAR CATEGORIE D'ENTITES	71
TABLEAU 27 : MOBILISATION DES TRANSFERTS DE L'ETAT AU 31 MARS 2025 PAR CATEGORIE D'ENTITES	71
TABLEAU 28 : EXECUTION DES DEPENSES PAR CATEGORIE D'ENTITES.....	72
TABLEAU 29 : SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE AU 31 MARS 2025.....	72
TABLEAU 30 : PROJECTIONS DES REALISATIONS AU 31 DECEMBRE 2025	72
TABLEAU 31 : LES BUDGETS A EXECUTER DANS LES PROCHAINS EXERCICES.....	73
TABLEAU 32 : PROJECTIONS DES TRANSFERTS DE L'ÉTAT SUR LES PROCHAINS EXERCICES	73
TABLEAU 33 : TOFE 2026-2028	85

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : EVOLUTION DES DEPENSES DE L'ÉTAT EN MILLIARDS FCFA 2026-2028.....	44
FIGURE 2 : REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR CATEGORIES DE DEPENSES EN MILLIARDS FCFA (2024)	54

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Autorisation d'Engagement
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APD	Aide publique au Développement
ARCOP	Autorité de Régulation de la Commande publique
BAD	Banque africaine de Développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque islamique de Développement
BM	Banque mondiale
CEDEAO	Communauté économique des État de l'Afrique de l'Ouest
CEL	Contribution économique locale
CP	Crédit de Paiement
CST	Comptes spéciaux du Trésor
DGB	Direction générale du Budget
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGD	Direction générale des Douanes
DGID	Direction générale des Impôts et des Domaines
DOB	Débat d'Orientation budgétaire
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FDTT	Fonds de Développement des Transports terrestres
FMI	Fonds monétaire international
FNR	Fonds national Retraite
FSIPP	Fond de sécurisation des importations des produits pétroliers
IA	Intelligence artificielle
IDE	Investissement direct étranger
INHPC	Indice national harmonisé des prix à la consommation
LFI	Loi de Finances initiale
LFR	Loi de Finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MFB	Ministère des Finances et du Budget
PIB	Produit intérieur brut
PP	Point de Pourcentage
PPP	Partenariat public-privé
PSD	Plan stratégique de Développement
SDMT	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
SND	Stratégie nationale de Développement
SRMT	Stratégie de Recettes à Moyen Terme
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

INTRODUCTION

Le **Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle** (DPBEP) sert de référence à l'élaboration de la loi de finances de l'année à venir dont il définit les orientations, le niveau global des recettes attendues et des dépenses projetées sur la base de l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale. Il porte sur une période triennale glissante, ajustée annuellement, et sert de base au **Débat d'Orientation budgétaire** (DOB) annuel à l'Assemblée nationale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme et est élaboré conformément à l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) **n°2020-07 du 26 février 2020**, internalisant la Directive communautaire n° 06/CM/2009 du 26 juin 2009 qui prône une gestion des finances publiques axée sur la performance, l'obligation de rendre compte et la transparence. Cette dernière exigence est confortée par la loi **n°2012-22 du 27 décembre 2012** portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Il est élaboré dans un contexte marqué par des tensions économiques aux plans national et international.

Au plan international, l'économie mondiale connaît un ralentissement notable, avec une croissance désormais projetée à 2,8% pour 2025 et 3,0% pour 2026, selon les perspectives du FMI d'avril 2025, soit une révision à la baisse de 0,5 et 0,3 point de pourcentage respectivement par rapport aux projections de janvier 2025. Cette revue à la baisse des perspectives de croissance est principalement attribuable :

- à la montée des tensions commerciales internationales, notamment à la suite de la hausse des droits de douane décidée par la nouvelle administration des États-Unis ;
- aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ;
- aux conditions financières encore contraignantes en dépit de l'assouplissement des politiques monétaires amorcé par les grandes banques centrales depuis plusieurs mois ;
- à l'augmentation du risque de récession mondiale, dont la probabilité est passée de 17% en octobre 2024 à 30% en avril 2025.

Au plan interne, le cadrage macroéconomique de 2025 a été révisé, avec une croissance économique projetée à 8,0%, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à la prévision de novembre 2024, en lien avec l'évolution de la conjoncture nationale et internationale.

Les prévisions du DPBEP sur la période 2026-2028 interviennent à la suite de la publication du rapport d'audit de la Cour des comptes sur la situation des finances publiques (2019 à fin mars 2024) qui a révélé la dégradation des indicateurs budgétaires et financiers, notamment les niveaux d'endettement et de déficit budgétaire.

Ainsi, tout en étant cohérent avec les mesures de redressement de la situation des finances publiques, le DPBEP est élaboré en cohérence avec l'Agenda national de Transformation « Sénégal Vision 2050 » et la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029 qui l'opérationnalise.

Le DPBEP 2026-2028 porte sur un coût global de **19 364,4 milliards FCFA** pour les dépenses et **16 638,7 milliards FCFA** pour les ressources.

Le présent document se décline en cinq parties :

- l'évolution et les perspectives économiques ;
- la gestion des finances publiques en 2024 et 2025 ;
- les orientations et perspectives budgétaires sur la période 2026-2028 ;
- la situation financière des organismes publics ;
- la gestion des risques budgétaires.

CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

I. Développements économiques internationaux

L'année 2024 a été singulièrement marquée par les enjeux économiques de l'élection présidentielle américaine, la crise au Moyen-Orient et la guerre russo-ukrainienne qui ont continué d'affecter les chaînes d'approvisionnement avec comme conséquence la persistance de l'inflation à l'échelle mondiale malgré les baisses des taux directeurs des grandes banques centrales notamment, aux États-Unis et dans la zone Euro.

Cependant, l'économie mondiale s'inscrit dans un sentier de croissance modérée, reflétant le ralentissement de l'activité dans le secteur manufacturier. Globalement, les estimations du FMI parues au mois d'avril 2025 tablent sur une croissance de l'activité économique mondiale de **3,3%** en 2024, soit au même rythme qu'en 2023.

Les perspectives de l'économie mondiale en 2025 ont été révisées à la baisse, dans un contexte marqué par l'accentuation rapide des tensions commerciales et l'incertitude qui entoure les politiques publiques. Globalement, l'activité économique mondiale devrait ralentir à **2,8%** en 2025 après **3,3%** en 2024.

Dans les **pays avancés**, l'activité économique devrait ralentir entre 2024 et 2025, avec une croissance passant de **1,9%** à **1,4%**, en liaison, notamment avec les chocs tarifaires induisant un commerce mondial moins dynamique. Ainsi, la croissance économique devrait fléchir aux Etats-Unis (1,8% en 2025 contre 2,8% en 2024), dans la zone euro (0,8% en 2025 contre 0,9% en 2024) et au Canada (1,4% en 2025 contre 1,5% en 2024). Par contre, au Japon, la croissance est attendue à **0,6%** en 2025, après **0,1%** en 2024.

Dans les **pays émergents et en développement**, la croissance économique devrait ressortir à **3,7%** en 2025, soit son plus bas niveau depuis 2000. Ce résultat serait expliqué par les multiples restrictions commerciales, la faiblesse de la demande intérieure en Chine et le tarissement de l'aide internationale au développement.

En **Afrique subsaharienne**, l'activité économique devrait ralentir à **3,8%** en 2025, contre **4,0%** en 2024. Cette décélération s'expliquerait essentiellement par la révision à la baisse de la croissance au Nigeria à 3,0% après 3,4% en 2024. L'économie sud-africaine devrait rester dynamique et s'établirait à 1,0% en 2025 après 0,6% en 2024.

Selon les projections de l'UEMOA, la croissance du PIB est estimée à **6,2%** en 2024 après **5,3%** en 2023. Elle devrait ressortir à **6,3%** en 2025, à la faveur de la bonne tenue des productions agricole, extractive et manufacturière.

Concernant le **commerce international**, il a affiché une certaine fébrilité liée, en partie à l'effet des nouvelles barrières tarifaires. En effet, selon les prévisions du FMI du mois d'avril 2025, la croissance du commerce mondial devrait enregistrer un retrait plus

important que la production. Elle est attendue à **1,7%** en 2025 après **3,8%** en 2024, soit un net repli par rapport aux années précédentes, perceptible aussi bien dans les pays avancés que ceux émergents et en développement.

S'agissant de **l'inflation mondiale**, elle devrait poursuivre son ralentissement mais avec un rythme plus lent que ce qui a été prévu en janvier 2025, compte tenu de l'impact des surtaxes, pour atteindre **4,3%** en 2025 et **3,6%** en 2026, avec des révisions à la hausse pour les Etats-Unis et d'autres économies avancées.

Au **niveau communautaire**, le taux d'inflation devrait se situer à **2,7%** en 2025 après **3,5%** en 2024, en raison de la détente des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers importés, ainsi que les résultats de la campagne agricole 2024/2025.

Pour ce qui est du **cours du pétrole**, il s'est établi en 2024, en moyenne, à **79,2 dollars** le baril, soit un repli de **1,9%** par rapport à 2023 ; il devrait également décliner en 2025 avec un niveau attendu à **66,9 dollars**, soit une contraction de **15,5%** par rapport à 2024, liée à une anticipation d'abondance de l'offre, en provenance notamment des USA conformément aux engagements du Président américain. Quant aux cours des autres matières premières (hors combustibles), ils devraient se relever globalement de **2,5%** en 2025, en raison des révisions à la hausse des prix des produits alimentaires et des boissons.

Sur le **plan financier**, la plupart des banques centrales continuent de baisser leurs taux directeurs à des rythmes différents en raison de disparités dans les perspectives de croissance et d'inflation, liée principalement à l'escalade des tensions commerciales entre les Etats-Unis et les autres pays. Les conditions financières mondiales demeurent moins accommodantes dans leur globalité et se sont légèrement resserrées depuis le mois d'avril 2025.

La BCEAO a maintenu son principal taux directeur à **3,5%** et le taux du guichet de prêt marginal à **5,50%**, en vigueur depuis décembre 2023, afin d'assurer la stabilité monétaire dans l'UEMOA. Cette décision résulte de l'analyse de l'activité économique, de l'évolution des prix et de la situation extérieure de l'UEMOA.

II. Situation socio-économique interne en 2024

II.1. Evolution des indicateurs économiques

L'activité **économique interne** en 2024 a été marquée par une conjoncture difficile en début d'année en liaison avec les incertitudes liées au non-respect du calendrier électoral. Elle a été également impactée, en plus de la longue pause pluviométrique, par les inondations dans le nord et le nord-est du pays au courant du dernier trimestre de l'année, qui ont causé d'énormes dégâts dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Toutefois, elle est restée dynamique à la faveur du démarrage, depuis le mois de juin 2024, de la production de pétrole. Par ailleurs, les élections présidentielles et législatives ont favorisé le retour de la confiance des acteurs économiques contribuant à conforter le dynamisme de l'activité économique.

Globalement, le PIB réel est estimé en hausse de **6,1%** en 2024 contre **4,3%** en 2023, reflétant la bonne tenue du secteur secondaire (18,7%), tiré par les extractives avec le début d'exploitation des hydrocarbures. Toutefois, ce dynamisme a été atténué par les contreperformances du sous-secteur agricole.

Hors agriculture, le PIB réel a enregistré une croissance de **7,5%** contre **3,9%** en 2023. Hors agriculture et hydrocarbures, l'activité économique n'a crû que de **3,5%**, confirmant la tendance observée depuis 2017.

Dans le **secteur primaire**, l'activité a enregistré un repli en 2024, en liaison avec le recul du sous-secteur agricole (-6,3%) dont les principales spéculations sont sorties en baisse. Cependant, le dynamisme de l'élevage (+4,6%) et la reprise des activités de pêche (+2,7%) ont atténué la contreperformance du secteur. Au total, l'activité dans le secteur primaire est estimée en baisse de **3,0%** en 2024 contre une progression de **5,9%** en 2023.

Le **secteur secondaire**, pour sa part, a fortement bénéficié de la redynamisation des activités extractives, notamment le pétrole brut dont la production annuelle a été supérieure (16,9 millions de barils à fin décembre) aux hypothèses initiales (11,7 millions de barils). Ainsi, la croissance du secteur secondaire est estimée en hausse de **18,7%** en 2024 contre une progression de **5,2%** en 2023. Cette progression s'explique, essentiellement, par la performance relevée dans l'activité d'extraction de pétrole brut. Toutefois, il est observé un repli dans les activités de raffinage, de fabrication de produits chimiques, de matériaux de construction et un ralentissement dans les autres industries manufacturières et la construction.

Au niveau du **secteur tertiaire**, l'activité a décéléré en 2024, en liaison principalement avec le ralentissement dans les activités commerciales, les services d'hébergement et de restauration, les services immobiliers et la baisse des « services spécialisés, scientifiques et techniques ». Au total, l'activité du secteur tertiaire, avec une contribution à la croissance du PIB estimée à **1,7 point de pourcentage**, a affiché une hausse de **3,5%** en 2024 contre **3,8%** en 2023.

Au titre de la **demande** en 2024, la consommation finale est estimée en hausse de **3,2%** contre **5%** l'année précédente. Cette situation est expliquée principalement par le ralentissement enregistré au niveau de la composante publique de **4,4%**. En outre, la contribution à la croissance de la consommation finale se situe à **2,7 points de pourcentage** en 2024 contre **4,1 points de pourcentage** en 2023. Au total, la

consommation finale a représenté **81,3%** du PIB en 2024, ce qui porte le taux d'épargne intérieure à **18,7%**.

Pour ce qui est de **l'investissement** mesuré par la Formation brute de capital fixe (FBCF), il s'est inscrit en baisse pour s'établir à **34,0%** du PIB en 2024 (contre 35,4% du PIB en 2023). Ainsi, la FBCF affiche un ralentissement de **6,0%** en 2024, imputable essentiellement à la FBCF privée et publique qui ont ralenti toutes les deux de **6,0%** du fait du repli des IDE consécutif à la fin du programme d'installation des entreprises pétrolière et gazière.

Globalement, la **demande intérieure** est ressortie à **4,1%** en 2024 contre une hausse de **6,3%** en 2023. Du côté de la demande extérieure, les exportations se sont renforcées de **23,1%** en 2024, à la faveur des ventes à l'étranger des hydrocarbures consécutives au début d'exploitation des dites ressources. Les importations de biens et services, pour leur part, se sont repliées de **13,4%**.

S'agissant des prix, **l'inflation**, mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC), est ressortie à **0,8%** en 2024 contre **5,9%** en 2023. Cette quasi-stabilité des prix est observée au niveau de tous les postes de consommation, à l'exception des meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer (+2,1%).

Le niveau de l'inflation est entièrement expliqué par le niveau des prix des produits importés (30,0% du panier) qui a progressé en 2024 de **4,9%**. Quant aux produits locaux, leur prix baisse en moyenne de 1,1% sur la période sous revue.

En outre, l'économie sénégalaise a enregistré des pertes de compétitivité en 2024 estimées à **0,9%**, comparativement à l'année précédente. Cette situation est imputable à l'appréciation du FCFA par rapport aux monnaies des pays partenaires commerciaux (+8,1%), malgré un différentiel d'inflation en faveur de l'économie nationale (-7,1%). Sur la période sous-revue, les pertes de compétitivité ont été plus relevées vis-à-vis des partenaires de la CEDEAO hors UEMOA (+43,7%).

S'agissant des **échanges avec l'extérieur**, entre 2023 et 2024, les transactions du Sénégal avec le reste du monde se sont traduites par une amélioration du déficit du compte courant de **1 205,3 milliards FCFA**, passant de **3 683,3 milliards FCFA** (18,9% du PIB) à **2 478,0 milliards FCFA** (12,5% du PIB). Cette situation est imputable à la réduction de la balance commerciale, en relation avec la hausse des exportations de biens (+633,1 milliards FCFA) conjuguée à la baisse des importations de biens (-4,6 milliards FCFA).

Au total, le **solde global de la balance des paiements** serait estimé en excédent de **77,2 milliards FCFA** en 2024 contre **80,4 milliards FCFA** en 2023. La hausse des exportations de biens à l'extérieur du Sénégal est attribuable, essentiellement, à l'augmentation des ventes de produits pétroliers et gaziers (+599,3 milliards FCFA), d'or brut (+65,7 milliards FCFA) et de zircon (+16,3 milliards FCFA). Quant à la baisse des

importations de biens, elle est due au repli des achats de produits pétroliers (-91,4 milliards FCFA), de biens d'équipement (-44,5 milliards FCFA) et d'autres biens de consommation courante (-24,9 milliards FCFA).

Concernant la **situation monétaire** en 2024, elle a été marquée par une hausse des avoirs extérieurs nets (+77,2 milliards FCFA), un accroissement des créances intérieures (+498,1 milliards FCFA) et une légère expansion de la masse monétaire (+3,9%).

II.2. Évolution des indicateurs sociaux

L'analyse de l'évolution des indicateurs sociaux permet de noter des avancées notables, mais également des défis persistants dans les secteurs clés du développement humain, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale, l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Dans le secteur de **l'éducation**, des efforts ont été consentis pour améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement. Le taux brut de préscolarisation a progressé pour atteindre **25,1%** en 2024 contre **22,9%**¹ en 2023. Dans le cycle élémentaire, bien que le taux brut de scolarisation ait légèrement augmenté de **81,9%** en 2023 à **82,2%** en 2024, le taux d'achèvement reste en deçà de la cible de **74,1%** (2024) malgré une hausse de **1,8 point de pourcentage** (57% en 2023 et 58,8% en 2024).

Au **niveau du moyen**, le taux brut de scolarisation passe de **45,2%** en 2023 à **46,9%** en 2024 avec une faible hausse du taux d'achèvement de **0,7 point de pourcentage** et un indice de parité de **1,44** en faveur des filles.

Pour ce qui est de **l'enseignement secondaire**, le taux brut de scolarisation passe de **29,1%** en 2023 à **29,8%** en 2024 avec un indice de parité de **1,43** en faveur des filles.

Dans le domaine de la **formation professionnelle et technique** (FPT), la croissance des effectifs a diminué jusqu'à **7,41%**, et le nombre de jeunes inscrits dans les programmes de formation est inférieur aux objectifs établis. Le taux de réussite aux examens professionnels est de **68,62%**, soit 5 points en dessous de la cible. Cette situation s'explique principalement par le déficit de formateurs et d'inspecteurs de spécialité.

Le pourcentage des sortants du cycle fondamental orientés vers la FPT passe de **10,22%** en 2023 à **14,64%** en 2024. Cette évolution positive est due à une bonne stratégie de sensibilisation, de communication mais aussi de renforcement progressif du financement dans le sous-secteur qui a permis de recruter plus de jeunes, notamment pour les Certificats d'Aptitude professionnels (CAP).

¹ Les données de scolarisation de 2023 ont été recalculées sur la base du RGPH 23

Le taux de réussite au baccalauréat technique a légèrement baissé, passant de **74,44 %** en 2023 à **74,09%** en 2024. Cette contreperformance est due, en partie, au déficit en formateurs et en inspecteurs de spécialité, ainsi qu'à l'absence de renforcement des capacités des formateurs.

Concernant **l'enseignement supérieur**, l'accès s'améliore avec **1 587 étudiants pour 100 000 habitants**, une performance rapprochant le pays de la norme internationale qui est de **2 000 étudiants pour 100 000 habitants**. Le taux brut de scolarisation (19-23 ans) passe de **17,04%** en 2023 à **16,23%** en 2024 avec un pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une bourse ou d'une aide de **79,16%** en 2024 contre **74,77%** en 2023.

L'orientation vers les filières scientifiques et techniques s'intensifie, représentant **41,4%** des effectifs. Les Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) affichent un taux de réussite remarquable de **97,11%**, contrastant avec celui du système LMD (licence-master-doctorat) (66,21% en licence). Malgré une dynamique positive dans la recherche, la faible proportion de chercheurs à temps plein (0,15% en 2023) demeure un frein à l'innovation.

Le secteur de la **santé** affiche des résultats variés. Bien que **97%** des accouchements soient assistés par un personnel qualifié en 2024 contre 94% en 2023, les taux de mortalité infanto-juvénile (40‰ en 2023) et néonatale (23‰ en 2023) montrent une légère hausse. L'accès aux consultations prénatales progresse, avec toutefois de fortes disparités entre milieux urbain et rural. Le taux de vaccination complète chez les enfants de 12 à 23 mois s'élève à 64%, un niveau à renforcer.

Dans la lutte contre les maladies transmissibles, le taux d'incidence du paludisme a augmenté de **16,4‰** en 2024, tout en restant en dessous de la cible de **25‰**. Pour la tuberculose et le VIH, les résultats sont relativement satisfaisants, notamment avec 91% des PVVIH ayant une charge virale supprimée.

S'agissant des **infrastructures sanitaires**, la couverture conforme aux normes diminue à **52,5%** en 2024. Toutefois, la densité du personnel de santé s'améliore : un médecin pour 6 500 habitants, un infirmier pour 2 550 habitants, et une sage-femme pour 1 193 habitants.

L'état nutritionnel des enfants reste préoccupant. Le retard de croissance touche **17,5 %** des enfants de moins de cinq ans, et la prévalence de l'insuffisance pondérale atteint 16%, en hausse par rapport à 2019.

Sur le plan de la **protection sociale**, **954 571** ménages sont inscrits dans le Registre national unique (RNU) en 2024 contre **541 192** en 2023, soit un taux de **95,45%** par rapport à la cible d'un million de ménages. En plus, **355 013 ménages** bénéficient de

la bourse de sécurité familiale (PNBSF)². Ainsi, sur 40 000 personnes détentrices de la Cartes d'Égalité des Chances (CEC) ciblées, **39 387** ont été enrôlées en 2024.

Le taux de **Couverture maladie universelle** (CMU) se situe à **27%**, témoignant d'un besoin d'accélération de l'adhésion aux mutuelles de santé.

L'intégration des **personnes vivant avec un handicap** dans les dispositifs sociaux progresse, avec **98 126** cartes d'égalité des chances délivrées en 2024 contre **75 098** en 2023, soit une augmentation de **23 028**. Toutefois, leur couverture reste encore insuffisante au regard de leurs besoins spécifiques.

En 2024, dans le cadre de la **prise en charge des gratuités**, **1 123 patients** ont bénéficié de séances de dialyse, **978 181 enfants de moins de 5 ans** et **1 183 033 personnes âgées** de soins et **5 432 femmes** de césarienne.

Enfin, l'accès à **l'eau potable et à l'assainissement** connaît une amélioration globale. Le taux d'accès est estimé à **98,4%** au niveau national, tandis que le taux d'accès à l'assainissement a atteint **70%**, avec un écart encore important entre les milieux urbain et rural.

III. Tendances économiques pour 2025

La révision des projections de 2025 se déroule dans un contexte particulier. Des changements majeurs ont été observés depuis la publication au mois de janvier 2025, du rapport du Fonds monétaire international (FMI). Beaucoup plus récemment, la tension entre l'Iran et l'Israël a renchéri les cours du baril de pétrole dont l'issue pourra dépendre de la durée des tensions.

En outre, la suspension de l'aide publique américaine sur toute l'année devrait impacter le financement du développement dans la mesure où des effets induits pourraient être relevés avec la contraction de l'appui du Système des Nations unies ainsi que la réorientation des enveloppes de l'Union européenne précédemment destinées à l'Aide publique au Développement (APD) vers des programmes de renforcement de la sécurité dans la zone.

Au **plan intérieur**, l'année 2025 marque le début d'exploitation du gaz et l'exploitation en pleine année du pétrole. Des changements majeurs ont été observés depuis la publication au mois de janvier 2025, du rapport du Fonds monétaire international (FMI). En effet, l'économie mondiale fait face à une escalade des tensions commerciales suite à la révision des tarifs aux États-Unis. La croissance de l'économie mondiale en 2025 a été revue à la baisse de **0,5 point**, soit à **2,8%** dans l'édition du mois d'avril 2025. Face à ces incertitudes qui planent sur l'économie mondiale, les Banques centrales (BCE, BOE, BCEAO) ont revu leur taux directeur à la baisse à l'exception de la FED. Le volume

² deux trimestres ont été payés pour le compte du deuxième et troisième trimestre de l'année 2023, soit un retard de paiement de cinq trimestres en fin 2024.

du commerce mondial a été revu à la baisse de **1,5 point de pourcentage** en 2025, de même que pour le cours du baril qui a été revu à la baisse de **3,8%** en 2025. En revanche, l'inflation a été revue à la hausse de **0,4%** pour les pays avancés.

Globalement, le **taux de croissance économique** est attendu en hausse de **8,0%** en 2025, contre **6,1 %** en 2024. Cette évolution est soutenue par la progression du secteur secondaire (+18,8 %), en liaison avec l'extraction des hydrocarbures (pétrole brut et gaz). Les secteurs primaire et tertiaire devraient enregistrer des taux de croissance respectifs de **7,2%** et **3,3 %**. Hors hydrocarbures, le PIB réel devrait croître de **4,2%**. Hors agriculture et hydrocarbures, le PIB réel devrait augmenter de **3,8%** après **3,5%** en 2024.

Le **secteur primaire** devrait se conforter en 2025 à la faveur de la reprise attendue du sous-secteur agricole qui devrait bénéficier de différentes mesures de soutien des autorités pour renforcer la production agricole ainsi que d'une prévision de précipitations abondantes de la part des services de météorologie. Le secteur primaire tirerait également profit de la dynamique attendue des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Au total, l'activité du secteur primaire est prévue en hausse de **7,2%** en 2025 après un recul **3,0%** en 2024.

Par ailleurs, malgré la rareté des ressources halieutiques et à la faveur de l'annulation des accords de pêche avec l'union européenne, le sous-secteur de la pêche devrait croître de **2,8%** contre **2,7%** en 2024.

Avec la production en pleine année du pétrole et du gaz, le **secteur secondaire** devrait bénéficier de la redynamisation des activités extractives. Par conséquent, les activités du secteur secondaire devraient se renforcer convenablement au terme de l'année 2025 avec une croissance projetée à **18,8%** contre **18,7%** en 2024. De même, l'activité du secondaire hors hydrocarbures devrait se conforter avec un taux de croissance projeté à **4,3%** en 2025 contre 2,9% en 2024, grâce notamment aux performances escomptées dans la production de corps gras alimentaires (+6,1%) et des activités de raffinage (+11,8%). Toutefois, le sous-secteur des BTP devrait enregistrer une baisse de **1,2%**.

Le **secteur tertiaire** devrait progresser de **3,3%** à la faveur de la bonne tenue des services d'hébergement et de restauration (+8,6%) ainsi que des services d'information et de communication (+7%).

Au titre de la **demande** en 2025, la consommation finale est attendue en hausse de **5,0%** contre **3,2%** l'année précédente. Cette situation est expliquée principalement par la reprise de la composante publique de **8,5%**. En outre, la contribution à la croissance de la consommation finale se situerait à **4,0 points de pourcentage** en 2025 contre **2,7 points de pourcentage** en 2024. Au total, la consommation finale devrait représenter **81,3%** du PIB en 2025, ce qui porte le taux d'épargne intérieure à **18,7%**.

Globalement, la **demande intérieure** est attendue à **5,0%** en 2025 contre une hausse de **4,1%** en 2024. Du côté de la demande extérieure, les exportations devraient se renforcer de **17,5%** en 2025, à la faveur des ventes à l'étranger des hydrocarbures consécutives au début d'exploitation des dites ressources.

Au titre des finances publiques, les projections des recettes sont revues à la baisse par rapport à la LFI. Ainsi, les recettes fiscales devraient régresser respectivement de **125,7 milliards FCFA**, en raison de la révision à la baisse de l'activité économique et des tendances observées sur les cinq premiers mois de l'année.

Le **taux de pression fiscale** s'établit ainsi à 18,9% du PIB, contre 19,3% initialement prévu dans la LFI. Au total, les recettes fiscales devraient progresser de 13,0% par rapport au niveau de 2024, nettement en deçà de la projection initiale de 18,1% qui était attendue.

S'agissant des **recettes non fiscales**, elles sont projetées à **282,7 milliards FCFA**, soit environ **1%** du PIB.

Malgré la suspension actuelle du programme avec le FMI, le montant escompté des dons budgétaires programmé dans la LFI est maintenu dans les prévisions. Par ailleurs, une hausse des dons en capital est attendue portant ces derniers à un montant estimé à **241,6 milliards FCFA**.

Les dépenses totales prévues sont revues légèrement à la baisse, passant de **6 395,1** à **6 364,8 milliards** (-0,5 %).

En effet, les rémunérations, incluant les prestations sociales sont maintenues au même niveau que la LFI, soit **1 485,5 milliards FCFA**, malgré l'impact des mesures issues du pacte social.

Les subventions à l'énergie enregistrent également une baisse de 24 milliards par rapport au montant programmé dans la LFI. Elles sont attendues à 413 milliards, en raison du recul des prix du baril de pétrole.

Pour ce qui est de **la position extérieure**, elle se traduirait par une atténuation du déficit du compte des transactions courantes qui passerait à 2 063,7 milliards en 2025 (9,5% du PIB) contre 2 478,0 milliards en 2024 (12,5% du PIB). Cette situation serait le fruit de l'amélioration de la balance commerciale consécutive principalement au début d'exportation d'hydrocarbures. En effet, le solde commercial passerait d'un déficit de 12,8% du PIB en 2024 à 7,1% du PIB en 2025.

En conséquence, **le solde global de la Balance des Paiements** se situerait à **548 milliards FCFA** contre **77,2 milliards FCFA** en 2024.

S'agissant de la **situation monétaire**, elle serait caractérisée, en 2025, par une hausse des avoirs extérieurs nets (+548,0 milliards), un accroissement des créances intérieures de (+756,8 milliards) et une expansion de la masse monétaire de 8,5%.

IV. Perspectives économiques pour la période 2026-2028

A moyen terme, l'activité économique sénégalaise devrait se consolider progressivement à la faveur de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029) dans un contexte de renforcement de l'assainissement des finances publiques.

Globalement, la croissance de l'économie est attendue en progression de **5,5%** sur la période de 2026-2028. Cette orientation de l'économie nationale devrait être soutenue sur la période sous-revue par le secteur primaire (+6,5%), le secteur tertiaire (+6,0%) et dans une moindre mesure par le secteur secondaire (+3,2%).

Dans le **secteur primaire**, l'activité devrait croître en moyenne de **6,5%** sur la période 2026-2028. Cette bonne tenue de l'activité dans le secteur reflèterait, notamment, le dynamisme attendu du sous-secteur agricole, sous l'effet de la consolidation de la productivité du sous-secteur. L'activité de pêche devrait légèrement s'accroître (+3,3%), en liaison avec les initiatives prises par les autorités, visant à soutenir la préservation des ressources dans les eaux sénégalaises et l'accélération des programmes de développement de l'aquaculture. Quant à l'élevage, l'activité maintiendrait son dynamisme (+5,6%) à la faveur notamment de l'amélioration de la productivité du sous-secteur.

L'activité du **secteur secondaire**, pour sa part, ressortirait en moyenne en hausse à **3,2%** sur la période 2026-2028. Ce ralentissement est en liaison avec la baisse progressive du niveau de productions d'hydrocarbures attendues sur la période sous-revue, conformément au calendrier de production défini. Le secteur secondaire hors pétrole et gaz devrait, pour sa part, se maintenir, en moyenne à **6,2%**, sous l'effet du dynamisme de l'ensemble des autres sous-secteurs, notamment celui manufacturier.

Concernant l'activité du **secteur tertiaire**, elle resterait vigoureuse sur la période 2026-2028, avec une croissance moyenne projetée de **6,0%**. Ce dynamisme du secteur tertiaire serait, essentiellement, tiré par les activités commerciales, les transports, les services financiers, d'hébergement et de restauration.

Au total, sur la période **2026-2028**, l'activité économique devrait progresser de 5,5%, en lien avec :

- une **Progression de la productivité totale des facteurs** de l'ordre de 1,8%. L'efficacité des investissements sera améliorée d'une part, par un effort substantiel dans le cadre de la préparation (maturation et sélection) et du suivi-évaluation des projets et programmes d'investissements publics et d'autre part, par des gains de productivité au sein des PME, à la faveur de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de l'Investissement (SNDSPI) ;

- la croissance du facteur capital de 1,7% grâce à l'accroissement des investissements public et privé dans le domaine des infrastructures et des équipements productifs ;
- la croissance du facteur travail de l'ordre de 2,0% consécutive à l'accroissement de l'emploi, notamment, dans les secteurs à haute intensité de main d'œuvre tels que les BTP et l'agriculture.

Concernant les prix, **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, s'établirait en moyenne à **1,7%** entre 2026 et 2028, soit en dessous du seuil de **3%** fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Au titre **des finances publiques**, la période 2026-2028 sera marquée par la poursuite de la politique d'assainissement avec la consolidation budgétaire à court terme. Du point de vue stratégique, la politique fiscale portera sur : (i) l'élargissement de l'assiette, (ii) la rationalisation des exonérations fiscales à la faveur du nouveau code des investissements et (iii) la simplification des procédures à travers la révision du Code Général des Impôts et de celui des Douanes.

Au total, **la pression fiscale** devrait progresser continuellement pour s'établir à **19,7%** en 2028. A partir de 2029, la pression fiscale respecterait la norme communautaire de **20%** au minimum pour se situer à **20,4%** du PIB.

Les projections de la **balance des paiements** tablent sur un déficit du compte courant qui ressortirait en moyenne à **8,3%** du PIB sur la période 2026-2028 contre **9,8%** en 2025. Cette amélioration découlerait, entre autres, de la baisse progressive des importations de produits pétroliers couplée à une hausse des exportations de produits extractifs (pétroliers et gaziers et or, zircon, etc.). En définitive, le solde global serait excédentaire sur la période sous-revue avec une moyenne de **302,4 milliards FCFA** contre un excédent de **548,0 milliards FCFA** en 2025.

Concernant la **situation monétaire**, les hypothèses de projection pour la période 2026-2028 portent, entre autres, sur une amélioration de la position extérieure en ligne avec l'évolution du solde global de la balance des paiements, une hausse des interventions de l'État sur le marché financier sous régional et une progression des créances sur l'économie pour soutenir le financement de l'activité économique.

Sous ces différentes hypothèses, les projections des comptes monétaires entre 2026 et 2028 tablent sur une hausse moyenne de la masse monétaire **7,4%**. Cette amélioration serait liée à l'accroissement moyen des avoirs extérieurs nets (+302,4 milliards FCFA) et des créances intérieures (+945,8 milliards FCFA).

CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2024-2025

I. Situation de l'exécution budgétaire de 2024

Elle est globalement marquée par une progression des recettes budgétaires, en dépit des mesures de renonciation prises pour préserver le pouvoir d'achat des ménages, associée à une évolution soutenue des dépenses d'investissement et une maîtrise des charges de fonctionnement.

I.1. Mobilisation des recettes budgétaires

Les recettes et dons du budget général se sont établis à **4 005,21 milliards FCFA au 31 décembre 2024**, soit un taux de réalisation de **103,91%** par rapport à l'objectif annuel de **3 854,60 milliards CFA** fixé par la loi de finances rectificative de 2024 (LFR 2024).

Par rapport à l'exercice 2023, les recettes et dons ont enregistré une hausse de **124,55 milliards FCFA** en valeur absolue et **3,21%** en valeur relative.

Tableau 1 : Exécution des recettes budgétaires à fin décembre 2024 (en milliards FCFA)

Rubriques	LFR	réalisations	Taux de réalisation (en %)
<i>Recettes fiscales</i>	3 620,00	3 692,11	101,99%
<i>Recettes non fiscales</i>	169,1	184,99	109,40%
Total recettes internes	3 789,10	3 877,10	102,32%
Dons budgétaires	0	0,08	
Dons en capital	65,5	128,03	195,47%
Total recettes externes	65,5	128,11	195,58%
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL	3 854,60	4 005,21	103,91%

Source : MFB/DGB

Les **recettes internes** du budget général ont été recouvrées à hauteur de **3 877,10 milliards**, soit un taux de réalisation de **102,32%** par rapport à l'objectif annuel fixé à **3 789,10 milliards**.

Elles sont ainsi constituées de recettes fiscales pour **3 692,11 milliards** et de recettes non fiscales pour **184,99 milliards**.

En variation annuelle, les recettes internes ont augmenté de **151,75 milliards**, soit **4,07%**, sous l'effet d'une hausse des recettes fiscales de **176,13 milliards** atténuée par la baisse de **24,38 milliards** des recettes non fiscales.

Les dons reçus sont évalués à **128,11 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **195,58%** des prévisions de la loi de finances rectificative (LFR) 2024. Ils sont quasi exclusivement constitués de dons en capital destinés à financer des projets d'investissement.

1.2. Exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses du budget général sont ressorties à **6 506,16 milliards**, soit un taux d'exécution de **103,70%** par rapport aux crédits ouverts.

Elles se répartissent comme suit :

- les dépenses ordinaires exécutées pour un montant de **4 239,02 milliards FCFA** ;
- les dépenses en capital exécutées à hauteur de **2 267,14 milliards FCFA**.

Il convient de noter que le montant de **6 506,16 milliards FCFA** intègre des dépenses extra-budgétaires constatées et imputées sur l'exercice 2024.

Les **charges financières de la dette** au terme de l'année se sont élevées à **822,32 milliards FCFA**, représentant environ **99,77%** des prévisions de la LFR 2024.

Comparées à la même période de l'année précédente, elles ont augmenté de **44,5%**, soit 253,31 milliards. Cet accroissement est imputable aux charges de la dette extérieure qui ont connu une augmentation de 179,48 milliards. Les charges de la dette intérieure ont progressé de 73,84 milliards FCFA.

Les dépenses de personnel se sont établies à **1 420,36 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **98,47%**. En glissement annuel, elles ont évolué de **116,37 milliards FCFA** en valeur absolue et **8,92%** en valeur relative. Cette hausse est due essentiellement à l'évolution des effectifs notamment dans le secteur des forces de défense et de sécurité, au paiement des rappels, des dépenses de santé, des indemnités, des soldes et accessoires, des cotisations du fonds national retraite et des primes.

L'effectif des agents de la fonction publique se chiffre à **183 693 agents** à fin 2024, contre 183 160 au trimestre précédent, soit une hausse de **533 agents**.

Les **dépenses d'acquisitions de biens et services** ont été exécutées pour un montant de **415,14 milliards FCFA** contre **411,36 milliards FCFA** en 2023.

Les **dépenses de transferts courants** ont été réalisées à **1 434,90 milliards FCFA** à fin décembre 2024. En glissement annuel, elles ont progressé de **287,27 milliards FCFA** en valeur absolue.

Les **dépenses en capital** ont atteint **2 267,14 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **106,36%**. En glissement annuel, elles ont enregistré une progression de **861,39 milliards FCFA**, soit **37,91%** en valeur relative. Ces dépenses sont réparties entre :

- les dépenses financées sur ressources internes, exécutées à hauteur 847,55 milliards ;

- les dépenses en capital financées sur ressources extérieures évaluées, à la date du 31 décembre 2024, à **1 314,39 milliards FCFA**, soit **111,53%** des prévisions de 1 178,50 milliards FCFA dans la Loi de Finances rectificative (LFR) de 2024 ;
- les dépenses extrabudgétaires³ relatives au secteur du BTP sont imputées à 105,22 milliards FCFA.

Il convient de noter que le montant de **6 506,16 milliards FCFA** intègre des dépenses extrabudgétaires imputées à l'exercice 2024. Il s'agit des dépenses enregistrées sur les transferts courants (catégorie 4) concernant le secteur de l'énergie avec le Fonds spécial de Soutien à l'Energie (FSE) pour un montant de 146,3 milliards FCFA, le secteur du BTP (transferts en capital) pour un montant de 102,05 milliards FCFA et les investissements financés sur ressources extérieures pour un montant de 249,5 milliards FCFA.

La situation d'exécution budgétaire du FNR fait ressortir un solde cumulé excédentaire de **35,62 milliards FCFA**, à fin décembre 2024, contre **19,22 milliards FCFA** à la même période de l'année précédente, soit une augmentation de **16,0 milliards FCFA**. Cet excédent se justifie, d'une part, par l'augmentation du nombre de cotisants de **6 495** entre décembre 2023 et décembre 2024 et, d'autre part, par les recettes issues de l'élargissement de l'assiette de cotisation des régimes de base et complémentaire à l'indemnité de judicature et l'indemnité de risque santé pour les fonctionnaires relevant du cadre de la Santé.

Les recettes générées en fin décembre 2024 par le régime de base se chiffrent à **153,15 milliards FCFA** et celles du régime complémentaire à **23,86 milliards FCFA**, soit des recettes totales de **177,01 milliards FCFA**.

Les dépenses du régime de base, du régime complémentaire et les remboursements, à fin décembre 2024, sont cumulativement arrêtées à **141,395 milliards FCFA** contre **139,282 milliards FCFA** à la même période en 2023. Elles sont exécutées à hauteur de **83,91 %** par rapport aux crédits ouverts (165,8 milliards FCFA).

A fin décembre 2024, le nombre total de cotisants est de **144 543** et le nombre de pensionnés de **75 134**, soit un rapport démographique (cotisants/allocataires) de **1,92** contre **1,86** un an plus tôt.

³ Les dépenses extrabudgétaires représentent des arriérés constatés sur les années antérieures et imputée à l'exercice 2024. Il s'agit des dépenses enregistrées sur les transferts courants (catégorie 4) et les transferts en capital (catégorie 6), concernant le secteur de l'énergie avec le Fonds spécial de Soutien à l'Energie (FSE) pour un montant de 146,3 milliards et dans le secteur du BTP pour un montant de 102,05 milliards. Cependant ces opérations seront apurées comme opérations de trésorerie en 2025

II. Exécution budgétaire à fin mars 2025

II.1. Les recettes

Les recettes du budget général sont mobilisées, à fin mars 2025, à **1 027,82 milliards**, soit un taux de réalisation de **21,44%** par rapport à l'objectif annuel de **4 794,60 milliards** fixé par la loi de finances initiale (LFI) 2025.

Par rapport à la même période en 2024, elles ont enregistré une hausse de **91,06 milliards FCFA** et sont composées pour l'essentiel de recettes internes.

Tableau 2 : Présentation générale de l'exécution des recettes du budget général à la fin du 1er trimestre 2025 (en milliards de FCFA)

Rubriques	LFI (1)	réalisation	Taux de réalisation
<i>Recettes fiscales</i>	4 359,60	960,26	22,03%
<i>Recettes non fiscales</i>	190	59,56	31,35%
Total recettes internes	4 549,60	1 019,82	22,42%
Dons budgétaires	45		0,00%
Dons en capital	200	8	4,00%
Total recettes externes	245	8	3,27%
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL	4 794,60	1 027,82	21,44%

Source : MFB/DGB

Les **recettes internes** du budget général ont été recouvrées à hauteur de **1 019,82 milliards FCFA**. En glissement annuel, elles ont progressé de **111,12 milliards FCFA**, soit **12,23%**.

Elles sont ainsi pour l'essentiel constituées de recettes fiscales pour un montant de 960,26 milliards et dans une moindre mesure de recettes non fiscales pour 59,56 milliards FCFA.

Les dons reçus au cours du premier trimestre de 2025 se sont élevés à **8,00 milliards FCFA**, soit un **taux de réalisation de 3,27%**.

II.2. Les dépenses

Les crédits de paiement (CP) ouverts par la LFI 2025 ont connu une hausse de **15,71 milliards**, au cours du premier trimestre de 2025, passant de **6 395,07** à **6 410,78 milliards**, du fait des reports de crédits sur les dépenses en capital financées sur ressources internes.

Tableau 3 : Situation des dépenses du budget général à la fin du premier trimestre 2025 (en milliards)

Rubriques	LFI (1)	Report (2)	Modifications (3)	Crédits ouverts/Prev. Fin. (4)	Exéc. (5)	Taux d'exéc. (5/4)
Charges financières la dette publique	932,1	-	-	932,1	225,24	24,16%
Dépenses de personnel	1 485,50	-	-	1 485,50	357,07	24,04%
Dépenses d'acquisitions de biens et services	420,47	-	-4,6	415,87	84,65	20,35%
Dépenses de Transfert courant	1 510,00	-	4,6	1 514,60	463,93	30,63%
Total dépenses ordinaires	4 348,07	-	-	4 348,07	1 130,89	26,01%
Dépenses en capital sur ressources internes	880	15,71	-	895,71	103,37	11,54%
<i>Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat</i>	<i>302,68</i>	<i>11,57</i>	<i>-6</i>	<i>308,25</i>	<i>2,64</i>	<i>0,86%</i>
<i>Dépenses de transferts en capital</i>	<i>577,32</i>	<i>4,14</i>	<i>6</i>	<i>587,46</i>	<i>100,72</i>	<i>17,15%</i>
Dépenses en capital sur ressources externes	1 167,00	-	-	1 167,00	185,2	15,87%
Total dépenses en capital	2 047,00	15,71	-	2 062,71	288,57	13,99%
TOTAL DEPENSES DU BUDGET GENERAL	6 395,07	15,71	-	6 410,78	1 419,45	22,14%

Source : MFB/DGB

Les **charges financières de la dette**, au cours du premier trimestre 2025, sont ressorties à **225,24 milliards FCFA**, représentant environ **24,16%** des prévisions de la LFI 2025. Comparées à la même période de l'année précédente, les charges financières ont augmenté de 43,57 milliards FCFA, soit **23,98%**.

Les **dépenses de personnel** se sont situées à **357,07 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **24,04%**.

En glissement annuel, les dépenses de personnel ont évolué de **3,58 milliards FCFA** en valeur absolue et **1%** en valeur relative.

L'effectif des agents de la fonction publique se chiffre à la fin du premier trimestre 2025 à **186 205** agents soit une progression de **1,4%** par rapport au trimestre précédent.

Les **dépenses d'acquisition de biens et services** sont exécutées à hauteur de 84,65 milliards FCFA, soit **20,35%** contre **90,03 milliards FCFA** un an auparavant, soit une baisse de **5,38 milliards FCFA**.

Les **transferts courants** se sont élevés à **463,93 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **30,63%** contre 402,74 milliards FCFA à la même période de 2024, soit une hausse de 61,19 milliards.

Les dépenses en capital se sont chiffrées à **288,57 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **13,99%** contre **17,47%** un an auparavant. Ces dépenses sont réparties entre :

- les dépenses financées sur ressources internes, exécutées à hauteur de 103,37 milliards ;

- les dépenses financées sur ressources externes exécutées à hauteur de 185,20 milliards, soit 15,87%.

III. Modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général

Les dispositions de la loi n° 2025-02 du 06 janvier 2025 portant loi de finances pour l'année 2025 sont modifiées afin d'adapter le budget 2025 à l'évolution de la situation économique dont les contreperformances affectent le recouvrement des recettes, de booster la machine économique à travers un Programme de relance des secteurs porteurs de croissance, de rétablir les marges budgétaires, d'arrimer le budget par rapport à l'Agenda national de Transformation « Vision Sénégal 2050 » et enfin de prendre en charge l'incidence budgétaire du pacte de stabilité sociale.

Ainsi, les prévisions des recettes de la loi de finances rectificative pour l'année 2025 sont arrêtées à **4 884,3 milliards FCFA**, contre **5 014,3 milliards FCFA** prévus par la loi de finances initiale, soit une baisse de **130 milliards FCFA** en valeur absolue et **2,6%** en valeur relative.

Les dépenses sont révisées à **6 580,2 milliards FCFA** contre **6 614,8 milliards FCFA**, soit une baisse de **34,5 milliards FCFA** en valeur absolue et **0,5%** en valeur relative.

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) s'équilibrent à **215,4 milliards FCFA**, soit une baisse de **4,3 milliards FCFA** par rapport à la LFI 2025.

Le déficit budgétaire est révisé à **1 695,9 milliards FCFA**, soit **7,82%** du PIB, contre **1 600,4 milliards FCFA** (7,08% du PIB) dans la LFI 2025, soit une dégradation en valeur absolue de **95,5 milliards FCFA** (+6,0%).

Cette évolution s'explique principalement par la révision à la baisse du PIB nominal, estimé à **21 690,5 milliards FCFA** contre **22 597,7 milliards FCFA** initialement prévus, soit une contraction de **907,2 milliards FCFA** (-4,0%).

Le taux de pression fiscale est également révisé à la baisse, passant de **19,3%** à **18,9%**.

Tableau : Tableau d'équilibre de la LFR 2025

	LFI 2025	LFR 2025	ECART LFI 2025/LFR 2025	
I.RECETTES				
1.BUDGET GENERAL				
Recettes fiscales	4 359,6	4 099,6	- 260,0	-6,0%
Recettes non fiscales et autres	190,0	282,7	92,7	48,8%
Total recettes internes	4 549,6	4 382,3	- 167,3	-3,7%
Tirages sur Dons en capital (projet)	200,0	241,6	41,6	20,8%
Dons budgétaires	45,0	45,0	-	0,0%
Total recettes externes	245,0	286,6	41,6	17,0%
RECETTES BUDGET GENERAL	4 794,6	4 668,9	- 125,7	-2,6%
2.COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Comptes d'affectation spéciale	193,3	189,0	-4	-2,2%
dont Fonds intergénérationnel	7,3	6,8	0	-5,9%
dont Fonds de stabilisation	14,4	10,6	-4	-26,7%
dont Fonds national de Retraite	167,1	167,1	0	0,0%
Compte de commerce	0,5	0,5	0	0,0%
Compte de prêts	20,8	20,8	0	0,0%
Compte d'avances	0,8	0,8	0	0,0%
Compte de garanties et aval	4,4	4,4	0	0,0%
RECETTES CST	219,7	215,4	-4	-1,9%
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES	5 014,3	4 884,3	- 130,0	-2,6%
II.DEPENSES				
1.BUDGET GENERAL				
Intérêts de la dette	932,1	1 057,1	125,0	13,4%
Dépenses de personnel	1 485,5	1 485,5	0	0,0%
Acquisitions de biens et services et transferts courants	1 930,5	1 886,1	- 44,4	-2,3%
Total dépenses courantes	4 348,1	4 428,7	80,6	1,9%
Dépenses en capital sur ress. internes	880,0	586,9	- 293,1	-33,3%
Investissements sur ressources externes	1 167,0	1 349,2	182,2	15,6%
projets	967,0	1 107,6	140,6	14,5%
capital	200,0	241,6	41,6	20,8%
Total dépenses d'investissement	2 047,0	1 936,1	- 110,9	-5,4%
DEPENSES BUDGET GENERAL	6 395,1	6 364,8	- 30,3	-0,5%
2.COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Comptes d'affectation spéciale	193,3	189,0	-4	-2,2%
dont Fonds intergénérationnel	7,3	6,8	0	-5,9%
dont Fonds stabilisation	14,4	10,6	-4	-26,7%
dont Fonds national de Retraite	167,1	167,1	0	0,0%
Compte de commerce	0,5	0,5	0	0,0%
Compte de prêts	20,8	20,8	0	0,0%
Compte d'avances	0,8	0,8	0	0,0%
Compte de garantie et aval	4,4	4,4	0	0,0%
DEPENSES CST	219,7	215,4	-4,3	-1,9%
TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES	6 614,8	6 580,2	- 34,5	-0,5%
Déficit budgétaire	- 1 600,4	- 1 695,9	- 95,5	
Déficit % PIB	-7,08%	-7,82%		
PIB NOMINAL	22 597,7	21 690,5	-907,2	
Taux de pression fiscale	19,3%	18,9%		

Source : MFB/DPEE

CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026-2028

Conformément aux orientations retenues par le Gouvernement en vue de traduire l'aspiration des citoyens à un mieux-être, **l'Agenda national de Transformation** ambitionne de bâtir, à l'horizon 2050, « un Sénégal souverain, juste et prospère, ancré dans des valeurs fortes ». Ce référentiel prône une transformation systémique basée sur un développement endogène tiré par les ressources et potentialités des terroirs à travers le développement de moteurs de croissance.

Cette vision se décline en quatre (4) axes stratégiques qui sont : (i) **une économie compétitive**, (ii) **un capital humain de qualité et une équité sociale**, (iii) **un aménagement et un développement durables** et, enfin, (iv) **une bonne gouvernance et un engagement africain**.

Ainsi, l'option du Gouvernement d'engager une transformation systémique et d'impulser une nouvelle dynamique, requiert des prérequis relatifs à une déclinaison temporelle de l'agenda mais également à la présence d'un État stratège, apte à anticiper les mutations, à planifier les actions et à réguler efficacement les politiques publiques dans la transparence.

A cet effet, dans le moyen terme, les politiques seront orientées vers les principaux défis relatifs: (i) à la construction d'un modèle économique endogène, à partir des pôles territoriaux de développement ; (ii) au développement d'un capital humain de qualité et d'une équité sociale ; (iii) au renforcement de la stabilité nationale dans le cadre de l'intégration régionale ; (iv) à la promotion de la bonne gouvernance dans l'action publique ; (v) à la promotion des sciences et de l'innovation technologique ainsi (vi) qu'au développement d'un financement adéquat de l'économie.

En définitive, les orientations du présent DPBEP s'arriment à celles déclinées dans le Plan quinquennal de Développement 2025-2029, qui constitue le cadre opérationnel de la Stratégie de Transformation systémique du Sénégal (ST2S).

I. les grandes orientations

L'élaboration du présent DPBEP, marquée par la publication du rapport d'audit sur la situation des finances publiques par la Cour des Comptes qui révèle des dysfonctionnements profonds nécessite des réponses urgentes afin d'éviter de remettre en cause la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques ; ainsi que la viabilité du cadre macroéconomique. Sous ce rapport, les écarts notés sur le déficit budgétaire et la dette publique ainsi qu'une dette bancaire contractée hors autorisation parlementaire, imposent une discipline accrue dans l'exécution des dépenses, un renforcement du recouvrement des recettes et une amélioration significative de l'efficacité et de l'efficience de l'investissement public.

I.1. Les orientations économiques

La politique économique sur la période 2026-2028 sera orientée vers la mise en place d'un cadre macroéconomique soutenable à travers l'accroissement de l'efficacité des investissements et l'assainissement des finances publiques.

Pour **l'efficacité et l'efficience de l'investissement**, les innovations induites par le décret **n°2023-2142 du 31 octobre 2023** portant réglementation du cadre général de la Gestion des Investissements publics (GIP) seront opérationnalisées.

A ce titre, les nouveaux projets à inscrire au Programme d'Investissements publics (PIP) 2026-2028 vont suivre un processus rigoureux de planification, de maturation, de priorisation et de programmation, avec comme critères majeurs la formation brute de capital fixe, l'impact socioéconomique, la durabilité, la soutenabilité budgétaire de leur financement et l'alignement à la stratégie nationale de développement.

Aussi, dans la perspective d'un développement plus harmonieux, un accent particulier a-t-il été mis sur la décentralisation dans le choix des nouveaux investissements et ceux à poursuivre pour tenir compte de la configuration des pôles territoriaux en vue de corriger les disparités spatiales dans la répartition des équipements permettant l'accès aux services essentiels.

Des efforts seront davantage consentis pour améliorer la programmation des dépenses d'investissement par une maîtrise et une répartition des coûts basées sur les capacités effectives d'exécution pour une meilleure soutenabilité budgétaire et une meilleure réponse aux enjeux financiers et aux défis liés aux changements climatiques et au genre.

Par ailleurs, les politiques seront orientées vers l'élaboration d'un modèle d'investissement dans les secteurs clés de l'économie grâce notamment aux réformes du Code des Investissements, du Code du travail et du cadre du partenariat public-privé.

Également, des efforts seront consentis davantage sur la formalisation progressive du secteur informel et la réduction du coût des facteurs techniques de production.

Pour la promotion d'un secteur privé national fort, l'Etat compte booster celle-ci à travers l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de la Promotion des Investissements (SNDSPI).

S'agissant des Investissements directs étrangers (IDE), une stratégie dynamique de promotion sera mise en place, en renforçant l'attractivité des pôles territoires et la compétitivité des chaînes de valeur locales. Parallèlement, des actions seront menées pour aider les acteurs à moderniser leurs outils de production.

Cependant, face aux difficultés liées aux coûts encore élevés des facteurs de production, le Gouvernement s'engage à réduire les coûts énergétiques à travers l'utilisation du gaz

de manière progressive. A cet effet, 20 à 25% de la production de gaz naturel du projet **Grand Tortue Ahmeyim** (GTA) seront destinés à l’approvisionnement du marché domestique pour soutenir une baisse progressive, maîtrisée et structurelle des prix de l’énergie. Ainsi, toutes les centrales électriques alimentées par le fuel vont passer au gaz et cette transition énergétique permettra une baisse des prix de l’électricité. La future centrale électrique de Gandon sera un pilier dans l’utilisation du gaz et l’électrification de la partie nord du pays.

Dans le domaine de **l’assainissement des finances publiques**, un accent particulier sera mis sur la rationalisation des dépenses courantes à travers, entre autres, la mise en œuvre de la centrale d’achat pour optimiser la commande publique et l’amélioration du ciblage des subventions à travers le Registre national unique (RNU).

Relativement à la **politique fiscale**, l’objectif visé est de la rendre plus novatrice, efficace, efficiente, équitable et transparente par une mobilisation plus soutenue des ressources à l’effet d’assurer la couverture des dépenses budgétaires et d’atteindre progressivement le taux de pression fiscale de 20% en 2029 conformément aux critères de convergence de l’UEMOA.

A cet effet, les efforts seront orientés vers le renforcement des capacités des services à collecter et traiter des données en quantité et en qualité, lesquelles seront mises au service d’une meilleure conformité fiscale à travers plus d’efficacité dans la gestion, la programmation et l’exécution du contrôle et le recouvrement.

Un accent particulier sera également mis sur le renforcement de la mobilisation des ressources internes, l’élargissement de l’assiette, la sécurisation des recettes et des circuits de collecte ainsi que le renforcement de la lutte contre l’évasion et la fraude fiscales, tout en assurant un meilleur accompagnement de la relance économique et le soutien aux ménages.

Sous ce rapport, pour la **Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme** (SRMT), la solution SEN’FINANCES, en cours de développement, permettra, dans sa première version, de généraliser l’utilisation de l’identifiant unique à partir du numéro d’identification national pour un suivi personnalisé du contribuable, à intégrer un outil managérial de suivi des délais de traitement des demandes et des initiatives en matière de contrôle et d’interconnecter les administrations fiscales, douanières, du Trésor et du Budget par un système adossé au portail unifié et intégré assurant le recueil, le traitement et l’exploitation des données relatives aux transactions, aux fins de contrôle pour mieux lutter contre la fraude.

Sous ce chapitre, la **Direction générale des Douanes**, outre la réforme en cours du Code des Douanes, poursuivra la mise en œuvre des mesures déjà prises pour assurer :

- une **meilleure gouvernance de la valeur** par un renforcement de l'analyse du risque et du renseignement commercial et le parachèvement du programme d'Inspection à Destination ;
- un **élargissement et une meilleure maîtrise de l'assiette** de taxation par un dispositif de veille stratégique et automatisé sur les tendances et le comportement des principaux produits porteurs de recettes et ceux sensibles à la fraude ;
- une **rationalisation des dépenses fiscales** à travers l'amélioration continue de l'application de Gestion des Régimes économiques douaniers (GRED), qui a d'ores et déjà permis une sécurisation de la chaîne de délivrance et d'apurement des exonérations et franchises douanières ;
- un **meilleur suivi de la créance** douanière par une optimisation des recouvrements et des autres régularisations douanières.

S'agissant de la **Direction générale des Impôts et des Domaines**, une grande réforme du Code général des Impôts (CGI) a été lancée en vue de son adaptation à la situation économique du Sénégal et l'instauration d'un système fiscal favorable à l'investissement privé. Cette réforme vise, entre autres, à renforcer le dispositif de taxation du numérique, à réviser les systèmes de contributions uniques, à renforcer l'équité et la solidarité fiscales, à parachever le rapatriement des dispositions fiscales éparses au CGI, à réduire les dépenses fiscales constitutives de détournements d'objectifs et intégrer davantage les problématiques de santé et de bien-être des populations dans la politique fiscale. Ladite réforme sera axée sur des mesures d'administration et de politique fiscale.

Pour ce faire, une réduction progressive de l'impact des exonérations fiscales constitutives de détournement d'objectifs devient un impératif pour la nouvelle politique conventionnelle.

Par ailleurs, il est essentiel de rénover la fiscalité applicable au secteur informel (Petites et Moyennes Entreprises), segment clé de l'économie non encore bien fiscalisé, faute d'une approche inclusive et d'un cadre spécifique et adapté.

En outre, face aux nouvelles perspectives de l'économie mondiale, la politique fiscale compte anticiper les mutations en prenant en charge de manière adéquate la fiscalité du numérique et des jeux de hasard. La protection de l'environnement et la préservation de la santé des populations seront également prises en compte dans le nouveau dispositif. Enfin, une attention particulière sera portée à la fiscalité locale, afin de diversifier et d'accroître considérablement les revenus des Collectivités territoriales et de promouvoir les investissements nécessaires au développement économique des pôles territoriaux.

Dans le cadre de l'amélioration de la **gestion de la dette**, la stratégie vise un mix de nouveaux financements extérieurs et domestiques à hauteur de 50%/50% chacun, à l'horizon 2027. Ainsi, cette stratégie répond à l'objectif stratégique inscrite dans la SND et consistant à développer le financement domestique et les financements innovants.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite d'ores et déjà un travail de benchmarking, de sensibilisation ainsi qu'une étude approfondie des profils de la cible pour réussir une bonne structuration de projets suffisamment attractifs pour capter les flux.

En outre, il est recommandé, d'une part, de mobiliser des ressources concessionnelles disponibles auprès des bailleurs classiques à travers une sélection rigoureuse de projets à proposer (en s'appuyant sur le Comité de sélection des projets et programmes d'investissement mis sur place en 2024) et, d'autre part, d'explorer notamment, les sources alternatives de financement, les Diaspora Bonds, les SUKUK, les Partenariats publics et Privés (PPP), les financements verts, etc.

Pour l'atteinte de l'objectif optimal de gestion de la dette, il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement suivantes :

- veiller à renforcer la conciliation budgétaire à travers notamment une bonne mise en œuvre de la SRMT ;
- renforcer les capacités d'analyse des modèles financiers et économiques des financements par Partenariat public-privé ainsi que les capacités de négociation de ces contrats ;
- définir un cadre réglementaire fixant les conditions d'octroi des garanties ainsi que les modalités d'évaluation du risque de contrepartie que représenteraient les bénéficiaires de ces garanties.

Ainsi, toutes ces actions combinées doivent aider à améliorer le portefeuille de la dette pour atteindre une viabilité durable en faisant jouer au Comité national de la Dette publique son rôle de veille stratégique.

Concernant la **gestion des ressources extérieures**, le Gouvernement compte intensifier les efforts pour améliorer considérablement le niveau d'absorption des fonds issus de la coopération économique et financière.

Ainsi, les stratégies de coopération seront orientées vers la mobilisation des financements innovants et la diversification des sources de financement. En effet, la coopération entre le Sénégal et les pays arabes ainsi que les pays asiatiques sera davantage renforcée afin d'explorer toutes les possibilités existantes.

A cet effet, la nouvelle approche de coopération résultant de l'évolution de la philosophie d'intervention des partenaires techniques et financiers et subordonnant le décaissement des ressources à l'atteinte de résultats, demeure un mécanisme de plus en plus utilisé pour l'atteinte des objectifs de performance. C'est le cas, notamment des Programmes

pour les résultats (Program for Results) initiés avec la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement, entre autres.

En outre, un accent particulier sera mis sur le plaidoyer auprès des partenaires au développement pour un assouplissement des conditionnalités et une simplification des procédures de décaissement mais aussi une utilisation plus accrue de la réglementation nationale, dans tous ses aspects. Ce plaidoyer sera aussi axé sur d'autres thématiques comme la mobilisation des financements des partenaires en TTC et la réduction, voire la suppression des contreparties financières de l'État qui restent une contrainte budgétaire majeure.

Par ailleurs, les priorités sectorielles seront recentrées et, en conséquence, proposées à la restructuration à travers plusieurs projets en cours d'exécution.

Cette nouvelle vision de la coopération va s'accompagner d'une plus grande efficacité dans le suivi de l'exécution des projets et programmes, afin que les contraintes majeures notées dans la mise en œuvre soient levées de manière pérenne et inclusive, avec une implication de toutes les parties prenantes.

Ainsi, un suivi rapproché par portefeuille sera assuré par le Ministère en charge des Finances à travers une approche progressive de prise en charge des facteurs de contre-performance des projets et programmes.

De même, l'amélioration de l'encadrement juridique des projets et le renforcement des cadres de coordination avec les acteurs de la partie nationale intervenant dans la chaîne de mobilisation des ressources extérieures, notamment, les ministères en charge des Finances, de la Coopération, les ministères sectoriels et les agences d'exécution, permettront d'assurer une exécution diligente des projets et conséquemment une amélioration significative des décaissements.

Dans la perspective d'une meilleure maîtrise des informations financières sur les investissements publics, le Ministère des Finances et du Budget explore la possibilité de retracer les dépenses sur ressources extérieures dans le système d'information dédié aux finances publiques, à savoir le SYSBUDGEP, dès la gestion 2026. En outre, pour assurer une meilleure comptabilisation de ces dépenses, il est envisagé la création d'un poste de comptable assignataire des dépenses sur ressources extérieures, relevant directement du Trésor public.

Toutefois, en attendant la mise en œuvre de ces réformes, la plateforme de suivi des ressources extérieures, déjà fonctionnelle au titre de la gestion 2025, permettra d'assurer un suivi de l'exécution financière et budgétaire des projets et programmes financés sur ressources extérieures, d'améliorer la comptabilisation de l'ordonnancement des ressources extérieures et de faciliter un reporting régulier.

En ce qui concerne les **dépenses de personnel de l'Etat**, l'exécution se poursuivra sur le reste de l'année par une gestion efficace et le respect du plafond d'autorisation d'emplois rémunérés par l'Etat en assurant la couverture des engagements qui ont fait l'objet de prévision. Ce faisant, les orientations budgétaires porteront sur :

- la poursuite de la mise en œuvre des accords avec les organisations syndicales ;
- l'ordonnancement des dépenses de personnel de l'Etat dans la limite des crédits disponibles relativement aux éléments variables (heures supplémentaires, vacations, primes etc.) ;
- la poursuite de l'apurement du stock des rappels à régulariser et la mise en solde des maîtres et professeurs contractuels de l'Education conformément aux accords, en tenant compte des dotations prévues pour les rappels et le recrutement de 7 500 maîtres et professeurs contractuels ;
- la prise en charge des engagements de l'Etat dans le pacte de stabilité sociale relatif à la généralisation de l'indemnité de logement et le recrutement du personnel pour le secteur de la santé.

La **masse salariale** devrait évoluer sous l'effet des effectifs et du glissement vieillesse-technicité (GVT). Ainsi, elle passerait de **1 532,8 milliards FCFA** en 2026 à **1 677 milliards FCFA** en 2028.

Pour la **gestion des pensions**, les réformes envisagées et celles en cours visent principalement à renforcer la protection sociale des retraités civils et militaires par la diversification des mécanismes de financement du FNR, la revalorisation des pensions et la modernisation de la gestion des pensions.

Cette dynamique d'amélioration de la gouvernance du système de retraite des fonctionnaires civils et militaires se poursuit à travers :

- la mise en place d'une Caisse autonome de Retraite des Fonctionnaires en vue de renforcer le financement du service des pensions par l'investissement des excédents et de diversifier l'offre de pension, en créant un régime d'épargne-retraite volontaire par capitalisation ;
- l'élargissement intégral de l'assiette de cotisation aux indemnités statutaires afin de mieux tenir compte de la capacité contributive et de relever le niveau des pensions ;
- la refonte du Code des Pensions civiles et militaires de Retraites pour l'adapter au nouveau paradigme de la protection sociale et au contexte socio-économique actuel ;
- l'adoption d'un dispositif juridique spécifique à l'invalidité des fonctionnaires civils ;
- la mise en place d'un système d'information performant ainsi que la dématérialisation des procédures de pensions en vue d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

S'agissant de la **rationalisation des dépenses courantes**, suite à la situation budgétaire critique révélée par l'audit de la Cour des Comptes, la mise en œuvre d'une **stratégie cohérente de rationalisation des dépenses publiques** s'impose comme une nécessité urgente pour soutenir l'effort de consolidation budgétaire et restaurer progressivement les équilibres tout en préservant la capacité de l'État à assurer ses missions essentielles.

Dans ce cadre, le document de Stratégie de Rationalisation des Dépenses publiques (SRDP) 2025-2027 élaborée par la DGB devrait servir de référence. Cette SRDP est articulée autour de trois axes stratégiques à savoir (1) la maîtrise de la masse salariale (Axe 1) ; (2) l'optimisation des dépenses de biens et services (Axe 2) et (3) le renforcement de l'efficacité des investissements publics (Axe 3).

Elle a été déclinée en un plan d'action triennal comprenant 31 actions spécifiques, assurant une conduite séquencée, coordonnée et ciblée des mesures de rationalisation identifiées. Sur la période 2025-2027, la mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre de réaliser des économies significatives contribuant aux efforts de réduction du déficit budgétaire pour tendre vers la norme communautaire de **3%** du PIB à l'horizon 2027.

Ces réformes seront également marquées par la poursuite des efforts de rationalisation du recours aux comptes de dépôt et du reclassement des dépenses de transferts en capital en dépenses d'investissements exécutés par l'Etat.

Elles seront opérationnalisées par la mise en place de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour plus de transparence dans l'exécution budgétaire des investissements et d'exhaustivité de l'information sur la situation patrimoniale de l'Etat.

I.2. Les orientations sectorielles

Dans le but de renforcer la transparence, la redevabilité et la participation du public au processus budgétaire, le Gouvernement compte améliorer les mécanismes permettant aux citoyens de contribuer directement ou indirectement aux décisions publiques.

Il s'agit spécifiquement, de jeter les bases d'un dialogue constructif pour favoriser une participation plus active des citoyens au processus budgétaire et une appropriation des politiques publiques par ces derniers. Cette action devrait permettre aux citoyens d'être directement impliqués dans le processus budgétaire et d'être informés des choix budgétaires qui affectent leur quotidien, pour une meilleure compréhension de l'action publique.

C'est dans ce cadre que les orientations sectorielles du présent DPBEP ont été établies en étroite collaboration avec la Coalition pour la Transparence budgétaire qui regroupe l'ensemble des organisations de la société civile intéressées par les questions de finances publiques, notamment la Coalition nationale pour le Suivi budgétaire et le Réseau citoyen pour la Transparence budgétaire (RCTB).

En plus de la mise en place d'un cadre macroéconomique assaini et stable, l'Etat opte pour une économie compétitive, assise sur l'émergence d'une société numérique, des filières compétitives, le développement de pôles économiques viables et un cadre des affaires attractif. Pour ce faire, les priorités vont porter sur le développement des moteurs de croissance, la diversification des sources de financement, la création d'un cadre attractif des affaires et la mise en place d'un système de recherche et d'innovation dynamique.

Il est retenu un modèle de développement endogène impliquant un changement de paradigme de croissance économique. Ce modèle sera basé sur une augmentation de la productivité des activités qui polarisent une masse critique de populations au niveau des terroirs. Il sera également porté par un fort secteur privé national ainsi qu'un accroissement et une diversification des exportations. Du coup, les innovations technologiques, les ressources naturelles, le dynamisme du secteur privé et l'émergence de nouveaux comportements favorables à la préférence locale seront les leviers sur lesquels s'appuiera l'Etat pour l'atteinte des objectifs visés.

Dans le même sillage, seront mises en place des villes durables. Il s'agit pour l'Etat, de créer des pôles économiques viables, de renforcer les capacités techniques des Collectivités territoriales et de coordonner les interventions sectorielles. Ainsi, pour améliorer l'efficacité de l'action publique et accélérer la réalisation des équipements structurants, en particulier dans les secteurs de l'Education, de la Santé et des Transports, les actions vont porter sur l'audit des chantiers inachevés et la réforme du pilotage des investissements publics.

Dans le domaine de **l'Environnement**, pour garantir un développement équilibré et respectueux de l'écosystème, un cadre de suivi et d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux liés aux activités des industries extractives (minières et pétrolières) sera mis en place. Aussi, le déploiement d'une stratégie nationale de gestion des inondations va permettre de sécuriser les zones à risques et d'améliorer la résilience des infrastructures face aux variations climatiques. Dans cette dynamique, l'État s'attèlera à optimiser le financement des projets de lutte contre les inondations à travers une accélération de la mise en œuvre des travaux dans les zones les plus vulnérables, notamment à Keur Massar, Touba et Mbacké.

L'Etat cherche à mieux protéger l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique à travers les actions suivantes :

- rendre opérationnels les plans d'aménagement des forêts et renforcer les mesures de lutte contre la déforestation, notamment en renforçant les contrôles et les sanctions contre l'exploitation forestière illégale ;
- mettre en place un système de collecte sélective des déchets dans les Collectivités territoriales et promouvoir leur recyclage ;

- favoriser une meilleure prise en compte de la question environnementale (coupe abusive de bois) et de la problématique de l'érosion côtière ;
- régler le problème de salinisation et d'ensablement dans les régions ;
- accompagner le renforcement de capacités des communautés sur les différentes formes d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, hydraulique, etc.), les avantages environnementaux et économiques ;
- encourager les initiatives en matière de promotion des métiers verts ;
- planter des mangroves et construire des digues dans les zones côtières.

Pour les infrastructures et la connectivité, il s'agit de développer et d'améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production :

- désenclaver les régions en connectant les départements par la construction de routes, d'autoroutes ou de ponts ;
- mettre en place les corridors stratégiques reliant les grandes villes et les zones industrielles ;
- investir dans les services de transport et de connectivité.

S'agissant des modes de production durable, des efforts seront renforcés en vue d'assurer une meilleure résilience face aux chocs climatiques et d'améliorer durablement les conditions de vie des producteurs. A cet effet, des mesures seront prises pour renforcer la souveraineté alimentaire à travers la mise en œuvre de la Stratégie de Souveraineté alimentaire (SSA 2025-2034), l'intensification de la production agricole, la mise en place de coopératives agricoles communautaires et l'amélioration de la productivité via la subvention aux prix des intrants agricoles, l'apurement des arriérés et la modernisation des filières.

Il s'agit de mener des actions pour promouvoir un secteur **agricole durable**, moderne et compétitif telles que :

- élaborer des programmes de formation et d'accompagnement pour les agriculteurs locaux, en mettant l'accent sur les pratiques agricoles durables ;
- renforcer en capacité les centres de formation professionnelle pour résorber le chômage des jeunes et des femmes en orientant la formation vers l'agriculture et la production ;
- investir dans la construction d'infrastructures d'irrigation modernes et efficaces pour améliorer l'accès à l'eau pour l'agriculture ;
- faciliter l'accès à la terre ;
- développer la recherche développement pour garantir une souveraineté semencière ;
- distribuer les intrants à temps (semences et engrais de qualité et produits phytosanitaires) ;
- développer des pistes de production et des fermes agricoles pour les femmes/jeunes ;

- diversifier les cultures et promouvoir l'agriculture durable ;
- accorder des moyens financiers conséquents destinés à la subvention de l'agriculture et améliorer la gouvernance de ces subventions ;
- renforcer la lutte contre le vol de bétails surtout en zone transfrontalière ;
- développer des projets de construction d'entrepôts et de silos de stockage pour réduire les pertes post-récoltes ;
- organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur l'agriculture durable, en collaboration avec les acteurs locaux et les communautés agricoles ;
- encourager la collaboration entre la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture et les universités pour la valorisation des filières locales.

Pour une sécurité alimentaire garantie, le Gouvernement compte renforcer le secteur stratégique des **pêches** à travers le renforcement des mécanismes de gestion durable des ressources halieutiques, la modernisation des infrastructures de transformation et garantir une meilleure gouvernance des zones d'accès à la ressource.

Concernant le secteur du **tourisme** et de **l'artisanat**, dans une perspective de promotion de la destination Sénégal et de positionnement de l'artisanat comme un secteur compétitif sur les marchés internationaux, des investissements conséquents sont prévus pour développer l'offre touristique, structurer les chaînes de valeur de l'artisanat et faciliter l'intégration du secteur informel.

Ainsi, la priorité sera de promouvoir le tourisme en mettant en valeur les atouts naturels, culturels et historiques dans les pôles territoires, en développant des infrastructures touristiques et en promouvant les activités touristiques durables.

Pour l'artisanat, il s'agira notamment, d'établir un programme de formation continue pour les artisans en collaboration avec des experts et des formateurs spécialisés et d'accompagner la formalisation du secteur.

Dans l'optique de favoriser la montée en gamme des filières productives et de renforcer la position des entreprises sénégalaises sur les marchés nationaux et régionaux, l'accent sera mis sur la promotion d'un **secteur industriel compétitif, intégré à l'économie et créateur d'emplois**. Ainsi, il sera question de la transformation des ressources locales, de l'appui au développement des PME et de l'adoption de réformes institutionnelles telles que la révision de la loi agro-sylvo-pastorale et l'adoption du Code pastoral. Les actions programmées sont, entre autres, de doter les localités en unités de transformation de produits locaux, de faire de l'industrie manufacturière un levier de développement industriel, de développer les chaînes de valeur locales et d'exportation et de promouvoir les exportations de produits manufacturés et artisanaux.

Par ailleurs, vu l'importance grandissante du **capital humain** dans la vie économique et sociale, son développement devient donc une priorité majeure pour les pouvoirs publics.

Pour le Sénégal, la jeunesse de la population constitue l'un des traits marquants de sa démographie. Cette dynamique, encore inachevée, offre un potentiel immense, si elle s'accompagne d'un accès réel à l'éducation, à la formation et à l'emploi. A cet effet, l'Etat mise sur un développement centré sur l'Homme à travers un investissement substantiel en vue d'atteindre la valeur cible de l'Indice de Développement humain (IDH) de 0,581 d'ici 2029.

Ainsi, l'Etat s'est inscrit dans la dynamique de remplacer le « **système éducatif** » par la « **communauté éducative** ». Cette approche systémique et inclusive permettra une meilleure articulation des différents segments de la politique éducative et de formation qualifiante, tout en garantissant l'accès des citoyens aux droits universels qui en découlent.

Aussi, une santé performante et accessible étant un prérequis pour une éducation de qualité, des efforts considérables seront fournis pour disposer d'un cadre inclusif performant, avec un maillage optimal du territoire en matière d'éducation et de santé publique. En outre, il s'agira de mettre en place des mécanismes pour une meilleure couverture de la protection sociale et de lutte contre les inégalités de genre, gage d'une bonne politique d'équité sociale.

Ce cadre inclusif des politiques éducatives, sanitaires et sociales constitue le socle de l'axe 2 de l'Agenda de Transformation systémique, à savoir « un capital humain de qualité et une équité sociale ». Aux plans sectoriel et opérationnel, ce cadre épouse l'architecture organisationnelle des politiques sectorielles des départements ministériels.

Sous ce rapport, concernant l'**Education et l'alphabétisation**, les priorités sont orientées vers une transformation profonde du système éducatif à travers notamment, une réforme en profondeur du système, une reconquête de la dignité des communautés, une préparation à l'ère du numérique et de l'économie verte, un équilibrage entre sciences et humanités, une éducation à l'humain.

Dans le domaine de l'**Enseignement supérieur**, la politique vise à renforcer davantage l'offre académique. Pour ce faire, les capacités des écoles d'ingénieurs, des ISEP et de l'université numérique seront renforcées, avec la création de campus technologiques (publics et privés). De même, l'efficacité de la dépense sera renforcée par une meilleure organisation des œuvres sociales.

Le sous-secteur de la **Formation professionnelle et technique** ambitionne d'accroître l'offre et de renforcer la formation par l'apprentissage et la gouvernance de la formation professionnelle et technique. Dans cette perspective, les projets suivants seront mis en œuvre :

- le programme de déploiement massif de la Formation professionnelle duale ;

- le projet d'amélioration de l'employabilité des jeunes ;
- le projet "Daara atelier" ;
- le projet de construction et d'équipement de 38 établissements de formation professionnelle : 15 centres de formation de référence, 23 centres de formation professionnelle et 6 lycées professionnels agricoles et agro-alimentaires.

il s'agit, entre autres, de :

- renforcer l'enseignement des langues codifiées, de consolider l'intégration des Daaras dans le système éducatif et d'assurer l'usage courant des langues nationales dans la vie publique ;
- finaliser les travaux pour rendre opérationnelles les universités du Sénégal et les centres d'œuvres universitaires ;
- organiser des formations continues pour les enseignants et recruter des enseignants supplémentaires pour combler le déficit actuel ;
- doter les écoles de livres et fournitures scolaires ;
- éradiquer les abris provisoires et rendre fonctionnels les établissements scolaires délabrés ;
- mettre en place des programmes de formation spécialisés comme dans les métiers du pétrole et du gaz pour répondre aux besoins du marché ;
- développer des programmes de formation professionnelle et de renforcement des compétences entrepreneuriales, en partenariat avec les établissements d'enseignement et les organisations de développement.

Pour la **santé**, l'offre de services sera améliorée à travers la mise en place d'un système performant et accessible à tous. A cet effet, des mesures seront prises pour l'amélioration de la gouvernance sanitaire, la digitalisation intégrale du système, la mise en place de contrats de performance pour les hôpitaux et la révision de la convention hospitalo-universitaire. Il s'agira également :

- de renforcer la politique sur la santé préventive avec un focus sur le renforcement du système de santé primaire ;
- d'accroître l'implication du public dans la gouvernance de la santé par la consultation et le dialogue ;
- d'améliorer le plateau technique des hôpitaux, des postes de santé, les conditions d'accueil et d'accès aux soins dans les structures sanitaires ;
- de mettre en oeuvre des campagnes de sensibilisation à la santé dans les communautés pour promouvoir des comportements sains et prévenir les maladies ;
- de renforcer les programmes de vaccination et de dépistage pour réduire la prévalence des maladies transmissibles.

La politique de la **protection sociale** quant à elle, sera basée sur un système inclusif et efficient garantissant l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité sociale des

travailleurs. Aussi, la couverture des filets sociaux ainsi que les droits et la protection des femmes, des enfants et des personnes vivantes avec un handicap sera-t-elle renforcée. Il en sera de même pour la couverture médicale universelle (CMU) et les mutuelles de santé. Conscient que les inégalités économiques et sociales freinent non seulement l'autonomisation des femmes, mais entravent également le développement, l'Etat s'est inscrit dans la dynamique d'intégrer le principe **d'égalité de genre** dans les politiques publiques. En sus, les mécanismes de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes seront renforcés par une application effective des textes et lois votés.

Relativement à **l'égalité de genre**, à **l'autonomisation** et à **l'amélioration des conditions de la femme**, le Sénégal a franchi une nouvelle étape avec le lancement des travaux d'élaboration de la Loi d'Orientation sur l'Autonomisation économique des Femmes (LOAEF). Cette initiative législative constitue une avancée majeure dans la reconnaissance et la valorisation du rôle primordial des femmes dans le développement économique et social. Cette loi vise à établir un cadre juridique et stratégique pour mieux structurer et coordonner les actions en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles. L'objectif est de leur faciliter l'accès aux opportunités économiques et d'encourager leur pleine participation au développement socio-économique du pays.

Dans la perspective de faire de **l'inclusion financière** un levier de transformation économique et sociale durable, la Direction générale du Secteur financier (DGSF), à travers la **Stratégie nationale d'Inclusion financière** (SNIF) 2022-2026 et la mise en œuvre du **Programme national d'Éducation financière** (PNEF) 2025-2029 ambitionne de renforcer l'inclusion financière.

Les obstacles structurels à l'accès aux services financiers seront identifiés à travers une enquête en vue d'actualiser la SNIF en intégrant les évolutions du secteur, la digitalisation, les besoins des populations vulnérables et les priorités de souveraineté économique.

Les actions seront orientées vers l'adaptation de mécanismes pour les femmes, les jeunes et les PME, le développement des services financiers numériques sécurisés et la protection des consommateurs. Le PNEF vise à améliorer les compétences financières par la création de supports pédagogiques, l'intégration de l'éducation financière dans les cursus et l'usage de canaux numériques, en partenariat avec le privé et les Collectivités territoriales.

Dans le cadre de la prise en charge du **pacte de stabilité sociale**, malgré les contraintes budgétaires, un engagement social fort est maintenu à travers la volonté d'accompagner les restructurations nécessaires tout en préservant l'emploi et la dignité des travailleurs, constituant un modèle pour les futures réformes du secteur parapublic.

La réforme des mécanismes de promotion de l'emploi vise à rationaliser et optimiser nos interventions sur le marché du travail par la révision de la Convention nationale État-Employeurs et la réorganisation des dispositifs de financement de la formation professionnelle.

L'accompagnement de la transition de l'économie informelle bénéficie de dispositifs incitatifs spécifiquement adaptés aux auto-entrepreneurs et PME, privilégiant l'accompagnement plutôt que la contrainte pour élargir progressivement l'assiette fiscale.

En ce qui concerne **l'eau, l'hygiène et l'assainissement**, les efforts seront renforcés pour, entre autres :

- améliorer l'accès sécurisé et inclusif à l'eau et la promotion de l'eau productive à travers notamment les transferts d'eau ;
- renforcer et renouveler le patrimoine des ouvrages d'eau et d'assainissement, tout en corrigeant les disparités territoriales dans le sens de discriminer positivement le milieu rural ;
- élaborer une stratégie nationale et un programme intégré de gestion durable des inondations ;
- renforcer les programmes comme le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA), le Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC), le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES) et d'électrification rurale ;
- adopter une approche intégrée de la gestion des ressources en eau, combinant l'eau, l'agriculture, l'énergie et l'environnement.

Au titre de la politique de **jeunesse**, les stratégies visent une promotion sociale et économique à travers le renforcement de l'efficacité de la politique de l'emploi. Des mesures visant à renforcer l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat et le civisme seront mises en œuvre avec une approche plus structurée et intégrée. En effet, le programme « **Xeyu ndaw ñi** », mis en œuvre depuis 2021, sera évalué et réajusté, afin d'évoluer vers un modèle plus efficace et inclusif, débouchant sur une nouvelle Politique nationale de l'Emploi, avec un système d'information fiable sur le marché du travail et une harmonisation des interventions des structures publiques. En outre, le Conseil national de la Jeunesse sera réorganisé pour devenir un organe consultatif représentant les aspirations des jeunes, et le Programme national de Promotion de la Citoyenneté sera intensifié, notamment grâce à l'instruction civique dans les écoles et à l'investissement dans des infrastructures sociales et culturelles.

Pour la **promotion de l'activité sportive**, des mesures seront prises pour une dynamisation des compétitions nationales, un renforcement de la formation et de l'encadrement des sportifs et une facilitation du financement des activités sportives. Il s'agit également de former les jeunes à la pratique et aux métiers en lien avec le sport.

La préparation des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026 bénéficie également d'une attention particulière, avec des crédits spécifiquement dédiés aux infrastructures sportives et à l'organisation de cet événement d'envergure internationale. Cette échéance constitue une opportunité exceptionnelle de rayonnement international et de développement du secteur touristique.

Dans la dynamique de **renforcer la vitalité de la culture** sénégalaise, les politiques seront orientées vers un développement et une valorisation du patrimoine culturel, un soutien aux artistes, aux auteurs et à la production culturelle, une promotion des événements culturels et, enfin, un renforcement des capacités des acteurs. Il sera question de développer les industries culturelles et créatives, en collaboration avec des experts et des organisations spécialisées pour proposer des formations et des programmes de professionnalisation adaptés aux besoins des artistes et des acteurs culturels.

Dans le but de renforcer les efforts en matière de **sécurité**, l'accent sera mis sur l'amélioration du dispositif de sécurité intérieure, le renforcement de la défense, de la sécurité aux frontières et de la surveillance maritime et aérienne.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, le trafic de drogue et les flux financiers illicites, malgré les progrès significatifs réalisés, qui ont permis la sortie en octobre 2024 du Sénégal de la liste grise du Groupe d'Action financière (GAFI), l'Etat s'est engagé dans une dynamique de **gouvernance renouvelée**, fondée sur la transparence, la redevabilité et la rationalisation de l'action publique. Ainsi, sa volonté est de se positionner en modèle de gouvernance exemplaire et de reddition des comptes, tant au niveau régional qu'international.

Il s'y ajoute que, des stratégies d'impulsion de réformes et de projets nécessaires au renforcement de l'intégration africaine seront mises en œuvre à travers la transposition et l'application de textes communautaires, le renforcement de la dynamique de coopération africaine ainsi que, des institutions financières régionales et la promotion de la mise en place des infrastructures et mécanismes de soutien à l'intégration.

Sève nourricière des politiques publiques, la **promotion de la bonne gouvernance** dans l'action publique constitue un défi de taille à relever pour le Gouvernement afin de fournir efficacement des services publics de qualité et soutenir un environnement propice à la croissance économique et à la création d'emplois.

A cet égard, elle continuera d'occuper une place centrale dans les politiques publiques et repose principalement sur les principes d'éthique, de transparence et de redevabilité, faisant du « **JUB, JUBAL, JUBBANTI** » un levier de la transformation systémique. Cela passe nécessairement par la mise en œuvre de la promotion de l'Etat de droit, de la gestion vertueuse des ressources publiques à travers l'alignement de la structure des

dépenses publiques sur les priorités de développement et la promotion de l'éthique, de la transparence et de la reddition. L'Etat veillera ainsi à :

- établir des mécanismes de coordination intergouvernementale, tels que des réunions régulières et des plateformes de partage d'informations, pour favoriser une approche collaborative dans la mise en œuvre des politiques et des programmes ;
- promouvoir la participation citoyenne en organisant des consultations publiques à la base sur les décisions politiques importantes et en encourageant la participation des citoyens dans les processus décisionnels.

Dans le domaine de la **gestion des travaux publics**, l'Indice des coûts des Bâtiments et des Travaux publics (IBTP), mise en place va, non seulement permettre de faire un suivi correct des investissements dans le secteur des BTP mais, constitue également, un puissant levier pour mettre fin à la surfacturation dans les marchés de travaux publics.

Concernant la **promotion des sciences et de l'innovation**, l'objectif visé par l'Etat est de déboucher sur des solutions efficaces et opérationnelles à travers la mise en place d'un cadre institutionnel adapté et l'amélioration du financement de la recherche. Ainsi, pour mettre l'innovation au service du développement et positionner le pays comme un leader africain dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle (IA), le Sénégal a tracé sa voie dans la révolution numérique avec le « **New Deal technologique** ».

Toujours dans la perspective de faire de l'IA un levier de transformation économique et sociale, mises à part les initiatives développées pour structurer un écosystème performant, le Gouvernement compte l'intégrer dans plusieurs domaines clés, notamment :

- l'administration publique : automatisation des procédures, amélioration de l'efficacité des services et gestion prédictive ;
- la santé : diagnostic assisté, développement de la télémédecine et optimisation des dossiers médicaux numériques ;
- l'agriculture et l'élevage : exploitation des données climatiques pour prévoir les rendements et lutter contre les aléas climatiques ;
- la sécurité : mise en place de systèmes intelligents de surveillance et de prévention des cyberattaques ;
- l'éducation : des classes intelligentes pour un apprentissage personnalisé
- le transport : des villes plus intelligentes (gestion optimisée du trafic, réduisant ainsi les embouteillages et la pollution).

En définitive, les nombreux défis cités supra, en plus des fortes ambitions de croissance, requièrent un **financement adéquat de l'économie**. Cela nécessite une mobilisation plus accrue des ressources internes, notamment les recettes fiscales et l'épargne

nationale. En outre, la stratégie sera de recourir davantage au financement domestique et aux financements innovants afin d'augmenter la part des financements libellés en monnaie locale.

Il est ainsi visé un mix de nouveaux financements extérieurs et domestiques, à hauteur de 50% et 50% respectivement. Sous ce rapport, il sera recouru aux « Civisme bonds » comme source de diversification de l'endettement en monnaie locale. Cependant, pour réussir cette option de financement, des mesures seront prises en vue de réussir une bonne structuration de projets suffisamment attractifs pour capter les flux.

Ces « Civisme bonds », conjugués à la bonne capacité d'absorption des titres du Sénégal sur le marché domestique (par adjudication et par appel public à l'épargne), estimée à plus de 1 500 milliards FCFA, permettront, sur le moyen long terme, de remodeler la structure de financement.

II. Perspectives budgétaires sur la période 2026-2028

Les ressources et les charges sur la période 2026-2028 sont projetées respectivement à **16 638,7 milliards FCFA** et **19 364,4 milliards FCFA**.

Tableau 4 : Tableau d'équilibre

	Projections			
	2026	2027	2028	2026-2028
Recettes fiscales	4 364,6	4 819,1	5 276,5	14 460,2
Recettes non fiscales et autres	301,3	323,7	348,2	973,2
Total recettes internes	4 665,9	5 142,8	5 624,7	15 433,4
Tirages sur Dons en capital (projet)	85,3	89,6	94,4	269,3
Dons budgétaires	46,3	43,5	28,1	117,8
Total recettes externes	131,5	133,1	122,5	387,1
RECETTES BUDGET GENERAL	4 797,4	5 275,9	5 747,2	15 820,5
Comptes d'affectation spéciale	232,9	258,7	247,3	738,9
<i>dont Fonds intergénérationnel</i>	6,2	9,2	7,4	22,7
<i>dont Fonds de stabilisation</i>	16,3	24,6	-	40,9
<i>dont Fonds national de Retraite</i>	206,0	220,4	235,4	661,8
Compte de commerce	0,5	0,5	0,5	1,5
Compte de prêts	20,8	20,8	20,8	62,3
Compte d'avances	0,8	0,8	0,8	2,4
Compte de garanties et aval	4,4	4,4	4,4	13,1
RECETTES CST	259,3	285,1	273,7	818,1
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES	5 056,8	5 561,0	6 020,9	16 638,7
Intérêts de la dette	1 369,0	1 346,5	1 266,7	3 982,2
Dépenses de personnel	1 532,8	1 603,3	1 677,0	4 813,1
Acquisitions de biens et services et transferts courants	1 638,6	1 699,1	1 836,4	5 174,0
Acquisitions de biens et services	420,3	461,5	506,0	1 387,7
transferts courants	1 218,3	1 237,6	1 330,4	3 786,3
Total dépenses courantes	4 540,4	4 648,8	4 780,1	13 969,3
Dépenses en capital sur ress. internes	393,4	284,6	368,8	1 046,8

	Projections			
	2026	2027	2028	2026-2028
<i>Investissements sur ressources externes</i>	1 020,0	1 098,4	1 411,7	3 530,1
Total dépenses d'investissement	1 413,4	1 383,1	1 780,5	4 576,9
DEPENSES BUDGET GENERAL	5 953,8	6 031,9	6 560,6	18 546,2
Comptes d'affectation spéciale	232,9	258,7	247,3	738,9
<i>dont Fonds intergénérationnel</i>	6,2	9,2	7,4	22,7
<i>dont Fonds de stabilisation</i>	16,3	24,6	-	40,9
<i>dont Fonds national de Retraite</i>	206,0	220,4	235,4	661,8
Compte de commerce	0,5	0,5	0,5	1,5
Compte de prêts	20,8	20,8	20,8	62,3
Compte d'avances	0,8	0,8	0,8	2,4
Compte de garanties et aval	4,4	4,4	4,4	13,1
DEPENSES CST	259,3	285,1	273,7	818,1
TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES	6 213,1	6 317,0	6 834,3	19 364,4
Déficit budgétaire	- 1 156,3	- 756,0	- 813,4	
Déficit % PIB	-5,0%	-3,0%	-3,0%	
PIB NOMINAL	23 126,0	24 837,9	26 723,2	

Source : DGB/DGCPT/DPEE

Tableau 5 : financement du déficit budgétaire

BESOIN DE FINANCEMENT			
	2 026	2 027	2 028
<i>Amortissement de la dette</i>	3 911,3	2 627,5	2 736,1
<i>Financement déficit</i>	1 156,3	756,0	813,4
<i>Déficit OPEX</i>	50	50	50
Total	5 117,6	3 433,5	3 599,5
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT			
<i>Emprunts projets</i>	934,7	1 008,8	1 317,3
<i>Autres emprunts</i>	4 182,9	2 424,7	2 282,2
Total	5 117,6	3 433,5	3 599,5

Source : DGCPT/DDP

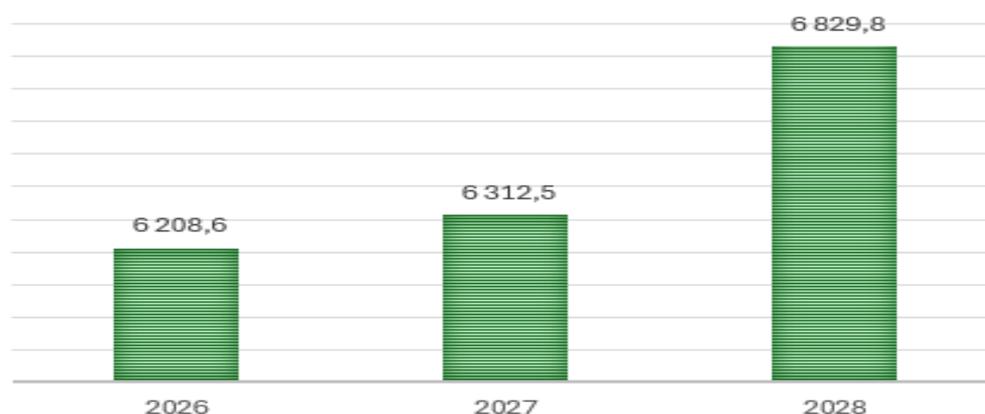
Ainsi, sur la période triennale, les prévisions de ressources (16 638,7 milliards FCFA) sont revues à la baisse de **363,9 milliards FCFA** en valeur absolue et **2,1%** en valeur relative par rapport au DPBEP actualisé (2025-2027) du mois d'octobre 2024. Concernant les charges, elles passent de **20 364,3 milliards FCFA** à **19 364,4 milliards FCFA** soit une baisse de **999,9 milliards FCFA** en valeur absolue et **4,9%** en valeur relative. Cette baisse s'explique principalement par la revue à la baisse des projections des recettes internes et externes.

Pour la première année de la période triennale, les prévisions des dépenses s'établiraient à **6 213,1 milliards FCFA** contre **6 580,2 milliards FCFA** dans la LFR 2025, soit une baisse de **367,1 milliards FCFA** en valeur absolue et **5,6%** en valeur relative.

II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources

L'évolution des prévisions annuelles de dépenses de l'Etat sur la période 2026-2028 est présentée dans le graphique ci-dessous

Figure 1 : évolution des dépenses de l'Etat en milliards FCFA 2026-2028



Source : MFB/DGB

L'évolution des prévisions de recettes se présente comme suit :

- recettes fiscales pour un montant de **14 460,2 milliards FCFA** contre **14 731,2 milliards FCFA** dans le précédent DPBEP actualisé 2025-2027 du mois d'octobre 2024, soit une baisse de **271 milliards FCFA** en valeur absolue et **1,8%** en valeur relative ;
- recettes non fiscales pour un montant de **973,2 milliards FCFA** contre **962,8 milliards FCFA** dans le précédent DPBEP actualisé, soit une hausse de **10,4 milliards FCFA** en valeur absolue et **1,1%** en valeur relative ;
- dons budgétaires et dons en capital (projets) pour des montants respectifs de **117,8 milliards FCFA** et **269,3 milliards FCFA**, soit des variations de **-38,2%** et **-33,1%** par rapport au DPBEP actualisé du mois d'octobre 2024.

II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses

Les dépenses hors **Comptes spéciaux du Trésor** (CST) sont évaluées sur la période 2025-2027 à **18 546,2 milliards FCFA** contre **19 648,9 milliards FCFA** soit une baisse de **1 102,7 milliards FCFA** dans le précédent DPBEP du mois d'octobre 2024. Elles comprennent :

- les intérêts de la dette pour **3 982,2 milliards FCFA** ;
- les dépenses de personnel pour **4 813,1 milliards FCFA** ;
- les acquisitions de biens et services et transferts courants pour **5 174 milliards FCFA** ;
- les investissements sur ressources internes pour **1 046,8 milliards FCFA** ;

- les investissements sur ressources externes pour **3 530,1 milliards FCFA**.

Quant aux dépenses des Comptes spéciaux du Trésor, les montants sont projetés à **818,1 milliards FCFA** sur la période, soit une hausse de **102,6 milliards FCFA** comparée au DPBEP du mois d'octobre 2024. Cette évolution est imputable principalement à hausse du Fonds de stabilisation, du Fonds intergénérationnel (FIG) et du Fonds national Retraite (FNR).

Concernant la **gestion de la dette**, le tableau ci-après présente le service prévisionnel de dette intérieure et extérieures sur la période triennale conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

Tableau 6 : Service prévisionnel de la dette publique de l'administration centrale en milliards FCFA

TYPES DE DETTE	2026			2027			2028		
	Principal	Intérêts	TOTAL	Principal	Intérêts	TOTAL	Principal	Intérêts	TOTAL
EXTERIEURE	1 882,95	669,22	2 552,17	1 527,44	471,17	1 998,61	1 493,15	402,11	1 895,26
INTERIEURE	2 028,36	341,68	2 370,04	1 100,01	268,57	1 368,58	1 242,93	211,79	1 454,72
TOTAL	3 911,30	1 010,91	4 922,21	2 627,45	739,74	3 367,19	2 736,08	613,9	3 349,98

Source : DGCPT/DDP

Conformément à la répartition du financement par axe du **PAP 2025-2029**, des ressources d'un montant de **6 680,7 milliards FCFA** seront orientées sur la période triennale vers **l'axe 2** « Capital humain de qualité et Equité sociale », vu l'importance grandissante du capital humain dans la vie économique et sociale, priorité majeure pour le Gouvernement (Cf. tableau 7).

S'agissant de **l'axe 1** « Economie compétitive », un montant global de **5 828,7 milliards FCFA** est prévu sur la période triennale en vue d'asseoir une économie compétitive à travers un cadre macroéconomique assaini et stable, l'émergence d'une société numérique, la promotion des filières compétitives, le développement de pôles économiques viables et un cadre des affaires attractif.

Pour l'axe 3 « Aménagement et Développement durable », dans la dynamique d'assurer un équilibre entre les zones rurales et urbaines, de désenclaver les régions reculées par des corridors de développement et d'offrir à tous un accès équitable aux ressources, un montant de **3 795,4 milliards FCFA** sera injecté sur la période triennale.

Enfin, l'axe 4 « Bonne Gouvernance et Engagement africain », avec un montant triennal de **3 059,6 milliards FCFA**, ambitionne d'éradiquer la corruption et de réformer l'Administration pour qu'elle devienne un levier puissant au service du développement. Ainsi, cette gouvernance sera garante d'une gestion rigoureuse, efficace et efficiente. En outre, l'engagement panafricain sera fortement réaffirmé grâce notamment à une bonne politique d'intégration.

Tableau 7 : répartition des prévisions par axes du PSE en milliards FCFA

Axes Stratégiques	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Total 2026-2028	Part (%)
Axe 1 : Economie Compétitive	1 870,1	1 901,4	2 057,1	5 828,7	30,1%
Axe 2 : Capital humain de qualité et Equité sociale	2 143,5	2 179,4	2 357,8	6 680,7	34,4%
Axe 3 : Aménagement et Développement durable	1 217,8	1 238,1	1 339,5	3 795,4	19,6%
Axe 4 : Bonne Gouvernance et Engagement africain	981,7	998,1	1 079,8	3 059,6	15,8%
TOTAL GENERAL	6 213,1	6 317,0	6 834,3	19 364,4	100%

Source : DGB/MFB

Pour l'**investissement**, les prévisions triennales sont arrêtées à **4 576,9 milliards FCFA** contre **6 685,2 milliards FCFA** dans le DPBEP actualisé du mois d'octobre 2024, soit une baisse de **2 108,3 milliards FCFA** en valeur absolue et **31,5%** en valeur relative.

III. Projection des recettes et des dépenses d'hydrocarbures

Le cadre global a été mis en place pour l'utilisation et l'affectation des ressources issues de l'exploitation du gaz et du pétrole, à travers la loi **n°2022-09 du 19 avril 2022** relative à la répartition et à l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures.

Cette loi, en son **article 5**, fixe les orientations qui sous-tendent la gestion des recettes d'hydrocarbures, elle-même soumise aux principes de sincérité, de transparence, de suivi et de contrôle définis par la loi organique relative aux lois de finances et par la loi portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Ces principes visent l'utilisation optimale des ressources, avec la prise en charge des questions sociales axées sur le **désenclavement**, l'**équité spatiale**, la **mise aux normes des hôpitaux**, l'accès universel à l'**eau**, à l'**énergie**, à l'**assainissement** et à l'**éducation**, la lutte contre les **inondations** et les **filières porteurs de l'agriculture** pour bâtir une économie résiliente et assurer ainsi l'indépendance et la sécurité alimentaire.

Dans cette optique, les orientations de ladite loi précisent la répartition des ressources d'hydrocarbures entre le **budget général** (maximum 90%), le **fonds intergénérationnel** (minimum 10%) et le **fonds de stabilisation** alimenté suivant les mécanismes décrits dans ladite loi. Cette dernière précise également que les recettes affectées au budget général serviront à financer des projets d'investissement identifiés sur la base des priorités des politiques publiques et des dépenses courantes, notamment celles à caractère social, à l'exception des dépenses de salaires et traitements.

Ainsi, des dispositifs de gouvernance stratégique et opérationnelle des ressources pétrolières et gazières ont été introduits avec :

- l'adhésion du Sénégal à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) en 2013 qui a conduit à la publication, depuis 2019, de tous les contrats pétroliers en cours au Sénégal ;
- la mise en place du Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) qui assiste et accompagne le Président de la République dans ses décisions relatives à la politique pétrolière du Sénégal ;
- la filialisation de PETROSEN en trois (3) sociétés pour une meilleure gestion des ressources d'hydrocarbures sur toute la chaîne de valeur : Holding ; Exploration & Production et Trading & Services ;
- la mise en place de la société Réseau gazier du Sénégal chargée de la construction, la gestion et l'exploitation des gazoducs nécessaires au transport du gaz naturel ;
- la mise en place d'un Comité national du suivi du Contenu local (CNSCL) ;
- la nouvelle structuration du ministère en charge des Hydrocarbures avec la création de deux nouvelles directions générales : la Direction générale des Hydrocarbures et la Direction générale du Contrôle et de la Surveillance des Opérations.

Au titre du cadre juridique, le Code pétrolier a été révisé en 2019 et ses textes d'application ont été signés en octobre 2020. Le Code a été conçu notamment, pour s'adapter à un contexte de ressources d'hydrocarbures prouvées dans le bassin sénégalais.

Les stratégies d'amélioration visent à la fois à maximiser et à pérenniser les intérêts de l'Etat, mais également à renforcer la transparence dans l'attribution des contrats de partage de production d'hydrocarbures à travers notamment :

- l'encadrement de la taille des blocs et la réorganisation de leur mode d'attribution ;
- le versement d'un bonus de signature (droit d'entrée) à l'Etat avant l'attribution du titre d'hydrocarbure minéral ;
- l'arrimage au Code général des Impôts quant aux aspects fiscaux avec l'abrogation des articles 42, 43, 44, 47 et 48 du Code pétrolier de 1998 par la loi n°2012-32 du 31 décembre 2012 ;
- une meilleure prise en charge de la préservation de l'environnement et des questions de contenu local par une réglementation adaptée ;
- l'ouverture de blocs à la concurrence par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt ;
- la création de la Commission de Négociation et d'Examen des Contrats pétroliers ayant pour mission d'appuyer le Ministre chargé des Hydrocarbures dans l'évaluation des offres techniques et financières reçues dans le cadre d'un appel d'offres ou d'une consultation directe ainsi que dans la négociation des contrats pétroliers.

Il est important de préciser qu'à date (juin 2025), aucun titre minier d'hydrocarbures n'est encore soumis au nouveau Code pétrolier.

III.1. Projection des recettes des hydrocarbures

Selon les dispositions de loi n° 2022-09 du 19 avril 2022 susvisée, l'exploitation des hydrocarbures constitue l'ensemble des activités relatives à la prospection, à l'exploration, au développement, à l'extraction, au transport, à la transformation ou à la commercialisation des ressources d'hydrocarbures.

Ces recettes comprennent notamment :

- le produit de l'impôt sur les sociétés versé par toute société, y compris les sociétés détenues par l'Etat, ayant pour activité principale l'exploitation des hydrocarbures ;
- le produit de l'impôt sur le bénéfice non-commercial des sous-traitants internationaux ;
- les taxes additionnelles ;
- les recettes provenant de la vente de la quote-part de l'Etat dans la production d'hydrocarbures ;
- les redevances ainsi que tout bonus auquel est redevable le titulaire d'une autorisation de prospection ou d'un contrat pétrolier à l'exclusion des loyers superficiaires ;
- les dividendes versés à l'Etat par toute société d'Etat ayant pour activité principale l'exploitation des hydrocarbures ;
- le produit de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).

La liste des recettes peut être complétée et/ou précisée par une loi de finances.

Ainsi, en termes de sources de revenus pour l'Etat, les contrats pétroliers prévoient trois (3) sources de recettes majeures : (i) la part de l'Etat dans le partage de production après déduction des coûts pétroliers, (ii) les impôts et taxes prévus dans le cadre des contrats et accords signés et (iii) les dividendes que peut lui verser PETROSEN.

Les deux premières sources de revenus devraient constituer l'essentiel des recettes de l'Etat, d'où la mise en place, d'une stratégie de renforcement des administrations fiscales et pétrolières chargées de contrôler et de sécuriser la fiscalité attendue du développement des projets pétroliers et gaziers.

Concernant les **activités intermédiaires**, la Société nationale du Réseau gazier du Sénégal (RGS) est chargée de la construction et de l'exploitation des pipelines de gaz. Cette dernière s'appuie sur des PPP pour mener à bien ses missions. A mi-juin 2024, toutes les études d'ingénierie et de design ont été finalisées pour les segments prioritaires à savoir le segment Nord (reliant le Hub terminal du projet GTA à la centrale de Ndar energy), le segment Bleu (reliant le point de livraison à terre du gaz de Yakaar-

Teranga à Cap des biches) et le segment Orange (reliant le segment Bleu à la zone industrielle).

Le Ministère en charge des hydrocarbures et le Ministère en charge des Finances travaillent ensemble aux fins de définir la stratégie de financement ainsi que la mobilisation des fonds requis afin de commencer la construction des segments de gazoducs prioritaires dès 2025.

Il est rappelé que RGS est un maillon essentiel et incontournable dans la mise en œuvre des stratégies « *gas-to-power* » et « *gas-to-industry* », ce qui en fait un projet prioritaire pour l'Etat du Sénégal dans sa marche vers la baisse du coût de l'électricité et vers une industrialisation plus soutenue au profit des populations et des investisseurs. Le 29 avril 2025, le contrat pour l'ingénierie, la fourniture, la construction et le financement du gazoduc Nord a été signé avec le groupement Sicilsado/Micoperi/Enereco. L'approbation et l'entrée en vigueur du contrat sont prévues au courant du mois de juin 2025. Les travaux sont attendus au plus tard au troisième trimestre 2025. Dans le planning actuel, l'entrée en service du gazoduc Nord est projetée au cours du troisième trimestre 2025.

Le Sénégal a mis en place son schéma directeur du pétrole et du gaz, document matérialisant les applications qui peuvent y être développées pour la création d'une chaîne de valeur du pétrole et du gaz. Les projets matérialisant la mise en œuvre des stratégies « *gas-to-power* » et « *gas-to-industry* », notamment le projet de production d'urée, font l'objet d'études détaillées. Le schéma directeur avait également identifié la mise en place d'une cité des Energies, zone économique spéciale pour les projets de valorisation du pétrole et du gaz, dont l'étude de faisabilité financée par le **Projet d'Appui aux Négociations des Projets gaziers et de Renforcement de Capacités institutionnelles** (PANGRCI) est en cours de réalisation.

Les activités d'exploration-production des hydrocarbures qui constituent l'amont pétrolier, sont menées sur toute l'étendue du bassin sédimentaire, qui dispose d'un potentiel en hydrocarbures notable, aussi bien en offshore profond qu'en onshore. En effet, à partir de 2014, le potentiel du bassin a été mis en relief par la découverte du gisement de pétrole de Sangomar (630 millions de barils) au niveau du bloc Rufisque, Sangomar et Sangomar très profond offshore (RSSD). En 2015 et 2016, les découvertes de gaz de classe mondiale s'en sont suivies notamment, respectivement, le gisement de Grand Tortue Ahmeyim (GTA) (entre 15 et 20 TCF (milliards de pieds cubes) à cheval à la frontière sénégal-mauritanienne, et celui de Yaakar-Teranga (20 TCF) au large de Kayar.

Les représentants de l'Etat au sein des associations contractantes sont PETROSEN, société avec une participation publique majoritaire directe de 99% par l'Etat et 1% par la Société nationale de Recouvrement (entité entièrement détenue par l'Etat). Actuellement, la société PETROSEN est en partenariat avec plusieurs compagnies internationales sur neuf (09) blocs ayant des Contrats de Recherche et de Partage de

Production (CRPP) en cours de validité, dont un (1) en onshore, sept (7) en offshore et un (1) en ultra deep. Ces blocs sont à des niveaux différents en termes d'exploration-production.

Jusqu'à focalisée sur la promotion du bassin sédimentaire et la recherche, PETROSEN Holding, à travers ses filiales, prend désormais en charge les nouveaux enjeux liés aux importantes découvertes réalisées au Sénégal ces dernières années. En effet, PETROSEN est passée d'une logique de promotion du bassin à celle d'exploitation et de valorisation optimale des ressources extractives sur toute la chaîne de valeur du pétrole et du gaz.

L'opérationnalisation de ces différentes filiales est effective depuis le début de l'année 2020.

Il est également rappelé que PETROSEN est devenu le principal actionnaire de la Société africaine de Raffinage (SAR).

❖ **Projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA) (Gaz naturel et GNL)**

Le Sénégal et la Mauritanie ont décidé de développer et d'exploiter conjointement ce champ dans le cadre d'un accord de coopération inter-Etats prévoyant une répartition initiale de 50% pour chaque pays des ressources extraites, signé le 09 février 2018, révisable tous les 5 ans à compter du début de la production et qui a été suivi par de nombreux autres accords qui l'encadrent.

Au plan commercial, une production de 2,5 millions de tonnes par an de gaz naturel liquéfié (GNL) et celle de 35 millions de pieds cubes jour en gaz domestique sont prévues pour la première phase du projet GTA.

La contribution de PETROSEN aux dépenses de développement, estimée à environ 10% du montant total des investissements (Sénégal et Mauritanie), est financée grâce à un prêt consenti par les partenaires BP et Kosmos.

Le 31 décembre 2024, le projet a atteint une étape clé avec le début de l'extraction du gaz, les flux étant dirigés vers le navire flottant de production, de stockage et de déchargement (FPSO) pour la phase de mise en service. Une fois pleinement opérationnelle, la phase 1 du projet devrait produire environ 2,5 millions de tonnes de GNL par an.

Le 9 février 2025, l'Opérateur BP a annoncé la première production de GNL sur le site (hub/Terminal), marquant une étape importante pour le partenariat ainsi que pour les gouvernements de la Mauritanie et du Sénégal.

Le 25 février 2025, le premier chargement d'exportation a démarré à bord du méthanier British Sponsor, pour un volume de 170.000 m³. Ce chargement s'est effectué en trois (03) lots successifs.

A juin 2025, le projet GTA a effectivement exporté trois (03) cargaisons complètes de Gaz naturel liquéfié (GNL).

❖ **Projet de Sangomar (Pétrole)**

L'exploitation du champ Sangomar permettra de récupérer près de **630 millions de barils** de pétrole et **2,4 TCF de gaz naturel** (associé et non associé) dans le cadre d'un futur développement (phase future).

L'ensemble des travaux devant mener au démarrage de la production est finalisé : la production a démarré le 11 juin 2024. En 2024, le projet Sangomar a produit **16,9 millions de barils de pétrole brut**, contre **11,7 millions de barils** initialement projetés, grâce notamment à un bon comportement des réservoirs et à un bon rythme de production maintenu à **100 000 barils par jour**.

La contribution de PETROSEN aux dépenses de développement de la première phase du projet est estimée à environ **756 millions de dollars**, financée à hauteur de **450 millions \$US** par un prêt consenti par Woodside. Le financement complémentaire a été mobilisé par l'Etat et rétrocédé à PETROSEN.

En juillet 2023, l'opérateur avait annoncé un changement du planning qui était accompagné d'une augmentation des coûts de la phase 1 entre 4,9 et 5,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 7% à 13% par rapport à l'estimation précédente qui était de 4,6 milliards de dollars.

La production du champ Sangomar est projetée à **30,53 millions de barils** en 2025, en ligne avec le rythme de production en 2024.

❖ **Projet Yakaar-Teranga (Gaz naturel)**

Après des mois de discussions et d'échanges, les partenaires au sein de la co-entreprise en charge du permis Cayar Offshore Profond (COP), et parties de l'Accord d'Association (AA), n'ont pas été en mesure de s'accorder sur un plan d'action pour le développement et l'exploitation conjoints des zones couvrant les découvertes de Yakaar et de Teranga.

Partant de cette situation, Kosmos Energy Investments Senegal limited (KEISL) et PETROSEN Holding (PH) ont positivement apprécié le caractère commercial des découvertes afin de poursuivre le développement et l'exploitation des gisements, conformément aux dispositions de l'Accord d'Association puis l'ont soumis au vote de la co-entreprise, tout en gardant l'Etat informé de leur décision. BP a accepté de se retirer du permis, sans aucune compensation financière de la part de ses partenaires ou de l'Etat. La nouvelle coentreprise est composée de Kosmos Energy Investments Sénégal Limited (KEISL) et PETROSEN Holding (PH) qui détiennent respectivement 90% et 10% avec une option pour PETROSEN Holding (PH) de monter ses parts à **35%** au moment de la décision finale d'investissement (FID).

Dans cette nouvelle lancée, un des concepts proposés par la nouvelle coentreprise formée vise une production de 630 MMScfj, destinée, d'une part, au marché domestique et, d'autre part, à l'export de Gaz naturel liquéfié (GNL). Il est prévu que la part destinée au marché domestique soit comprise entre 150 MMScfj et 250 MMScfj pour les besoins de génération électrique et de consommation industrielle (notamment par le biais de l'usine d'urée développée par PETROSEN Trading & Services). D'autres discussions sont en cours également pour voir dans quelle mesure un développement et une construction à terre pourraient être réalisés. Par ailleurs, afin de réduire le plus possible les risques notés sur les réserves de Yakaar-Teranga, il est envisagé de réaliser un ou deux puits d'évaluation dans les meilleurs délais.

La Décision finale d'investissement (FID) initialement prévue pour le premier trimestre 2025 est aujourd'hui reportée à une date ultérieure afin de donner la possibilité aux parties impliquées de revoir leur stratégie de développement permettant d'atteindre l'objectif prioritaire de disponibilité du gaz domestique pour 2027-2028.

Enfin, sur la période 2026-2028, les projections de recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures ont été revues à la lumière des récentes perturbations notées dans le marché pétrolier (prix en baisse). Ainsi, un montant global de **227,22 milliards FCFA** réparti comme suit est enregistré sur la période triennale :

- 2026 : **61,59 milliards FCFA** ;
- 2027 : **91,93 milliards FCFA** ;
- 2028 : **73,70 milliards FCFA**.

Ces chiffres proviennent de la mise à jour des projections de recettes effectuées par le Comité d'évaluation et de prévisions des recettes d'hydrocarbures.

S'agissant de l'abondement du Budget général du **Fonds intergénérationnel** (FIG) et du **Fonds de Stabilisation** (Fonstab), le comité d'évaluation et de prévisions des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures, institué par décret **n°2023-1886 du 11 septembre 2023**, a validé la répartition (Cf. tableau 7), conformément aux dispositions de la loi **n°2022-09 du 19 avril 2022** précitée. Ainsi, le montant total des recettes de référence issues de l'exploitation des hydrocarbures ainsi que les clefs de répartition entre les différents fonds et le budget général, sur la période 2026-2028, sont consignés dans le tableau ci-dessous : (arts. 5 et 12 de la loi)

Tableau 8 : Répartition des recettes des hydrocarbures entre le budget général, le FIG et le FONSTAB

Années	2026	2027	2028
Recettes de référence	61,59	91,93	73,70
Fonds de Stabilisation	26,4%	26,8%	0,0%
Fonds Intergénérationnel	10,0%	10,0%	10,0%
Budget général	63,6%	63,2%	90,0%

Source : comité d'évaluation et de prévisions des recettes d'hydrocarbures

Le montant plafond d'accumulation du Fonstab, déterminé conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n° 2022-09 du 19 avril 2022, est fixé à **67,86 milliards FCFA**.

III.2. Projection des dépenses

Conformément à l'**article 14** de la loi n° 2022- 19 avril 2022, citée supra, les recettes des d'hydrocarbures financent principalement des **dépenses d'investissement prioritaires** inscrites dans le Programme d'Investissements publics (PIP). Elles peuvent également financer des dépenses courantes, notamment celles à caractère social, à l'exception des dépenses relatives aux salaires et traitements.

A cet effet, les charges afférentes aux recettes vont couvrir les dépenses consacrées aux priorités du Gouvernement à travers les domaines de concentration relevant notamment, des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement.

CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

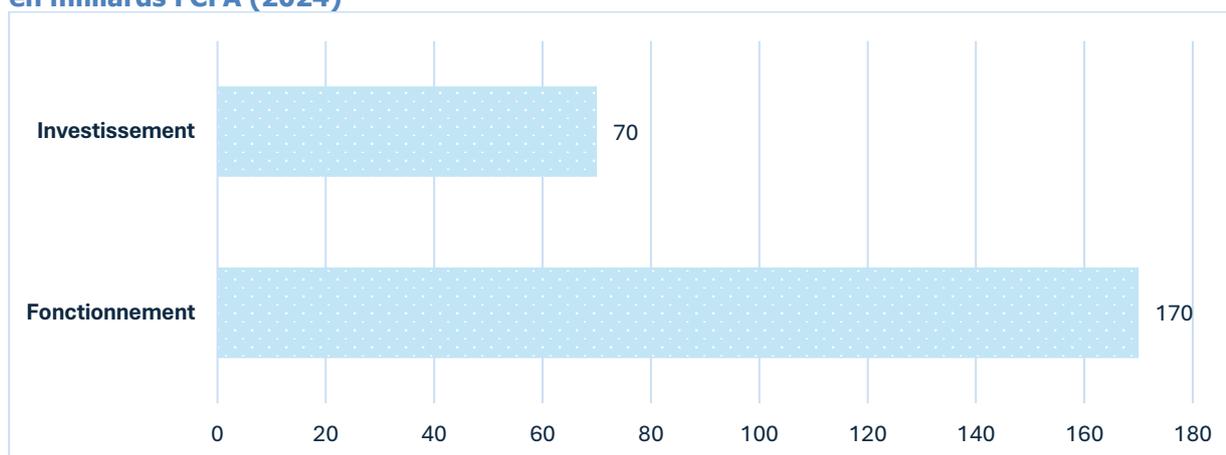
I. Situation de la gestion des finances locales

Entre 2023 et 2024, les recettes des entités décentralisées ont connu une augmentation de **15,51 milliards FCFA**, en passant de **335,94 milliards** à **351,45 milliards FCFA**, soit une progression de **4,61%**. Cette hausse modérée s'explique par la forte contraction des recettes d'investissement du fait, essentiellement, de la non-réception des dotations en capital attendues (inexistence de liaisons recettes « PACASEN », soit -129,18% en rythme annuel).

Par contre, les recettes de fonctionnement, tirées par les reports et les recettes fiscales, passent de **204,05 milliards FCFA** en 2023 à **229,07 milliards FCFA** en 2024.

S'agissant des dépenses, elles ont été exécutées pour un montant de **240,08 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **39,19%** par rapport aux prévisions budgétaires.

Figure 2 : répartition des dépenses des collectivités territoriales par catégories de dépenses en milliards FCFA (2024)



Source : MFB/DGCPT

Il ressort de l'analyse que l'investissement, exécuté à hauteur de 70 milliards FCFA, est en baisse de **9,11%** en valeur absolue tandis que le fonctionnement enregistre une hausse de **9,13%**, soit 14,75 milliards FCFA par rapport à la gestion 2023.

En fonctionnement, les dépenses de personnel et charges assimilées, sans hausse du point indiciaire, sont passées de **54,13 milliards FCFA** en 2023 à **65,21 milliards FCFA** en 2024, soit une hausse de 20,47%, représentant **75,14%** de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

L'autofinancement des Collectivités territoriales représente 12,70% de leurs dépenses de fonctionnement et a enregistré une hausse de 28,24%, passant de **16,85 milliards FCFA** en 2023 à **21,61 milliards FCFA** en 2024.

Quant aux frais financiers, ils ont enregistré entre 2023 et 2024, une contraction de **1,59 milliard FCFA**, passant de **3,5 milliards FCFA** en 2023 à **1,90 milliard FCFA** en 2024.

Dans le secteur de la voirie, les dépenses sont passées de **25,44 milliards FCFA** en 2023 à **21,18 milliards FCFA 2024**, soit une baisse de **16,75%**.

Les dépenses relatives à l'**éducation**, à la **jeunesse** et aux **sports** sont le deuxième poste de dépenses d'investissement. Elles s'établissent à **17,55 milliards FCFA** en 2024 contre **19,94 milliards FCFA en 2023**, soit une baisse de **11,98%** en valeur relative.

S'agissant de la **santé**, de l'**hygiène** et de l'**action sociale**, les investissements ont évolué de manière positive : **+11,35%** en valeur relative, passant de **8,37 milliards FCFA** en 2023 à **9,31 milliards FCFA** en 2024.

Quant aux opérations financières, elles ont enregistré une baisse de **44,53%**, passant ainsi de **3,75 milliards FCFA 2023** à **2,08 milliards FCFA** en 2024.

I.1. La mobilisation des recettes en 2024

Comparées aux prévisions au titre de l'année 2024, les recettes totales des Collectivités territoriales ont été recouvrées à hauteur de **57,36%**, ce qui représente une moins-value de **261,23 milliards FCFA**. En glissement annuel, les recettes fiscales recouvrées ont connu une hausse de **10,66 milliards FCFA** comparées à 2023, représentant **42,62%** de la variation des recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse de **12,26 %** en valeur relative et de **25,02 milliards FCFA** en valeur absolue. Cette augmentation s'explique principalement par les importants reports et le niveau relativement satisfaisant des recouvrements des recettes fiscales et dans une moindre mesure par les transferts reçus et les produits de l'exploitation, qui se sont accrus respectivement de **12,11%** et **8,59%**.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont passées de **131,88 milliards FCFA** en 2023 à **122,38 milliards FCFA** en 2024, soit une baisse de **9,5 milliards FCFA** en valeur absolue et **-7,2%** en valeur relative. Ce recul est principalement dû à la réduction très importante des transferts en capital reçus, **-20,03 milliards FCFA** en valeur absolue et **-35,16%** en valeur relative.

Tableau 9 : Evolution des recettes de fonctionnement et d'investissement

LIGNES BUDGETAIRES	31 DECEMBRE 2024		31 DECEMBRE 2023		GLISSEMENT ANNUEL		
	PREVISION	REALISATION	PREVISION	REALISATION	PREVISION	REALISATION	TAUX DE Var.
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	337 670 894 159	229 072 664 424	285 386 768 086	204 053 075 382	52 284 126 073	25 019 589 042	12,26%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	275 004 947 019	122 376 875 946	235 090 631 644	131 888 782 717	32 226 770 188	-9 511 906 771	-7,21%
TOTAL RECETTES	612 675 841 178	351 449 540 370	520 477 399 730	335 941 858 099	92 198 441 448	15 507 682 271	4,62%

Source : MFB/DGCPT

I.2. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales de 2021 à 2023

Les transferts de l'État aux Collectivités territoriales poursuivent une tendance haussière. En effet, entre 2021 et 2024, les fonds de dotation et d'équipement des Collectivités territoriales ont augmenté respectivement de **3,68 milliards FCFA (+13,79%)** et **5,16 milliards FCFA (14,65 %)**.

Tableau 10 : Situation des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités territoriales

Nature des transferts	2021	2022	2023	2024
FDD autres structures	2 511 000 000	2 457 000 000	2 991 400 000	3 944 200 000
FDD CT	24 189 000 000	25 993 000 000	27 390 493 371	29 937 693 371
Total FDD	26 700 000 000	28 450 000 000	30 381 893 371	33 881 893 371
FECT autres structures	5 053 000 000	5 154 060 000	5 204 590 000	8 026 386 630
FECT CT	26 467 061 216	28 972 061 216	31 475 609 045	32 700 546 519
AUTRES	3 705 859 132	3 705 859 132	3 705 859 132	3 705 859 132

Source : MFB/DGCPT

Tableau 11 : Situation des transferts 2023-2025

Nature des transferts	2023	2024	2025
Total FECT	40 386 058 177	40 726 933 149	42 726 933 149
Total FDD	30 381 893 371	33 881 893 371	36 931 893 371
Total FDD et FECT	70 767 951 548	74 608 826 520	79 658 826 520
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	2 833 829 450	2 833 829 450
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	1 529 079 550	1 529 079 550
Total des ristournes	4 362 909 000	4 362 909 000	4 362 909 000
BCI santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000
BCI éducation	452 000 000	452 000 000	452 000 000
Total BCI	1 152 000 000	1 152 000 000	1 152 000 000
Total des ressources budgétaires transférées	76 282 860 548	80 123 735 520	85 173 735 520

Source : GFILOC/DGCPT

I.3. Perspectives 2026-2028

Les ressources à transférer par l'État aux Collectivités territoriales devraient atteindre un montant de **286,78 milliards FCFA** sur la période 2026-2028, ce qui traduit la volonté des pouvoirs publics d'accompagner la décentralisation pour la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social durable (cf. tableau 11).

Toutefois, il faut noter que ces prévisions ne tiennent pas compte des ressources extérieures attendues du PACASEN urbain (en cours) et rural (en négociation avec les partenaires techniques et financiers).

Tableau 12 : Transfert des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales

Nature des transferts	2026	2027	2028	2026 - 2028
Total FECT	44 825 148 254	47 026 401 566	49 335 753 041	141 187 302 861
Total FDD	40 256 450 046	43 880 278 600	47 830 319 061	131 967 047 707
TOTAL FDD ET FECT	85 081 598 300	90 081 598 300	97 166 072 102	272 329 268 702
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	2 833 829 450	2 833 829 450	8 501 488 350
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	1 529 079 550	1 529 079 550	4 587 238 650
Total des ristournes	4 362 909 000	4 362 909 000	4 362 909 000	13 088 727 000
BCI santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000	2 100 000 000
BCI éducation	452 000 000	452 000 000	452 000 000	1 356 000 000
Total BCI	1 152 000 000	1 152 000 000	1 152 000 000	3 456 000 000
Total des ressources budgétaires transférées	90 596 507 300	95 596 507 300	100 596 507 300	286 789 521 900

Source : MFB/DGCPT

Le tableau ci-après présente les projections 2025-2028 de recettes et de dépenses des Collectivités territoriales dotées de ressources propres.

Tableau 13 : Projections des recettes et des dépenses des Collectivités dotées de ressources propres

DESIGNATION	2024 réalisé	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028
Recettes					
Recettes fonctionnement					
Recettes propres	198 384 869 600	223 123 462 839	233 283 169 535	268 275 644 966	308 516 991 710
Transferts courants de l'Etat (FDD)	33 881 893 371	36 931 893 371	40 256 450 046	43 880 278 600	47 830 319 061
Recettes d'investissement					
Recettes propres	85 439 402 150	93 983 342 365	103 381 676 602	113 719 844 262	125 091 828 688
Transferts en capital de l'Etat (FECT)	32 700 546 519	42 726 933 149	44 825 148 254	47 026 401 566	49 335 753 041
Total	350 406 711 640	396 765 631 724	421 746 444 437	472 902 169 394	530 774 892 500
Dépenses					
Dépenses de fonctionnement					
Personnel	65 211 700 256	71 732 870 282	78 906 157 310	86 796 773 041	95 476 450 345

DESIGNATION	2024 réalisé	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028
Fonctionnement	104 868 352 371	108 664 586 727	112 598 244 766	116 674 301 227	120 897 910 931
Dépenses d'investissement					
Equipement et d'immobilisations	70 002 620 916	77 002 883 008	84 703 171 308	93 173 488 439	102 490 837 283
Total	240 082 673 543	257 400 340 016	276 207 573 384	296 644 562 707	318 865 198 559

Sources : DSPL/DGCPT/MFB

En 2028, les recettes et dépenses des collectivités territoriales dotées de ressources propres avoisineront respectivement **530,77 milliards FCFA** et **318,86 milliards FCFA**.

II. Les organismes de protection sociale

La gestion du régime contributif de la protection sociale relève de la **Caisse de Sécurité sociale** (CSS) et de l'**Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal** (IPRES). La situation de ces deux institutions se présente comme suit.

II. 1 La Caisse de Sécurité sociale

La loi **n°73-37 du 31 Juillet 1973** portant Code de Sécurité Sociale définit les missions de la CSS et les prestations qu'elle fournit. Le mode de financement des deux branches qu'elle gère, est fixé par la **loi n°75-50 du 03 Avril 1975** relative aux institutions de Prévoyance Sociale.

II. 1.1 Les indicateurs socio-économiques

Dans l'ensemble, les paramètres d'exploitation de l'Institution sont bien maîtrisés, avec des évolutions notables sur les cinq (05) dernières années. La même tendance devrait être maintenue sur la période triennale 2026-2028 voire même améliorée.

Toutefois, la revalorisation des cotisations, devenue de plus en plus nécessaire du fait de l'augmentation des charges de prestations due à l'évolution du portefeuille des allocataires, des bénéficiaires et des personnes à charge et de la revalorisation du SMIG, permettront de maintenir l'équilibre financier des branches dans le long terme.

La solvabilité courante et à terme de l'Institution est maîtrisée et peut jouer un rôle important dans le financement de l'économie dans le contexte de la SND avec toutefois, la nécessité urgente de revaloriser en toute légitimité les cotisations.

⇒ Evolution du portefeuille

Sur les cinq (05) dernières années, **737 671 allocataires** ont bénéficié des prestations familiales et **1 818 477 enfants** ont été pris en charge au titre de cette branche.

De 2020 à 2024, le nombre d'allocataires et d'enfants ont eu une évolution ascendante. Ce qui démontre l'attractivité du système et les efforts consentis pour l'amélioration de la qualité des prestations servies dans les agences.

S'agissant du **portefeuille des employeurs**, le nombre est passé de **37 432** en 2020 à **61 957** en 2024, soit 65,51% tandis que les salariés sont passés de **279 917** en 2020 à **370 265** en 2024, soit **32,28%** en valeur relative.

Cette hausse du portefeuille des employeurs et salariés est le fruit d'une part, des efforts déployés par les services sur la détection et le contrôle des employeurs et d'autre part, de la mutualisation à travers le nouveau système d'information avec l'IPRES qui a permis une immatriculation unique de tous les employeurs dans les deux Institutions.

Pour les créditeurs et accidents de travail, il est noté des baisses respectives de **9,70%** et **17,26%** entre 2020 et 2024.

Pour les **prestations familiales** servies, un montant cumulé de **72 626 577 079 FCFA** est payé sur la période et une augmentation est notée pour les indemnités journalières de congé de maternité qui s'explique par une féminisation de l'emploi dans le secteur privé où les femmes occupent de plus en plus des postes de haute responsabilité avec des salaires élevés.

Dans le cadre de la prise en charge des **victimes d'accidents de travail** et de leurs ayants droit, un montant cumulé de **14 057 065 812 FCFA** en termes de rentes et **1 728 019 242 FCFA** en indemnités journalières pour la réparation des victimes d'accident de travail ont été servi.

Quant aux produits de facturation et de recouvrement des cotisations, une nette amélioration est relevée. Dans l'ensemble, les produits générés ont évolué en moyenne sur les cinq dernières années de **4,33%** tandis que le recouvrement a connu une croissance moyenne sur la même période de **0,26%**.

Au titre du solde d'exploitation de premier degré, la marge technique reste satisfaisante et l'excédent brut d'exploitation est passé de **5 368 087 160 FCFA** en 2019 à **10 272 988 755 FCFA** en 2023, soit un taux de 91,4% sur la période. Cette croissance a permis de porter les réserves à **103 808 760 036 FCFA** en 2023 soit un taux de 14,44%.

Les efforts importants déployés permettent d'assurer la maîtrise des paramètres de gestion de l'Institution, malgré les effets liés à la cristallisation des cotisations dont le plafond fixé à **63 000 FCFA** n'a presque pas varié depuis près de 45 ans avec une situation inédite où le SMIG (plancher de cotisation) dépasse le plafond. Cet état de fait mérite d'être corrigé.

⇒ **Autres activités de l'exploitation**

- **Diversification des ressources et environnement de l'exploitation**

Cette politique s'est traduite par des opérations d'investissement dans le domaine immobilier, avec la réalisation de divers projets contribuant à l'aménagement de l'espace urbain en offrant des produits destinés à couvrir la forte demande en bureaux et espaces d'habitat.

C'est ainsi que six (06) immeubles de rapport de bon standing sont déjà réalisés sur la VDN, pour contribuer au désengorgement du centre-ville.

Six (06) autres immeubles sont en train d'être réalisés sur notre site du Golf, qui enregistre une forte demande.

Le programme d'amélioration de l'habitat social qui est entré dans sa phase de commercialisation se poursuit, avec la réalisation du premier programme portant sur quatre cents (400) logements sociaux sur le site de Bambilor.

Enfin l'IPRES et la CSS ont initié un important projet de modernisation et mutualisation de leurs systèmes d'information, par la réalisation d'une plateforme technologique et applicative moderne qui permettra :

- de faire des économies d'échelle appréciables ;
- de réduire les délais de traitement des dossiers d'adhésion des employeurs par la mise en œuvre d'un portail commun ;
- d'optimiser les procédures de facturation, d'encaissement et de recouvrement ;
- de sécuriser les procédures des deux Institutions ;
- d'améliorer notablement le niveau et la qualité des prestations.

Ce système d'information qui a permis d'harmoniser et de mutualiser les processus communs entre la CSS et l'IPRES constitue un guichet unique pour les usagers des deux Institutions de prévoyance sociale.

Grâce à ce système de guichet unique avec le portail NDAMLI, les procédures sont simplifiées et dématérialisées. En effet, les immatriculations, les déclarations et paiement de cotisations sont unifiés et l'évasion sociale est maîtrisée.

Pour la gestion des prestations, le déploiement des modules qui a débuté depuis juin 2023 dans toutes les agences est en train d'être stabilisé.

Des outils de soutien à la dématérialisation tels que la GED/ LAD sont aussi mis en place avec la numérisation de toutes les archives de l'Institution pour assurer un archivage électronique de tous les documents. L'opération de destruction des archives frappées par la prescription légale enclenchée a été finalisée et les opérations de destructions ont été effectuées au cours de l'exercice 2025 sous la supervision de la Direction nationale des archives.

En ce qui concerne le portail WEB, après la stabilisation des espaces dédiés aux employeurs, des interfaces pour les salariés et allocataires seront mises en ligne.

Pour le paiement en ligne, il a été mis en place une solution de paiement sur le portail « Ndamli » pour permettre aux entreprises de pouvoir procéder aux règlements des cotisations sociales sans se déplacer et à partir d'une seule plateforme.

Cette solution de paiement en ligne regroupe différents modes de paiements (cartes, monnaie électronique, virement, etc.) et sera effective au niveau national pour faciliter aux employeurs le règlement des cotisations sociales.

A côté de ce système d'information harmonisé, la CSS a mis en place des cartes biométriques et bancaires pour permettre aux crédientiers de percevoir leurs prestations avec ces cartes. Ainsi, les crédientiers perçoivent désormais leurs rentes à travers les GAB et les TPE mis à disposition.

Il convient de retenir que les résultats appréciables engrangés sur la période de référence portant sur les cinq (05) derniers exercices devraient être maintenus voire davantage améliorés pour la période prévisionnelle 2026-2028, avec toutefois l'exigence de la revue des paramètres d'exploitation notamment les taux et plafonds de cotisations. Cela devrait permettre à la CSS de jouer un rôle plus accru dans le financement des projets de l'Agenda de développement Sénégal 2050 tout en améliorant le niveau et la qualité des prestations servies aux usagers.

- **Extension de la couverture sociale**

L'extension de la protection sociale demeure une préoccupation pour les Etats et les organisations sociales, car elle se pose avec acuité dans de nombreux pays comme le Sénégal où près de 80% de la population est exclue des systèmes de protection sociale ; le droit à la sécurité sociale n'étant effectif que pour une minorité d'individus constituée de travailleurs du secteur formel.

En effet, le système sénégalais de protection sociale, essentiellement corporatiste n'a jamais pu opérer la généralisation du lien contributif qui constitue sa pierre angulaire et s'étendre à toute la population active.

En conséquence, l'impératif d'extension de la protection sociale s'impose de nos jours comme une priorité dans le cadre de la promotion d'un développement équitable. Elle participe à ce titre aux objectifs de réduction de la pauvreté, de renforcement de la cohésion sociale, de croissance économique et de développement durable.

Dans cette perspective, les acteurs de l'économie informelle constituent une cible prioritaire au Sénégal au regard de la contribution du secteur au PIB, de sa deuxième place dans la population active (immédiatement après le secteur agricole) et du rôle important que jouent les unités de production de l'informel pour les entreprises industrielles du secteur moderne et les producteurs agricoles comme fournisseurs et débouchés.

Pour mettre en œuvre cette extension de la couverture, le Gouvernement du Sénégal à travers le Ministère du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions (MTDRI), a mis en place un régime simplifié des petits contribuables (RSPC).

Le RSPC est un dispositif de sécurité sociale contributif offrant une protection sociale aux très petites entreprises de l'économie informelle, avec un ensemble de droits qui à terme, devront se rapprocher de ceux des travailleurs du secteur public et du secteur privé formel.

Cette importante réforme de l'extension du système de sécurité sociale du Sénégal à tous les travailleurs va dans sa mise en œuvre opérationnelle s'appuyer sur les dispositifs et mécanismes existants notamment la couverture maladie universelle, les prestations familiales et accidents de travail et la vieillesse.

A cet effet, l'Institution est sollicitée pour la gestion des branches des prestations familiales et de la prévention et réparation des accidents de travail.

Pour l'opérationnalisation du RSPC, un manuel de procédures a été mis en place pour définir les formes d'arrangement, les procédures d'adhésion, d'affiliation, de collecte des cotisations et de paiement de prestations entre la CSS et les autres organisations impliquées telles que l'IPRES et les mutuelles.

II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal

L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) est une institution de prévoyance sociale de droit privé, chargé de la gestion du Régime Général de Retraite (RGR) et du Régime Complémentaire des Cadres (RCC), en application des dispositions de la loi **n°75-50 du 03 Avril 1975** relative aux institutions de prévoyance sociale. Elle assure le recouvrement des cotisations, le paiement des prestations, la gestion financière des placements ainsi que des services médico-sociaux. Son financement repose sur une double cotisation 60% patronale et 40% salariale appliquée sur les salaires bruts plafonnés.

Pour l'année 2025, les orientations stratégiques de l'IPRES portent sur l'amélioration du système d'information, le transfert de compétences, la refonte des procédures, le renforcement des ressources et l'amélioration de la qualité du service rendu aux assurés.

II.2.1 le bilan des réalisations

La situation de l'institution se présente comme suit en 2025 :

Tableau 14 : Paramètres de l'IPRES

Paramètres	Régime général	Régime Cadre
Salaires de référence	1 348	780
Valeur annuelle du point	297	165
Valeur mensuelle du point	24,75	16,5

Paramètres	Régime général	Régime Cadre
Plafond de salaire mensuel	432 000	1 296 000
Plafond de salaire annuel	5 184 000	15 552 000

Source : IPRES, note de service du 16 janvier 2024

La situation actuelle de l'IPRES révèle une dynamique positive. En effet, le nombre d'adhérents a augmenté de 1 919, soit 5%, passant de 38 381 en 2023 à 40 300 en 2024. De plus, le nombre de cotisants a connu une hausse de 10 068, soit 1,7% en valeur relative, passant de 567 103 en 2023 à 577 171 cotisants en 2024. La population active est principalement jeune, avec une forte concentration de la tranche d'âge de 30 à 39 ans. On observe également une proportion d'hommes parmi les participants plus élevée que celle des femmes. A côté des adhérents et des participants, l'IPRES compte aussi des allocataires comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 15 : Répartition des allocataires par catégorie

ANNEES	Retraités	VEUVES	ORPHELINS	TOTAL
2023	95 421	53 627	698	149 746
2024	95 769	51 119	682	147 570
Variation absolue	348	-2 508	-16	-2 176
Variation relative	0,36%	-4,68%	-2,29%	-1,45%

Sources : fichiers allocataires 2024 de l'IPRES

Tableau 16 : répartition des allocataires par sexe

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
RETRAITES	77 760	18 009	95 769
VEUFS/VES	593	50 526	51 119
ORPHELINS	299	383	682
TOTAL	78 652	68 918	147 570

Source : Fichiers allocataires IPRES 2024

II.2.2. Projection des produits et charges techniques 2026-2028

Tableau 17 : Projections de produits techniques 2026-2028

Projection cotisations IPRES			VARIATIONS	
Sources	ANNEES	COTISATIONS (En milliers)	BRUTE	RELATIVE
Etat financier IPRES	2021	130 054 296,7	-	-
Etat financier IPRES	2022	149 307 412,2	19 253 116	14,8%
Etat financier IPRES	2023	166 197 928	16 890 516	11,3%
Budget	2024	170 000 000	3 802 072	2,3%
Budget	2025	172 000 000	2 000 000	1,2%
Projection	2026	180 600 000	8 600 000	5,0%
Projection	2027	189 630 000	9 030 000	5,0%
Projection	2028	199 111 500	9 481 500	5,0%

Sources : Projection direction des études IPRES

Pour la période 2026-2028, un taux d'évolution de 5% est projeté sur les produits techniques.

II.2.3. Projections des charges techniques 2026-2028

Tableau 18: Projections des charges techniques 2026-2028

Projections des charges techniques			VARIATIONS	
Sources	ANNEES	ALLOCATIONS (en milliers)	BRUTE	RELATIVE
EF IPRES	2021	113 233 812	-	-
Etat financier IPRES	2022	117 387 938	4 154 126	3,7%
Etat financier IPRES	2023	131 406 339	14 018 401	11,9%
Budget IPRES	2024	153 246 846	21 840 507	17%
Budget IPRES	2025	168 192 108	14 945 262	10%
Projection	2026	176 601 713	8 409 605	5%
Projection	2027	185 431 799	8 830 086	5%
Projection	2028	194 703 389	9 271 590	5%

Source : Projections direction des études IPRES

Pour la période 2026-2028, un taux d'évolution de 5% est projeté sur les charges techniques.

II.2.4. Les Contraintes ou les risques identifiés

Les principales contraintes et risques identifiés ont trait à :

- **L'évasion sociale**

L'évasion sociale est estimée à plus de 50% des travailleurs relevant du droit privé du travail alors que la pérennité du système de retraite repose sur le rapport démographique Actifs/Retraités qui était de quatre (4) pour un (1) dans les années 70, à deux (2) pour un (1) actuellement.

- **L'impossibilité de mobiliser le compte de dépôt du Trésor public à souhait**

Le solde du compte de dépôt avoisine **50 milliards FCFA** mais difficilement mobilisable. Ce qui pousse l'IPRES à la titrisation moyennant un pourcentage de décote.

- **Le problème de recouvrement des cotisations sociales des entreprises publiques et parapubliques du fait de leurs immunités d'exécution**

Les entreprises publiques et parapubliques accumulent beaucoup de retards de paiements des cotisations sociales dues, privant l'institution de ressources nécessaires pour payer les pensions de retraite. La dette de ces entreprises publiques estimée à plus de 26 milliards FCFA en 2024, reste difficilement recouvrable à cause de l'immunité

d'exécution dont elles jouissent, plombant ainsi les différents moyens de recouvrement dont dispose l'institution.

- **Le financement de la pension minimale**

L'instauration en 2017 d'une pension minimale de 1 800 points pour les droits directs a favorisé en 2018, des droits gratuits attribués à hauteur d'environ 22,8 millions de points supplémentaires, soit une augmentation de 8,6% des droits directs servis.

L'Etat avait pris l'engagement « d'accompagner financièrement l'institution à l'effet de pouvoir supporter les charges inhérentes à la pension minimale » (cf. lettre n° 06759/MEFP/DGB/DP du 19 juillet 2018). Le montant de la pension minimale est évalué à 5,4 milliards FCFA par an. Depuis sa mise en œuvre intervenue le 1^{er} janvier 2018, l'IPRES continue, sur fonds propres sans contrepartie de l'Etat, d'assurer le paiement, soit un total cumulé de **10,4 milliards FCFA** au 31 décembre 2019. En 2024, cette dette est estimée à **25 milliards FCFA**. Il sied de souligner enfin le risque d'anti-sélection que comporte cette mesure de générosité.

- **La situation des impayés de cotisations des maitres contractuels et professeurs contractuels**

Le compte cotisant dédié aux maitres et Professeurs contractuels présente un solde débiteur d'un montant total de **20 219 817 240 FCFA** dont **16 256 954 729 FCFA** pour les maitres contractuels et **3 962 862 511 FCFA** pour les professeurs contractuels.

En définitive, les excédents positifs qui se dégagent des états financiers cachent un malaise profond de tensions de trésorerie permanentes que rencontre l'IPRES aux différentes échéances de paiement. Les retards de paiement des entreprises publiques et parapubliques, l'impossibilité de mobiliser le compte de dépôt de l'IPRES au Trésor, le non-respect de la législation sociale par l'Etat, l'absence de financement de la pension minimale fragilisent la situation financière de l'IPRES.

Le comité IPRES-Etat créé à cet effet a pour ambition de trouver des solutions aux problèmes de déclaration et de recouvrement. Par ailleurs, la modernisation du système d'information et sa mise en production progressive non seulement offrira une meilleure qualité de service, mais aussi participera efficacement à la lutte contre l'évasion sociale qui sera renforcée par la dynamisation du contrôle.

III. Situation des organismes publics

III.1. Point sur l'exécution budgétaire des organismes publics au 31 décembre 2024

Sur un budget global de **2 847 824 345 818 FCFA** destiné aux organismes publics, un montant de **1 519 733 175 155 FCFA**, est orienté vers le fonctionnement, soit

53,36% des prévisions. La part de l'investissement est évaluée à **1 328 091 170 663 FCFA**, représentant **46,64%** des crédits ouverts.

Les prévisions de recettes sont réparties comme suit :

- **transferts directs de l'Etat** pour **749 738 379 340 FCFA**, soit **26,33%** décomposés en transferts courants pour **462 879 089 162 FCFA (30,46 %** des recettes globales de fonctionnement) et en transferts en capital pour **286 859 290 178 FCFA (21,60%** des recettes globales d'investissement) ;
- **ressources propres** : **1 317 081 706 737 FCFA**, soit **46,25%** ;
- **ressources extérieures (PTF)** pour **756 596 774 096 FCFA**, soit **26,57%** ;
- **autres ressources (emprunts)** : **24 407 485 645 FCFA**, soit **0,85%** des prévisions de recettes globales.

Tableau 19 : les sources de financement

Source de financement	MONTANT	POURCENTAGE
Transferts Etat	749 738 379 340	26,3%
Ressources propres	1 317 081 706 737	46,2%
Transferts PTF	756 596 774 096	26,6%
Emprunt	24 407 485 645	0,9%
Total	2 847 824 345 818	100%

Source : DSP/DGCPT/MFB

⇒ Mobilisation des recettes globales par catégories d'entités

Les réalisations de recettes sont réparties comme suit :

- recettes propres : **1 006 411 583 274 FCFA**, soit **76,41%** des prévisions budgétaires ;
- transferts directs de l'Etat : **537 016 044 979 FCFA**, soit **71,63%** des prévisions dont **399 540 814 335 FCFA** de transferts courants et **137 475 230 644 FCFA** en capital, soit des taux de mobilisation FCFA respectifs de **86,32%** et **47,92%** ;
- ressources extérieures (PTF) : **570 309 300 290 FCFA**, soit **75,38%** ;
- emprunt : **8 043 562 850 FCFA**, soit **33%** des prévisions.

Tableau 20: Mobilisation des recettes globales par catégories d'entités

CATEGORIE S D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISION	REALISATION	TAUX	PREVISIONS	REALISATION	TAUX	PREVISION	REALISATION	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	116 412 885 964	98 319 021 189	84,46%	24 001 755 851	19 370 006 685	80,70%	140 414 641 815	117 689 027 874	83,82%
UNIVERSITES_FACULTES_ISE P_COUE	199 658 280 637	168 072 572 660	84,18%	16 688 036 101	9 930 099 436	59,50%	216 346 316 738	178 002 672 096	82,28%
ECOLES ET INSTITUTS	26 386 319 720	24 046 971 043	91,13%	3 604 558 745	2 005 656 000	55,64%	29 990 878 465	26 052 627 043	86,87%
EPICS	100 284 986 964	87 367 260 449	87,12%	143 130 833 843	52 769 631 509	36,87%	243 415 820 807	140 136 891 958	57,57%
AGENCES	149 367 930 459	144 555 674 409	96,78%	705 419 962 893	499 083 871 718	70,75%	854 787 893 352	643 639 546 127	75,30%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATI	925 237 763 844	753 790 986 051	81,47%	435 048 912 606	260 844 717 582	59,96%	1 360 286 676 450	1 014 635 703 633	74,59%

CATEGORIE S D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISION	REALISATION	TAUX	PREVISIONS	REALISATION	TAUX	PREVISION	REALISATION	TAUX
VES SIMILAIRES									
EP LOCAUX	2 385 007 567	1 580 134 098	66,25%	197 110 624	43 888 564	22,27%	2 582 118 191	1 624 022 662	62,89%
TOTAL	1 519 733 175 155	1 277 732 619 899	84,08%	1 328 091 170 663	844 047 871 494	63,55%	2 847 824 345 818	2 121 780 491 393	74,51%

Source : DSP/DGCPT/MFB

⇒ Mobilisation des transferts de l'Etat par catégorie d'entités

Les transferts directs de l'Etat sont mobilisés à hauteur de **537 016 044 979 FCFA**, soit **71,63%** des prévisions dont **399 540 814 335 FCFA** de transferts courants et **137 475 230 644 FCFA** en capital, soit des taux de mobilisation respectifs de **86,32%** et **47,92%**.

Tableau 21 : Mobilisation des transferts de l'Etat par catégorie d'entités

CATEGORIES	TRANSFERTS COURANTS			TRANSFERETS EN CAPITAL			TOTAL		
	PREVISION	REALISATIONS	TAUX	PREVISION	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATION	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	32 334 120 372	27 284 889 581	84,38%	16 419 257 907	12 073 361 550	73,53%	48 753 378 279	39 358 251 131	80,73%
UNIVERSITES_FA CULTES_ISEP_COU_E	167 061 398 324	142 448 621 551	85,27%	13 122 844 122	6 928 223 696	52,80%	180 184 242 446	149 376 845 247	82,90%
ECOLES ET INSTITUTS	15 816 782 607	15 562 948 821	98,40%	1 826 933 649	1 256 343 404	68,77%	17 643 716 256	16 819 292 225	95,33%
EPICS	14 105 818 468	11 344 166 258	80,42%	68 575 249 128	26 390 655 354	38,48%	82 681 067 596	37 734 821 612	45,64%
AGENCES	98 333 383 742	98 529 724 225	100,20%	149 506 971 867	70 147 977 361	46,92%	247 840 355 609	168 677 701 586	68,06%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	133 160 739 064	102 982 907 110	77,34%	37 247 730 812	20 657 736 737	55,46%	170 408 469 876	123 640 643 847	72,56%
EP LOCAUX	2 066 846 585	1 387 556 789	67,13%	160 302 693	20 932 542	13,06%	2 227 149 278	1 408 489 331	63,24%
TOTAL	462 879 089 162	399 540 814 335	86,32%	286 859 290 178	137 475 230 644	47,92%	749 738 379 340	537 016 044 979	71,63%

Source : DGCPT

⇒ Exécution des dépenses par catégorie d'entités

Le taux d'exécution globale des dépenses s'établit à **62,07%**, soit un montant de **1 767 626 442 607 FCFA**. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de **1 115 781 841 999 FCFA** et celles d'investissement à **651 844 600 608 FCFA**, soit respectivement **73,42%** et **49,08%** des prévisions.

Tableau 22 : Exécution des dépenses par catégorie d'entités

CATEGORIE S	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISION	REALISATIONS	TAUX	PREVISION	REALISATION S	TAUX	PREVISIONS	REALISATION	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	116 412 885 964	92 377 207 496	79,35%	24 001 755 851	17 885 386 869	74,52%	140 414 641 815	110 262 594 365	78,53%
UNIVERSITE S_FACULTES_ISEP_COU_E	199 658 280 637	125 059 081 919	62,64%	16 688 036 101	8 091 161 805	48,48%	216 346 316 738	133 150 243 724	61,54%
ECOLES ET INSTITUTS	26 386 319 720	22 180 358 324	84,06%	3 604 558 745	1 499 099 932	41,59%	29 990 878 465	23 679 458 256	78,96%
EPICS	100 284 986 964	72 037 477 440	71,83%	143 130 833 843	56 977 519 577	39,81%	243 415 820 807	129 014 997 017	53,00%

CATEGORIES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISION	REALISATIONS	TAUX	PREVISION	REALISATION S	TAUX	PREVISIONS	REALISATION	TAUX
AGENCES	149 367 930 459	118 365 862 297	79,24%	705 419 962 893	479 655 706 092	68,00%	854 787 893 352	598 021 568 389	69,96%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	925 237 763 844	684 136 734 932	73,94%	435 048 912 606	87 713 900 986	20,16%	1 360 286 676 450	771 850 635 918	56,74%
EP LOCAUX	2 385 007 567	1 625 119 591	68,14%	197 110 624	21 825 347	11,07%	2 582 118 191	1 646 944 938	63,78%
TOTAL	1 519 733 175 155	1 115 781 841 999	73,42%	1 328 091 170 663	651 844 600 608	49,08%	2 847 824 345 818	1 767 626 442 607	62,07%

Source : DSP/DGCPT/MFB

⇒ Situation d'exécution budgétaire au 31 décembre 2024

• La situation d'exécution des établissements publics de santé

En 2024, les prévisions budgétaires cumulées des Etablissements publics de santé (EPS) s'élevaient à **116 412 885 964 FCFA** dont **48 753 378 279 FCFA** de ressources issues des transferts de l'Etat, soit un taux de financement de **41,88%**.

Au terme de l'exercice, les ressources ont été mobilisées à hauteur de **98 319 021 189 FCFA**, soit un taux de réalisation de **84,45%**. Les transferts de l'Etat ont été mobilisés à hauteur de **39 358 251 131 FCFA**, soit **80,73%** des prévisions.

Le montant cumulé des dépenses exécutées par les EPS au titre de l'exercice 2024, se chiffre à **92 377 207 496 FCFA**, soit **79,35%** de prévisions annuelles.

Tableau 23 : Situation d'exécution budgétaire au 31 décembre 2024

STRUCTURES	BUDGET	Réalisation		Transfert Etat	
		Recette	Dépenses	Budget	Réalisation
CHNEAR	2 750 032 630	2 704 431 346	2 304 636 194	1 099 120 000	1 199 120 000
CHAN	4 140 458 636	3 480 412 324	3 308 714 049	1 362 968 000	1 346 480 223
CHUFANN	8 443 238 338	8 116 849 040	6 522 952 828	1 714 799 000	1 685 699 000
CHNMFT	4 264 000 000	2 910 437 331	2 519 789 756	2 107 110 000	1 084 520 781
CHR Diourbel	2 036 300 000	1 814 567 060	1 861 563 929	534 600 000	517 200 000
CHREIN Kaolack	3 749 520 000	2 693 300 690	2 623 631 698	1 549 500 000	671 274 357
CHR Kolda	2 588 560 536	1 529 321 373	1 100 182 346	1 057 440 880	581 550 000
CHR ASM	2 683 924 200	2 556 063 330	2 496 410 027	663 800 000	650 150 000
CHRND	1 142 402 925	767 242 912	919 883 692	544 031 925	328 340 924
CHRO	1 940 558 100	1 719 638 115	1 712 924 779	513 400 000	479 900 000
CHR Saint-Louis	3 898 768 338	3 130 740 236	3 358 361 674	1 267 780 000	979 593 338
CHR Thiès	5 915 950 000	4 894 498 785	4 057 553 402	584 200 000	484 200 000
CHR Zig	2 155 000 000	1 885 999 263	1 927 527 893	817 662 000	684 796 580
HP Zig	1 860 000 000	1 241 700 100	1 306 337 005	809 960 000	583 889 069
HAASD/Tivaouane	1 846 373 000	1 725 048 032	1 605 483 299	865 033 000	677 340 000
EPS Baudouin	1 586 494 650	1 322 942 815	1 164 292 929	287 000 000	287 000 000
EPS Touba	660 385 050	686 674 322	476 148 601	202 200 522	253 750 000
EPS Linguère	1 016 681 000	883 161 009	931 019 644	396 260 000	248 060 000
EPS HED	2 138 640 800	1 884 429 900	1 963 859 966	588 440 800	588 268 400
CNAO	834 980 000	579 870 840	618 089 019	351 980 000	309 530 000
CNPT	1 294 145 776	1 093 083 083	1 057 041 110	648 353 128	549 589 358
HALD	4 400 220 000	3 217 570 100	3 413 980 416	4 239 000 000	3 178 020 000
HGIP/GY	9 806 967 774	7 948 198 374	7 118 567 795	4 197 644 878	3 119 185 983

STRUCTURES	BUDGET	Réalisation		Transfert Etat	
		Recette	Dépenses	Budget	Réalisation
HPD	14 699 324 260	13 339 598 494	13 218 092 705	13 943 004 969	12 465 219 840
CSR/Mbour	2 187 710 355	2 425 560 115	1 854 413 500	364 190 000	358 790 000
H. Pikine	4 506 270 000	3 895 834 732	3 807 847 639	1 374 440 566	960 975 081
HR Fatick	1 873 177 749	1 541 263 004	1 587 767 921	407 932 300	366 240 000
HDJ	6 347 722 000	5 042 643 954	5 179 569 189	833 722 000	883 743 155
CHR Matam	1 057 470 000	992 229 219	1 009 831 682	478 320 000	418 320 000
CHRYMR	1 652 516 591	1 476 904 568	1 457 545 586	280 000 000	280 000 000
IHS	1 362 200 000	1 315 179 551	1 171 155 646	230 360 000	230 360 000
CHR/Sédhiou	1 100 645 000	1 130 147 106	1 041 914 761	485 580 000	474 960 000
SAMU	1 076 842 768	1 030 718 856	922 153 008	856 940 000	856 190 000
EPS/ACK/Agnam	394 600 000	392 008 059	391 374 722	131 500 000	131 495 464
CH Kafrine	2 032 029 720	1 591 860 887	1 676 322 944	568 453 329	468 105 000
CHR/AD/Kédougou	2 003 775 768	847 807 089	526 994 411	1 146 650 982	172 050 415
EPS/CAK/Touba	4 965 000 000	4 511 085 175	4 163 271 731	1 250 000 000	804 344 163
TOTAL	116 412 885 964	98 319 021 189	92 377 207 496	48 753 378 279	39 358 251 131

Source : DSP/DGCPT/MFB

- **Situation d'exécution budgétaire des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires**

En 2024, les prévisions globales de recettes des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires s'élevaient à **199 658 280 637 FCFA** dont **180 184 242 446 FCFA** à financer par les transferts attendus de l'Etat.

A la fin de l'année 2024, les recettes sont réalisées à hauteur de **168 072 572 660 FCFA**, soit 84,18% des prévisions dont **149 376 845 247 FCFA** issus des transferts de l'Etat.

Les dépenses des universités et centres d'œuvres universitaires sont exécutées à hauteur de **174 573 100 493 FCFA**, soit **87,43%** du budget annuel.

Tableau 24 : Exécution du budget des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires

STRUCTURES	BUDGET	Réalisation		Transfert Etat	
		Recettes	Dépenses	Budget	Réalisation
UCAD	64 799 547 860	49 379 265 877	52 439 914 685	60 726 395 143	43 726 477 019
UGB Saint-Louis	15 572 787 279	15 128 510 293	14 765 147 586	14 969 981 950	14 495 600 946
U. Thiès	8 217 138 948	7 599 811 692	7 239 553 869	7 063 881 869	6 967 458 830
U. Ziguinchor	8 042 125 189	7 678 131 715	7 706 742 363	7 817 452 817	7 777 359 944
U.AMMB Diamniadio	3 046 884 931	3 037 789 970	2 802 840 274	2 483 469 931	2 305 061 233
USSEIN	2 659 173 694	2 638 090 666	2 561 870 026	2 756 447 974	2 605 654 400
UAD Bambey	6 881 461 755	6 327 017 180	5 944 268 354	6 141 664 293	5 503 404 344
UN-CHK	10 783 475 843	9 945 427 089	10 701 447 074	8 600 000 000	7 979 826 246
FMPOS	2 435 006 231	2 299 312 351	1 290 270 064	331 624 000	315 329 972
FST	962 163 402	776 250 877	634 365 986	334 372 960	242 499 593
FASEG	1 501 805 000	1 096 585 691	862 701 526	249 845 258	249 845 258
FLSH	966 449 321	600 043 728	901 880 269	577 499 821	359 124 586
FASTEF	752 690 000	373 332 560	590 504 590	110 000 000	60 000 000
FSJP	650 000 000	614 813 412	445 605 720	324 835 815	324 835 815
ESP	4 560 885 633	4 297 245 003	4 203 081 930	325 000 000	325 000 000
EPT	2 328 274 900	2 435 407 854	2 377 018 809	2 222 222 566	2 343 697 060
ISEP Thiès	1 579 740 000	1 433 685 710	1 549 087 933	1 369 610 346	1 354 113 546

STRUCTURES	BUDGET	Réalisation		Transfert Etat	
		Recettes	Dépenses	Budget	Réalisation
ISEP Diamniadio	1 025 090 263	759 605 086	1 036 763 330	1 000 000 000	1 000 000 000
ISEP Bignona	525 826 543	525 826 543	525 685 131	521 000 993	521 000 993
ISEP R.Toll	521 123 932	451 897 500	451 876 336	425 000 000	425 000 000
CFS	1 754 999 462	1 359 389 080	1 402 466 818	1 230 454 060	850 000 000
ISBEA	260 000 000	232 597 248	195 480 758	273 400 000	130 044 998
ISRA	13 679 716 585	12 496 141 642	12 010 006 547	14 478 854 493	6 693 264 667
INP	1 691 371 840	1 247 160 781	982 560 804	2 627 166 937	899 455 883
ITA	1 530 157 294	1 513 745 227	1 463 550 051	1 648 340 189	1 098 342 000
HARAS NAT	604 086 699	603 005 699	554 753 264	689 200 000	666 000 000
CHEDS	1 082 135 141	946 236 900	760 726 039	1 232 135 141	1 000 000 000
ENA	1 714 458 500	1 702 397 016	1 550 108 896	2 310 000 000	1 950 000 000
CFJ	1 016 250 000	952 022 079	950 497 378	1 151 250 000	900 000 000
ENC	442 279 785	442 279 785	432 692 655	484 779 785	450 000 000
ENAP	720 353 062	720 353 062	686 868 771	990 000 000	990 000 000
IID	356 520 000	285 644 545	302 470 067	356 520 000	250 000 000
CFPT-SJ	730 206 552	612 041 554	590 884 338	775 070 000	45 000 000
ENAMC	518 311 271	451 448 080	431 194 067	581 854 000	482 846 429
CNFPLF	2 040 472 991	1 841 897 425	1 268 564 689	2 392 307 920	1 264 338 248
SOUS TOTAL UNIVERSITES	139 566 650 186	118 757 439 877	120 433 092 673	119 580 759 796	99 731 289 785
COUD	24 956 718 451	24 854 053 355	27 406 105 353	24 928 093 889	24 573 000 000
CROUS de Saint-Louis	9 773 400 000	9 086 452 265	8 877 675 013	9 490 915 000	9 140 355 000
CROUS de BAMBEY	3 604 716 993	3 603 561 993	2 842 555 576	6 095 931 788	3 311 057 917
CROUS de Thiès	4 385 861 697	4 283 703 920	4 358 177 492	4 642 611 697	4 642 611 697
CROUS de zig	3 594 812 967	3 244 305 679	3 403 583 798	3 392 612 967	3 392 612 967
CROUS de Diamniadio	2 812 773 023	2 143 966 824	2 274 232 639	3 101 919 989	2 580 765 529
CROUS de Sine Saloum	10 963 347 320	2 099 088 747	4 977 677 949	8 951 397 320	2 005 152 352
SOUS TOTAL CENTRE ŒUVRES	60 091 630 451	49 315 132 783	54 140 007 820	60 603 482 650	49 645 555 462
TOTAL	199 658 280 637	168 072 572 660	174 573 100 493	180 184 242 446	149 376 845 247

Source : DSP/DGCPT/MFB

⇒ Exécution budgétaire à fin mars 2025

Pour l'exercice 2025, le budget cumulé des entités suivies s'élève à **2 103 229 887 872 FCFA**. Les transferts provenant de l'Etat s'élèvent à **532 859 576 975 FCFA**, représentant ainsi 25,34% des prévisions globales pour une contribution sur ressources propres estimée à **1 130 954 668 527 FCFA** équivalent à **53,77%** du budget global.

Les prévisions globales de recettes par catégories d'organismes publics sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25 : Proportion des transferts de l'Etat sur les ressources globales des organismes publics autonomes

CATEGORIES D'ENTITES	RESSOURCES BUDGETAIRES GLOBALES	TRANSFERTS ETAT	PART ETAT
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	124 773 061 712	38 783 362 791	31,08%
UNIVERSITES_FACULTES_ISEP_COU_E	205 535 698 530	170 795 999 071	83,10%
ECOLES ET INSTITUTS	26 543 058 148	17 701 435 243	66,69%
EPICS	162 715 926 883	47 430 652 579	29,15%
AGENCES	524 835 222 891	118 293 391 243	22,54%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	1 056 220 100 256	137 415 730 190	13,01%
EP LOCAUX	2 606 819 452	2 439 005 858	93,56%

CATEGORIES D'ENTITES	RESSOURCES BUDGETAIRES GLOBALES	TRANSFERTS ETAT	PART ETAT
Total	2 103 229 887 872	532 859 576 975	25,34%

Source : DSP/DGCPT/MFB

• Mobilisation des recettes globales par catégorie d'entités

Les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de **507 757 937 534 FCFA**, soit **24,14%** des prévisions.

Tableau 26 : Mobilisation des recettes au 31 mars 2025 par catégorie d'entités

CATEGORIES D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	109 667 115 806	18 687 564 569	17,04%	15 105 945 906	956 347 235	6,33%	124 773 061 712	19 643 911 804	15,74%
UNIVERSITES FACULTES ISEP COULE	193 560 271 501	49 024 796 228	25,33%	11 975 427 029	3 210 034 788	26,81%	205 535 698 530	52 234 831 016	25,41%
ECOLES ET INSTITUTS	23 877 340 207	6 247 677 375	26,17%	2 665 717 941	448 575 408	16,83%	26 543 058 148	6 696 252 783	25,23%
EPICS	76 278 876 684	9 229 338 255	12,10%	86 437 050 199	8 608 772 731	9,96%	162 715 926 883	17 838 110 986	10,96%
AGENCES	131 589 955 934	29 762 935 047	22,62%	393 245 266 957	77 985 092 434	19,83%	524 835 222 891	107 748 027 481	20,53%
AUTRES STRUCTURES AD. SIM	769 921 615 498	285 153 055 925	37,04%	286 298 484 758	17 842 843 464	6,23%	1 056 220 100 256	302 995 899 389	28,69%
EP LOCAUX	2 407 449 562	566 924 137	23,55%	199 369 890	33 979 938	17,04%	2 606 819 452	600 904 075	23,05%
TOTAL	1 307 302 625 192	398 672 291 536	30,50%	795 927 262 680	109 085 645 998	13,71%	2 103 229 887 872	507 757 937 534	24,14%

Source : DSP/DGCPT/MFB

• Mobilisation des transferts de l'Etat au 31 mars 2025 par catégorie d'entités

Les transferts directs de l'Etat sont mobilisés à hauteur de **92 162 860 768 FCFA**, soit **17,30%** des prévisions dont **86 335 431 533 FCFA** de transferts courants et **5 827 429 235 FCFA** en capital, soit des taux de mobilisation respectifs de **21,51%** et **4,43%**.

Tableau 27 : Mobilisation des transferts de l'Etat au 31 mars 2025 par catégorie d'entités

CATEGORIES	TRANSFERTS COURANTS			TRANSFERTS EN CAPITAL			TOTAL		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	30 873 707 915	6 019 234 401	19,50%	7 909 654 876	427 208 257	5,40%	38 783 362 791	6 446 442 658	16,62%
UNIVERSITES FACULTES ISEP COULE	162 232 997 477	42 788 328 657	26,37%	8 563 001 594	1 521 879 856	17,77%	170 795 999 071	44 310 208 513	25,94%
ECOLES ET INSTITUTS	16 309 411 818	4 274 866 276	26,21%	1 392 023 425	67 697 247	4,86%	17 701 435 243	4 342 563 523	24,53%
EPICS	13 875 718 028	2 306 858 082	16,63%	33 554 934 551	1 875 000 000	5,59%	47 430 652 579	4 181 858 082	8,82%
AGENCES	77 139 641 676	19 285 010 884	25,00%	41 153 749 567	750 713 400	1,82%	118 293 391 243	20 035 724 284	16,94%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	98 686 139 238	11 184 779 469	11,33%	38 729 590 952	1 164 471 178	3,01%	137 415 730 190	12 349 250 647	8,99%
EP LOCAUX	2 256 156 609	476 353 764	21,11%	182 849 249	20 459 297	11,19%	2 439 005 858	496 813 061	20,37%
TOTAL	401 373 772 761	86 335 431 533	21,51%	131 485 804 214	5 827 429 235	4,43%	532 859 576 975	92 162 860 768	17,30%

Source : DSP/DGCPT/MFB

• Exécution des dépenses par catégorie d'entités

Le taux d'exécution globale des dépenses s'établit à **16,04%**, soit un montant de **337 423 651 971 FCFA**. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de

257 914 965 572 FCFA et celles d'investissement à **79 508 686 399 FCFA**, soit respectivement **19,73%** et **10%** des prévisions.

Tableau 28 : Exécution des dépenses par catégorie d'entités

CATEGORIES D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	109 667 115 806	20 831 686 713	19,00%	15 105 945 906	972 628 044	6,44%	124 773 061 712	21 804 314 757	17,48%
UNIVERSITES_FACULTES ISEP_COUE	193 560 271 501	43 783 207 782	22,62%	11 975 427 029	255 193 072	2,13%	205 535 698 530	44 038 400 854	21,43%
ECOLEES ET INSTITUTS	23 877 340 207	4 700 027 564	19,68%	2 665 717 941	151 211 604	5,67%	26 543 058 148	4 851 239 168	18,28%
EPICS	76 278 876 684	5 432 181 028	7,12%	86 437 050 199	0	0,00%	162 715 926 883	5 432 181 028	3,34%
AGENCES	131 589 955 934	19 558 084 887	14,86%	393 245 266 957	76 347 309 085	19,41%	524 835 222 891	95 905 393 972	18,27%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	769 921 615 498	163 291 506 444	21,21%	286 298 484 758	1 770 982 533	0,62%	1 056 220 100 256	165 062 488 977	15,63%
EP LOCAUX	2 407 449 562	318 271 154	13,22%	199 369 890	11 362 061	5,70%	2 606 819 452	329 633 215	12,65%
TOTAL	1 307 302 625 192	257 914 965 572	19,73%	795 927 262 680	79 508 686 399	9,99%	2 103 229 887 872	337 423 651 971	16,04%

Source : DSP/DGCPT/MFB

⇒ **Exécution budgétaire au 31 mars 2025**

Tableau 29 : Situation d'exécution budgétaire au 31 mars 2025

CATEGORIES	BUDGET	REALISATIONS				TRANSFERTS ETAT		
		RECETTES	TAUX	DEPENSES	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	124 773 061 712	19 643 911 804	15,33%	21 804 314 757	17,30%	38 783 362 791	6 446 442 658	16,62%
UNIVERSITES_FACULTES ISEP_COUE	205 535 698 530	52 234 831 016	25,12%	44 038 400 854	22,24%	170 795 999 071	44 310 208 513	25,94%
ECOLEES ET INSTITUTS	26 543 058 148	6 696 252 783	25,23%	4 851 239 168	18,28%	17 701 435 243	4 342 563 523	24,53%
EPICS	162 715 926 883	17 838 110 986	10,96%	5 432 181 028	3,34%	47 430 652 579	4 181 858 082	8,82%
AGENCES	524 835 222 891	107 748 027 481	20,38%	95 905 393 972	18,17%	118 293 391 243	20 035 724 284	16,94%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	1 056 220 100 256	302 995 899 389	9,22%	165 062 488 977	3,33%	137 415 730 190	12 349 250 647	8,99%
EP LOCAUX	2 606 819 452	600 904 075	23,05%	329 633 215	12,65%	2 439 005 858	496 813 061	20,37%
TOTAL	2 103 229 887 872	507 757 937 534	15,33%	337 423 651 971	12,53%	532 859 576 975	92 162 860 768	17,30%

Source : DSP/DGCPT/MFB

• **Projections sur l'exécution budgétaire des organismes publics autonomes au 31 décembre 2025**

Sur la base du taux moyen de l'évolution de l'exécution budgétaire des organismes publics autonomes observé sur les trois (3) derniers exercices budgétaires, il est attendu, au 31 décembre 2025, un niveau de réalisation budgétaire globale de l'ordre de **1 574 966 900 813 FCFA** dont **421 436 473 688 FCFA** à financer par les transferts attendus de l'Etat.

Tableau 30 : Projections des réalisations au 31 décembre 2025

CATEGORIES D'ENTITES	BUDGET 2025	REALISATIONS				TRANSFERTS ETAT		
		RECETTES AU 31 MARS 2025	PROJECTIONS AU 31 /12/2025	DEPENSES AU 31 MARS 2025	PROJECTIONS AU 31 /12/2025	PREVISIONS 2025	REALISATIONS AU 31/03/2025	PROJECTIONS AU 31 /12/2025
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	1 581 055 323 147	410 743 926 870	1 169 495 815 081	354 741 609 330	1 048 355 322 474	255 709 121 433	32 384 974 931	184 721 188 269
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	124 773 061 712	19 643 911 804	103 548 757 876	26 565 036 533	93 865 944 270	38 783 362 791	6 446 442 658	32 305 954 660
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	232 078 756 678	58 931 083 799	204 934 487 642	43 447 518 545	210 498 008 651	188 497 434 314	48 652 772 036	174 495 275 124

CATEGORIES D'ENTITES	BUDGET 2025	REALISATIONS				TRANSFERTS ETAT		
		RECETTES AU 31 MARS 2025	PROJECTIONS AU 31 /12/2025	DEPENSES AU 31 MARS 2025	PROJECTIONS AU 31 /12/2025	PREVISIONS 2025	REALISATIONS AU 31/03/2025	PROJECTIONS AU 31 /12/2025
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	165 322 746 335	18 439 015 061	96 987 840 215	4 903 810 732	71 827 269 925	49 869 658 437	4 678 671 143	29 914 055 634
TOTAL	2 103 229 887 872	507 757 937 534	1 574 966 900 813	429 657 975 140	1 424 546 545 320	532 859 576 975	92 162 860 768	421 436 473 688

Source : DSP/DGCPT/MFB

Tableau 31 : Les budgets à exécuter dans les prochains exercices

CATEGORIES D'ENTITES	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	MOYENNE	TAUX D'ÉVOLUTION	PROJECTION BUDGET 2026	PROJECTION BUDGET 2027	PROJECTION BUDGET 2028
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	1 557 985 727 008	1 990 716 895 210	1 939 212 012 428	1 641 657 824 997	-3,69%	1 867 625 170 286	1 798 680 987 087	1 732 281 907 944	1 641 657 824 997
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	165 759 142 299	178 862 495 375	135 597 697 662	152 284 077 198	18,07%	111 101 174 921	106 999 827 456	103 049 882 990	152 284 077 198
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	182 288 470 432	210 406 550 242	219 151 435 786	200 816 623 253	15,57%	253 267 841 664	243 918 350 796	234 914 000 388	200 816 623 253
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	436 294 888 429	442 121 070 467	124 781 290 511	314 069 818 664	47,36%	65 683 438 562	63 258 706 291	60 923 484 050	314 069 818 664
TOTAL	2 342 328 228 168	2 822 107 011 294	2 418 742 436 387	2 308 828 344 111	-8,90%	2 297 677 625 432	2 212 857 871 629	2 131 169 275 372	2 308 828 344 111

Source : DSP/DGCPT/MFB

Tableau 32 : Projections des transferts de l'Etat sur les prochains exercices

CATEGORIE S D'ENTITES	TRANSFERTS 2022	TRANSFERTS 2023	TRANSFERTS 2024	TRANSFERTS 2025	MOYENNE	TAUX d'évolution	PROJECTION TRANSFERTS 2026	PROJECTION TRANSFERTS 2027	PROJECTION TRANSFERTS 2028
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	430 135 978 743	355 149 161 030	415 013 900 322	167 224 377 624	373 001 099 013	11,26%	461 758 793 516	444 712 769 849	428 296 007 448
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	44 667 635 500	43 290 162 103	45 147 081 613	32 712 091 469	42 014 960 200	7,45%	48 512 695 679	46 721 828 737	44 997 072 415
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	145 986 899 627	153 439 333 979	174 891 224 217	160 901 790 117	158 454 856 599	10,37%	193 032 520 205	185 906 642 032	179 043 818 704
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	128 709 052 148	84 539 317 590	73 475 583 195	42 074 111 448	88 052 245 792	-16,55%	61 312 023 075	59 048 663 479	56 868 856 772
TOTAL	749 499 566 018	636 417 974 702	708 527 789 347	402 912 370 658	661 523 161 605	7,11%	764 616 032 476	736 389 904 097	709 205 755 339

Source : DSP/DGCPT/MFB

III.2. Situation des entreprises publiques

Cette partie étudie une sélection de **27 entreprises**, constituées de sociétés nationales et de sociétés anonymes à participation publique majoritaire.

Les résultats financiers de l'ensemble des sociétés analysées montrent des contreperformances découlant de leurs activités 2023 avec une baisse du chiffre d'affaires (CA) agrégé de **2,26%**, passant de **2 349 milliards FCFA** en 2022 à **2 298 milliards FCFA** en 2023. Le résultat d'exploitation agrégé a toutefois connu une hausse de **11,32%** passant de **28,9 milliards FCFA** en 2022 à **32,2 milliards FCFA** en 2023, alors que le résultat net global s'est détérioré de **143,25%** passant de 44,5 milliards à **-19,2 milliards FCFA** sur la même période.

La baisse du chiffre d'affaires agrégé est principalement due au secteur de l'énergie qui représente **82%** du CA des entreprises du périmètre et le secteur de l'Agriculture. Cette baisse du CA dans le secteur de l'Energie est essentiellement due par les contreperformances de la SAR dont le CA s'est contracté de **12,48%** passant de **1 043,5 milliards FCFA** en 2022 à **913,3 milliards FCFA** en 2023. Concernant le secteur de l'Agriculture, la SONACOS a vu son chiffre d'affaires dégradé, passant ainsi de **72,98 milliards FCFA** en 2022 à **13,15 milliards FCFA** en 2023, soit une baisse de plus de **82,86%**.

Seule la SONES a prévu un versement de dividende de **700 millions FCFA** sur son résultat de 2023.

Le secteur de l'Energie a fortement contribué à la hausse du résultat d'exploitation tandis que les secteurs des Transports et du Commerce, Agriculture et Agrobusiness et des Télécoms et Médias ont négativement impacté le résultat.

Les immobilisations incorporelles des entreprises du portefeuille ont connu une hausse exponentielle de **36,41%** due essentiellement par le secteur de l'Energie et plus précisément par la PETROSEN qui représente **99%** de cette rubrique. En effet, PETROSEN étant dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures accumule d'importants frais de développement et de prospection dépassant **828 milliards FCFA** à fin 2023. Les capitaux propres totaux ont quant à eux, augmenté de **0,32%**.

La dette financière totale sur le bilan des entités analysées est de **2 446 milliards FCFA**, en hausse de **27,22%** par rapport à 2022. Le secteur énergétique représente 53% de cette dette, suivi du secteur maritime et portuaire (11%). La croissance de l'endettement est à moitié expliquée par la dette financière de PETROSEN, qui a atteint **834 milliards FCFA**, et justifie la hausse de **39%** de la dette financière des entreprises analysées. La dette de la SOGEPA, à elle seule, représente **12%** de l'endettement global du secteur avec un stock de **317 milliards FCFA**.

CHAPITRE V : GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES

Conformément à la note de service n°2651/MFB du 14 mai 2021 portant méthodologie de préparation de la Déclaration sur les Risques budgétaires (DRB), le présent chapitre identifie les principaux facteurs pouvant entraîner une déviation des prévisions macro-économiques et budgétaires, quantifie leur impact sur le budget et présente les mesures de mitigation ainsi que les provisions y relatives. L'ensemble de ces éléments seront analysés en détail dans la DRB 2026 à annexer au projet de loi de finances de l'année.

I. Identification et quantification des risques

1. Les risques macroéconomiques

- Le bilan des risques de 2024

Les risques anticipés lors de l'édition de juin 2024 montre que les incertitudes liées aux échéances électorales et le phénomène du changement climatique marqué par les inondations dans le nord et nord-est du Sénégal ont été les deux principaux facteurs, mentionnés lors de l'élaboration de la précédente édition, qui se sont réalisés. Ainsi, l'activité économique sur les neuf (09) premiers mois de 2024 est ressorti en hausse de 2,8% contre une progression 3,3% à la même période de 2023, soit un ralentissement de 0,5 point. Par ailleurs, les inondations dans les zones nord et nord-est du Sénégal intervenues vers la fin de l'hivernage, ont fortement affecté les populations de ces localités. Globalement, les pertes sont estimées à **38 milliards FCFA** dans le secteur agricole, **856 millions FCFA** dans le secteur de l'élevage et **1,2 milliard FCFA** dans les infrastructures.

- Les risques externes

Le risque d'intensification des tensions géopolitiques dans le monde, notamment, l'extension éventuelle du conflit entre Israël et le Hamas à l'Iran, un enlisement de la crise au moyen orient, conjugués à la prolongation de la guerre entre la Russie et l'Ukraine constituent des risques majeurs pouvant inverser la tendance baissière des cours du baril et donner lieu à une flambée des prix.

Face à cette situation, la réalisation de chocs sur les cours internationaux des produits énergétiques, affecte significativement le secteur de l'énergie, en particulier, et l'économie sénégalaise en général. Toutefois, avec l'adhésion du Sénégal au club des pays producteurs de pétrole, un relèvement du cours du baril favoriserait le renforcement des exportations d'hydrocarbures qui donnerait lieu à un supplément de revenus budgétaires susceptibles d'atténuer dans une certaine mesure le fardeau de la subvention.

Les perturbations des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial ont conduit au renchérissement des cours internationaux et, par ricochet, à une forte hausse des prix des produits alimentaires domestiques (15,1% en 2022 à 7,0% à 2023).

- Les risques internes

Au plan interne, les principaux risques auxquels l'économie pourrait faire face sont :

les risques liés à une baisse de la pluviométrie sur la production agricole : Le sous-secteur agricole a bénéficié de la mise à la disposition par l'État d'intrants de qualité parallèlement au relèvement du budget alloué à la campagne agricole 2024/2025 qui est passé à **120 milliards FCFA** contre **100 milliards FCFA** lors de la précédente campagne. Ce sous-secteur reste totalement tributaire de la bonne tenue de la pluviométrie.

les risques liés à une baisse de la production domestique de pétrole et du gaz : une évaluation des risques d'une baisse de la production de 2025 initialement déterminée en 2024 demeure un enjeu pour juguler les effets néfastes sur les prévisions de croissance et de déficit budgétaire. En revanche, en 2026 une reprise plus que prévue de **3,6 points de pourcentage** devrait être observée, toutefois, l'effet de la baisse de **50%** de la production de pétrole et de gaz s'estompe au-delà de 2027.

les risques liés à couverture des besoins en financement public : La publication du rapport de la cour des comptes sur la dette publique a conduit à la dégradation de la notation de la dette souveraine du pays et à la suspension du programme avec le FMI. En conséquence, il devient quasi impossible de mobiliser des capitaux au niveau du marché financier international ainsi que les appuis budgétaires. Face à cette situation, la couverture des besoins de financement public devient un risque majeur.

Un risque persiste également sur la mobilisation des prêts commerciaux prévus en 2025 mais surtout ceux programmés 2026-2028 évalués en moyenne à **1 104, 8 milliards FCFA** tandis que par le passé, le niveau de mobilisation de ce type de financement n'a jamais atteint la barre des **800 milliards FCFA**.

Pour l'économie, cela se traduirait par un coût plus élevé des emprunts, une pression accrue sur les réserves de change et un rétrécissement des marges de manœuvre budgétaires.

les risques liés aux changements climatiques : la hausse du niveau de la température, du niveau de la mer et la récurrence des inondations ne sont devenues plus des risques, mais des certitudes. Les risques de catastrophes naturelles et leur degré d'occurrence sont devenus aussi de plus en plus élevés. Ces changements climatiques auront des conséquences néfastes, à long terme, sur les économies du monde, le capital humain, la productivité, la balance des paiements, les investissements ainsi que la stabilité financière. La hausse des températures, causée sans nul doute par la

prolifération des gaz à effet de serre du fait de l'œuvre humaine, a des impacts négatifs sur l'activité économique (agriculture, pêche, élevage, tourisme, etc.). Le pays fait face au phénomène de la déforestation très avancée et près de 34,0% des terres cultivables sont menacées par le phénomène de dégradation liée, notamment, à la salinisation, à l'érosion côtière et au lessivage des sols.

Les risques liés aux tensions sociales : les autorités font face à des défis majeurs liées au chômage, à l'émigration clandestine etc. Face aux besoins pressants des jeunes à accéder au bien-être social, des troubles sociaux accentués par l'inflation élevée, la diminution des revenus réels, l'accentuation des inégalités constituent des risques majeurs pour la stabilité voire la bonne santé de l'activité économique.

Dans un autre registre, le Gouvernement a hérité de plusieurs accords entre l'État et des syndicats de différents secteurs stratégiques (santé, éducations, etc.). Ainsi, la prise en compte de ces revendications syndicales aura des incidences majeures sur le budget de l'État.

2. Les risques liés aux Partenariats publics-privés (PPP)

Le PPP constitue, en principe, un outil efficace de maîtrise des risques, dans la mesure où il repose sur une répartition optimale de ceux-ci entre les parties. Chaque acteur prend en charge les risques qu'il est le mieux à même de gérer. Cette allocation rationnelle des risques vise à assurer l'équilibre économique et financier du contrat, tout en optimisant les ressources disponibles dans un contexte de rareté des ressources.

Les risques budgétaires liés aux PPP proviennent principalement de la concrétisation d'engagements contingents souscrits par la puissance publique (État ou collectivités territoriales). Ces engagements sont conditionnés par la survenance d'événements futurs incertains, échappant au contrôle direct des autorités publiques. Leur matérialisation, à la fois incertaine dans le temps et dans l'ampleur, rend difficile leur anticipation budgétaire.

Depuis 2023, le Sénégal a conclu un contrat de PPP à paiement public portant sur la conception, le financement, la construction, la maintenance et l'entretien de 15 centres de formation professionnelle dont le coût initial s'élève à **72,36 milliards FCFA**, entièrement pris en charge par le partenaire privé. L'État s'est engagé à verser un loyer trimestriel d'environ **3,77 milliards FCFA** sur une période de huit ans et demi, à compter de 2026.

Cependant, un retard dans la mobilisation du financement, consécutif au désistement de la première banque partenaire, a conduit le partenaire privé à soumettre une nouvelle proposition de financement. Celle-ci fait apparaître une hausse du coût de financement de +1,397 %, principalement liée à l'introduction d'une prime d'assurance de 15%, exigée en paiement anticipé (up front). En conséquence, le titulaire du contrat a sollicité une augmentation du loyer de +9,5%, dont la soutenabilité est en cours d'analyse.

Par ailleurs, le contrat PPP à paiement public relatif au **projet d'usine de dessalement d'eau de mer** sur la Grande Côte, signé en mars 2024, fait actuellement l'objet d'une révision, à la suite de la soumission d'une offre actualisée en octobre 2024 par le partenaire privé. Le coût global du projet est estimé à 711 millions d'euros, soit environ **466,39 milliards FCFA**. Initialement, l'État s'était engagé à verser un loyer annuel de **65,3 milliards FCFA** sur une durée de trente (30) ans, à compter de l'entrée en exploitation de l'usine. Toutefois, dans la nouvelle offre, la participation attendue de l'État est de **60 milliards FCFA**, répartie comme suit : (i) **30 milliards FCFA** sous forme de participation au capital de la société de projet et, (ii) **30 milliards FCFA** pour la prise en charge des frais de raccordement de l'usine.

L'analyse conduite a conclu à une soutenabilité de ce projet sous réserves de la poursuite des efforts d'optimisation des coûts d'exploitation.

3. Les risques liés à la dette publique et aux garanties

L'analyse du portefeuille de la dette accumulée au fil des années constitue un exercice primordial dans une démarche d'identification des risques y afférents mais aussi pour définir une trajectoire d'endettement optimale basée sur le compromis coût et risque.

Ainsi, à fin décembre 2024, l'encours de la dette de l'administration centrale est arrêté provisoirement à **23 273,4 milliards de FCFA**, soit une progression de 27,24% par rapport au stock à fin 2023 (18 290, 5 milliards FCFA mis à jour). Conformément au rapport de la Cour des Comptes, les informations sur la dette ont été mises à jour et sont en cours de certification par un cabinet d'audit externe.

L'analyse de ce stock suivant les **critères de la devise**, du type de **taux d'intérêt** (fixe ou variable), **de la maturité** et de la **résidence** est décrite ci-après.

Selon **le critère de devise d'emprunt**, l'encours de la dette en devises étrangères se chiffre à **16 514,8 milliards FCFA**, soit 70,96% du portefeuille et celui de la dette libellée en FCFA est de 6 758,7, soit 29,04%. Cette répartition fait apparaître un risque de change relativement élevé même s'il est mitigé par la part de l'Euro estimée à 43% du portefeuille (contre 41,6% à fin 2023).

Suivant **l'optique du type de taux d'intérêt**, la dette à taux fixe est de 17 833,73 milliards FCFA soit 76,6% (contre 79,3% en 2023) et celui à taux variable⁴ de 5 439,66 milliards FCFA soit 23,4% (contre 20,7% en 2023). Cette légère progression s'explique par l'augmentation de la dette commerciale et des crédits export qui sont généralement indexés sur des taux de base flottants (euribor, SOFR). La dette indexée sur le LIBOR/SOFR est minoritaire et concerne des encours historiques. Il importe de préciser que ces taux ont une tendance baissière ces derniers mois.

4 Dette extérieure à taux variable et Bons du Trésor à 1 an

Concernant la **maturité**, l'encours de la dette extérieure à court terme (selon l'échéance initiale) est arrêté à 501,4 milliards **FCFA** et celle à moyen et long terme de 22 272,26 milliards **FCFA** soit 98% du portefeuille de la dette.

Le faible **risque de refinancement** reflété par cette répartition est non négligeable compte tenu de la situation politico- économique nationale (dégradation de la notation, suspension du programme avec le FMI, ...), sous régionale et internationale (resserrement des conditions financières du marché, crises russo-ukrainienne, inflation, etc.).

En outre, selon le **critère de la résidence** (marché primaire), 21,37% du stock est détenu par les résidents, soit 4 974,4 milliards FCFA et 78,63% par les non-résidents (18 299,1 milliards FCFA). La hausse de la dette détenue par les résidents s'explique par la prise en compte de la dette bancaire (2 151,13 milliards FCFA) révélée par le rapport d'audit de la Cour des Comptes.

Au demeurant, il est à noter que la dette garantie devient une source de risque budgétaire, en cas d'appel de la garantie. A fin 2024, la dette garantie par l'Etat du Sénégal est estimée à **1 343,35 milliards FCFA**.

4. Les risques liés aux sociétés publiques

Trois sociétés nationales présentent un haut risque relatif à une dégradation de leurs capitaux propres, nécessitant parfois une recapitalisation. Il s'agit de :

- la Société nationale de Recouvrement (SNR) : avec un capital social de 25 millions de francs CFA, les capitaux propres de la société sont aujourd'hui estimés à -86,7 milliards FCFA au 31 décembre 2023. Cette situation entraîne la perte de la moitié du capital social et nécessite une augmentation du capital pour se conformer aux dispositions des articles 664 et suivants de l'AUDSGIE ;
- la Société nationale de Gestion et d'Exploitation du Patrimoine bâti de l'État (SOGEPA) : avec un capital social de 10 millions de francs CFA, la SOGEPA a vu ses capitaux propres tombés à -28,5 milliards de francs CFA soit plus de la moitié de son capital social ;
- le Groupe SN La Poste : l'accumulation de déficits chroniques a conduit à une dégradation des capitaux propres de la société. Pour un capital social de 2,9 milliards FCFA, les capitaux propres au 31 décembre 2023 sont tombés à -143 milliards FCFA. Pour absorber ces déficits, il faut une augmentation du capital à hauteur de 281,8 milliards FCFA.

Pour les sociétés à participation publique majoritaire, les structures exposées aux risques sont :

- la Société Dakar Dem Dikk (DDD) : pour un capital social de 1,5 milliard FCFA, les capitaux propres de la société sont tombés à -60,7 milliards FCFA au 31 décembre 2023 ;
- la Société sénégalaise de Presse et de Publication Le Soleil (SSPP LE SOLEIL) : pour un capital social de 277,4 millions FCFA, les capitaux propres tombent à -165,7 millions FCFA soit moins de la moitié du capital ;
- la Société des Infrastructures de Réparation navale (SIRN) : le capital social de la SIRN est de 4 356 890 000 FCFA. Au 31 décembre 2023, les capitaux propres sont estimés à 2 milliards FCFA ;
- la Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS).

5. Les risques liés aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires

Les principaux risques identifiés concernent :

● **Les risques liés aux inondations** : concernant les dommages et pertes liés aux **inondations fluviales** de 2024 (Saint-Louis, Ziguinchor, Kolda, Kédougou, Tambacounda et Matam), ils sont estimés à **39 060 606 757 FCFA** (CEP/MFB) dont 35 022 606 150 FCFA pour le secteur de l'Agriculture, 2 846 683 107 FCFA pour les habitats, 1 189 117 500 FCFA pour les Infrastructures et 2 200 000 FCFA pour le Commerce. Mais ces estimations pourraient être plus élevées et toucher d'autres secteurs, si une enquête post-catastrophe avait été réalisée. Relativement aux **inondations pluviales** à Touba, à Kaolack, à Mbour et autres localités, la quantification des impacts n'est pas actuellement disponible. Toutefois, il est à retenir globalement, pour les inondations de 2024, qu'un coût direct sur le budget de 650 000 000 FCFA, en termes de dépenses d'urgence imprévues, a été enregistré, dans le cadre de la mise en œuvre de la matrice des actions prioritaires de lutte contre les inondations. Au titre de la LFI 2025, des coûts de « récupération » et de prévention de 2 000 000 000 FCFA ont été prévus, au moment des arbitrages, pour la construction de digues de protection et la réinstallation des sinistres.

● **Les risques liés aux ravageurs de cultures agricoles** concernent principalement les rats dans le Delta de la Vallée du Fleuve Sénégal, les criquets pèlerins vers la zone frontalière avec la Mauritanie, les oiseaux granivores, les jassides du cotonnier ainsi que la chenille légionnaire et la chenille poilue du niébé. Leur impact entraîne des pertes économiques directes dues à la baisse des rendements et elles se traduisent par la réduction des revenus des agriculteurs et à un accroissement du coût des importations des denrées alimentaires. Les réponses d'urgence à la matérialisation de ces risques sont coûteuses et peuvent impacter le budget. Au cours de la campagne cotonnière 2022-2023, la filière coton a connu une invasion des jassides entraînant une révision à la baisse des prévisions de récoltes et d'importantes pertes de revenus pour les

producteurs. Un total d'environ 46 000 000 000 FCFA ont été mobilisés pour la relance de ladite filière.

❶ **Les risques liés aux épisodes de sécheresse** : les pertes post-récoltes y relatives sont évaluées à 12 milliards FCFA par an. En 2021, une chute de 4,4 % de la production céréalière nationale avait été enregistrée (MillingMEA, 2023).

❷ **Les risques liés aux feux de brousse** : il a été estimé une perte moyenne annuelle de capacité de charge de 2,07 ha/UBT⁵ due aux feux de brousse avec un manque annuel à gagner de 17,3 milliards FCFA. Ce montant ne prend pas en compte les pertes liées aux crédits-carbones. En 2024, la quantité de biomasse brûlée est estimée à 852 245 tonnes, contre 1 143 351 tonnes en 2023 (RAPMETE, 2024). Il est à noter que les recettes domaniales qui se chiffrent à environ **27 465 920 040 FCFA** sur la période 2013-2024 (Rapport DEFCCS, 2024), sont directement exposées, en cas de feux de brousse.

❸ **Les risques liés aux épidémies et autres urgences sanitaires** : les menaces viennent davantage de l'extérieur du pays, comme la pandémie du covid-19. Un comité national de gestion des épidémies est mis en place, en plus d'un dispositif de surveillance qui produit habituellement des bulletins mensuels sur toutes les urgences sanitaires potentielles. Par conséquent, le risque est maîtrisé ; toutefois l'enjeu fondamental pour ce type de risques budgétaires porte plutôt sur la capacité de réponses de l'Etat du fait de l'imprévisibilité de la survenue d'une urgence de santé publique et de l'exigence de célérité dans les interventions et la mobilisation des ressources pour contenir ses impacts négatifs sur le budget, les populations et l'économie nationale.

II. Mesures de mitigations et provisions

Pour les risques macroéconomiques, il s'agit :

des mesures d'atténuation de la flambée des prix : le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour atténuer le renchérissement du coût de la vie (soutien à la production agricole, régulation des marchés et des produits stratégiques et favoriser un approvisionnement correct des marchés. Par ailleurs, l'Etat maintient les mesures fiscales et budgétaires pour les produits stratégiques, tout en suspendant, de façon ciblée la taxe parafiscale de 2 000 FCFA sur le ciment pour les 100 000 logements.

des mesures d'atténuation de la baisse de la production agricole : L'Etat a pris les dispositions pour mettre en place un stock de sécurité de semences susceptible d'être distribué aux paysans en cas de retard ou de pause pluviométrique longue. En outre, l'African Risk Capacity (ARC) et la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) permettent de dédommager éventuellement les sinistrés en matière de production agricole. Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) veillera à

⁵ Hectares par Unité de Bétail Tropical

mobiliser un stock de céréales en faveur des populations vulnérables dans les zones qui seront jugées critiques.

des mesures d'atténuation de la fluctuation des cours du baril : L'État du Sénégal a signé **un décret n° 2006-953 du 26 septembre 2006** portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (**FSIPP**), pour prendre en charge les fluctuations du cours du baril. En plus, les ressources du **fonds de stabilisation** peuvent être mobilisées au profit du budget général en cas de fluctuation défavorable des recettes effectives.

des mesures d'adaptation face aux changements climatiques : L'option des autorités sénégalaises a été de développer des politiques d'adaptation pour faire face aux changements climatiques, conformément aux accords de Paris lors de la COP 21 de 2015. Ainsi, est mis en place en 2020, la Contribution déterminée au Niveau national (CDN 2020) pour prendre des mesures d'adaptation (renforcement de la résilience des écosystèmes ; la gestion intégrée des zones côtières ; management des ressources en eau ; la gestion durable des ressources halieutiques ; gestion des risques dans le secteur agricole ; lutte contre les inondations).

Par ailleurs, le décret **n° 99-172 du 04 mars 1999** abrogeant et remplaçant le décret n° 93-1288 du 17 novembre 1993 a créé le plan national d'organisation des secours (ORSEC), principal mécanisme de coordination et de gestion des catastrophes et urgences au Sénégal.

Relativement aux risques liés aux PPP, la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé prévoit des dispositifs d'encadrement, de comptabilisation et du suivi des engagements de l'État qui permettent, entre autres, de mesurer l'incidence budgétaire actuelle et contingente de tout PPP. En cas de survenance de ces risques, l'intervention de l'État ne se fait qu'en dernier recours, après épuisement des outils de mitigation prévus contractuellement.

Sur les risques liés spécifiquement aux contrats mentionnés *supra*, une attention particulière devra être portée aux :

- risques liés aux engagements contingents de l'État, notamment en cas d'ajustement du loyer à la suite d'un surcoût justifié par une cause légitime ;
- montants dus en cas de résiliation anticipée du contrat.

Selon les dispositions contractuelles en phase de construction, le montant à verser en cas de résiliation est défini comme le minimum entre :

- les sommes restantes dues au titre de la dette liée à l'infrastructure concernée ;
- la valeur des travaux effectivement réalisés.

En cas de matérialisation de ce risque, l'État dispose d'un délai contractuel de 60 jours à compter de la date de résiliation du contrat pour s'acquitter de ses obligations.

Concernant les risques liés à la dette, le diagnostic du portefeuille montre qu'elle présente actuellement un certain nombre de risques qui doivent être surveillés pour juguler leurs manifestations et/ou réduire leurs impacts.

Il convient de noter que l'Etat a retenu plusieurs actions visant à gérer ces différents risques cités supra.

Pour le risque de change et de taux d'intérêts, les financements en FCFA (BIDC qui finance maintenant en FCFA) et en Euro ainsi que les taux d'intérêts fixes sont favorisés. Pour mesurer cette action, deux indicateurs de performance ont été élaborés pour fixer un pourcentage minimal à ne pas dépasser pour éviter l'exposition aux devises autres que l'Euro ($\leq 40\%$) et l'exposition au taux d'intérêt variable ($\leq 20\%$).

Concernant le risque de refinancement (maturité), les financements à moyen et long terme sont favorisés. Pour le suivi de cet objectif, il a été mis en place deux indicateurs de performance qui fixent la durée de vie moyenne de la dette globale (≥ 9 ans) et celle de la dette intérieure (≥ 3 ans).

Pour atténuer la dépendance économique aux financements extérieurs, la stratégie actuelle vise à contribuer au développement du marché régional (monétaire et financier) en essayant d'y être plus présent.

Pour juguler les risques liés à la dette garantie, il est fortement recommandé d'identifier et de veiller à la bonne mise en œuvre des projets financés par cet instrument.

En sus des risques endogènes liés à la gestion de la dette, il importe de noter l'importance d'une centralisation des informations relatives à l'endettement pour un meilleur suivi des engagements⁶. La hausse considérable de l'encours et du service de la dette fait actuellement peser un risque substantiel sur la trésorerie de l'État, la viabilité de la dette et la capacité du pays à exécuter les projets du nouveau référentiel de politique économique et sociale « Agenda de Transformation - Sénégal 2050 ».

Relativement aux risques liés aux sociétés publiques, les mesures de mitigation dépendent de la mise en œuvre des dispositions de l'article 64 de la loi d'orientation n° 2022-08 qui a introduit la mise en place d'un fonds de relance pour le financement des plans de restructuration.

Ce fonds est alimenté par une quote-part de 10% des dividendes perçus au titre l'année N-1, l'opérationnalisation du fonds et son alimentation permettraient d'atténuer les risques d'une détérioration des capitaux propres des entreprises publiques affectées.

De plus, pour améliorer le cadre de gestion des sociétés publiques, il est préconisé d'effectuer régulièrement des audits de gestion couplés à une étude de réduction des charges surtout pour toutes les sociétés publiques dont les capitaux propres sont en

⁶ Dette révélée par le rapport d'audit de la Cour des comptes

dessous du niveau requis par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE notamment « Dakar Dem Dik », « SSP Le Soleil » et « SN La Poste ».

Pour les risques liés aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires, il est à relever, entre autres mesures : la dotation annuelle de la Matrice des Actions prioritaires (MAP) de lutte contre les inondations évaluée à 2,6 milliards FCFA, la souscription à l'African Risk Capacity (ARC) d'une police d'assurance à hauteur de 1,8 milliard FCFA annuellement, les mesures du Centre des Opérations d'Urgence sanitaire (COUS), la dotation de la ligne budgétaire « Riposte face aux épidémies », le Projet de Protection des Ecosystèmes contre les feux de brousse (PRECOF), le fonds de calamité, la mise en œuvre à grande échelle des techniques antiérosives. En sus de ces lignes budgétaires de mitigation, une provision, pour le moment estimée à 18 089 700 000 FCFA, sera positionnée dans le budget afin d'éviter que l'Etat ne soit contraint à prendre des mesures budgétaires d'urgence, en cas de matérialisation de ces risques.

ANNEXE

Tableau 33 : TOFE 2026-2028

Tableau 1 : TOFE projections 2024-2029 au 14.0	2026	2027	2028
(en milliards FCFA)			
Compte Administration centrale			
Recettes totales	4 797,4	5 275,9	5 747,2
<i>Recettes fiscales Hors Hydrocarbures</i>			
pm. Recettes budgétaires hors dons (Recettes internes)	4 665,9	5 142,8	5 624,7
<i>Dont DGImpôts</i>			
<i>Dont DGDouanes</i>			
<i>Dont DGCPTrésor</i>			
Recettes fiscales	4 364,6	4 819,1	5 276,5
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	1 477,4	1 670,8	1 797,2
Impôts sur les salaires et main d'œuvre	54,4	58,3	62,6
Impôts patrimoine	61,3	66,2	71,6
Impôts sur les biens et services (y compris FSIPP)	2 118,4	2 319,5	2 564,3
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	589,0	635,1	705,9
Autres recettes fiscales	64,1	69,2	74,9
Cotisations sociales			
Dons	131,5	133,1	122,5
Budgétaire	46,3	43,5	28,1
En capital	85,3	89,6	94,4
Autres recettes	301,3	323,7	348,2
dont Recettes non fiscales / exploitat° Pétrole	55,9	48,7	44,6
Autres recettes hors hydrocarbures	245,5	274,9	303,6
Pour mémoire : Recettes totales issues de l'exploitation gazière	63,1	96,7	77,5
dont Recettes fiscales (montant ventilé dans les sous rubriques)	7,2	48,0	33,0
Depenses totales	5 953,8	6 031,9	6 560,6
Charges	4 683,4	4 860,1	5 056,0
Remunération des salaires (y comp. Prestations soc.)	1 532,8	1 603,3	1 677,0
<i>dont depens personnel des Ambassades</i>			
<i>dont Prestations d'assistance sociales</i>	40,2	40,1	41,6
Utilisations de bien et services	420,3	461,5	506,0
Interets sur :	1 369,0	1 346,5	1 266,7
<i>Dettes extérieures</i>	862,2	886,9	870,0
<i>Dettes intérieures</i>	506,8	459,6	396,8
Subventions	67,4	72,4	77,9
Dons (courants et en capital)	1 109,4	1 221,8	1 333,8
Dons courants	966,4	1 010,5	1 057,9
<i>dont subventions au secteur Energie</i>	250,6	257,8	265,3
<i>dont Autres transferts et subv.</i>	715,9	752,6	792,6
Dons en capital	143,0	211,3	275,9
Prise en charge des IMPAYES intérieures			
Prise en charge des IMPAYES Energie			
Autres charges	184,5	154,7	194,6
Autres charges courantes	184,5		
Solde brut de gestion	114,1	415,8	691,2
<i>Solde net de gestion (1-2+NOBz) c/</i>			
TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS:			
Acquisition nette actifs non financiers	1 270,4	1 171,8	1 504,6
Investissement financé/ress. internes et exécuté par l'Etat	250,4	73,3	92,9
Investissement financé/ressources externes et exécuté en LFR	1 020,0	1 098,4	1 411,7
dont prise en charge rapatriements projets dans la LFR			
variatio stock, obj valeur et act non, prod.			
Cessions d'actifs			
Capacité/besoin financement (excédent/déficit)	-1 156,3	-756,0	-813,4
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	23 126,0	24 837,9	26 723,2
Déficit budgétaire	-5,0%	-3,0%	-3,0%